

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Ressources Humaines
Sous Direction des emplois et des compétences
13416

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 14 AVRIL 2020
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME VÉRONIQUE MIQUELLY**

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources humaines, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

J'ai l'honneur de soumettre, dans le présent rapport, les propositions de créations et de transformations d'emplois nécessaires au bon fonctionnement des services du département, les réajustements nécessaires pour les emplois pouvant être pourvus par des agents contractuels ainsi que le recours à des agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité.

Ce rapport propose également l'augmentation du nombre de contrats d'apprentissage, la reconduction du dispositif service civique pour 150 volontaires, la création de 250 emplois saisonniers pour la période estivale 2020.

Ce rapport donnera lieu à 1 délibération générale précisant les créations et transformations d'emplois permanents, 117 délibérations prévoyant les créations et réajustements nécessaires pour les emplois pouvant être pourvus par des agents contractuels, 1 délibération pour l'augmentation du nombre de contrats d'apprentissage, 1 délibération pour le recours aux contractuels dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, 1 délibération relative au dispositif service civique, 1 délibération pour la création des emplois saisonniers pour la période estivale et 1 délibération pour les groupes d'élus, 2 délibérations pour des vacances

PROMOTIONS 2020

- 5 emplois d'attaché principal transformés en 5 emplois d'attaché hors classe,
- 17 emplois d'attaché transformés en 17 emplois d'attaché principal,
- 7 emplois de rédacteur principal de 1^{ère} classe transformés en 7 emplois d'attaché
- 2 emplois de rédacteur transformés en 2 emplois de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 10 emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe transformés en 10 emplois de

rédacteur

→ 13 emplois d'adjoint administratif principal de 2ème classe transformés en 13 emplois de d'adjoint administratif principal de 1ère classe

→ 50 emplois d'adjoint administratif transformés en 50 emplois d'adjoint administratif principal de 2ème classe

→ 1 emploi d'ingénieur principal transformé en 1 emploi d'ingénieur hors classe

→ 4 emplois d'ingénieur transformés en 4 emplois d'ingénieur principal

→ 3 emplois de technicien principal de 1ère classe transformés en 3 emplois d'ingénieur

→ 26 emplois de technicien principal de 2ème classe transformés en 26 emplois de technicien principal de 1ère classe

→ 6 emplois de technicien transformés en 6 emplois de technicien principal de 2ème classe

→ 4 emplois d'agent de maîtrise principal transformés en 4 emplois de technicien

→ 5 emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe transformés en 5 emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe

→ 23 emplois d'adjoint technique transformés en 23 emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe

→ 57 emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement transformés en 57 emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement

→ 39 emplois d'adjoint technique des établissements d'enseignement transformés en 39 emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement

→ 2 emplois d'adjoint technique transformés en 2 emplois d'agent de maîtrise

→ 39 emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe transformés en 39 emplois d'agent de maîtrise

→ 22 emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe transformés en 22 emplois d'agent de maîtrise

→ 23 emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement transformés en 23 emplois d'agent de maîtrise

→ 50 emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement transformés en 50 emplois d'agent de maîtrise

→ 35 emplois d'agent de maîtrise transformés en 35 emplois d'agent de maîtrise principal

→ 3 emplois de médecin de 1ère classe transformés en 3 emplois de médecins hors classe

- 4 emplois de médecin de 2^{ème} classe transformés en 4 emplois de médecins de 1^{ère} classe
- 2 emplois de psychologue de classe normale transformés en 2 emplois de psychologue hors classe
- 2 emplois de sage-femme de classe normale transformés en 2 emplois de sage-femme hors classe
- 2 emplois de cadre de santé de 2^{ème} classe transformés en 2 emplois de cadre de santé de 1^{ère} classe
- 4 emplois de puéricultrice de classe supérieure transformés en 4 emplois de puéricultrice hors classe
- 2 emplois de puéricultrice de classe normale transformés en 2 emplois de puéricultrice de classe supérieure
- 2 emplois de conseiller supérieur socio-éducatif transformés en 2 emplois de conseiller socio-éducatif hors classe
- 5 emplois de conseiller socio-éducatif transformés en 5 emplois de conseiller supérieur socio-éducatif
- 5 emplois d'infirmier en soins généraux de classe supérieure transformés en 5 emplois d'infirmier en soins généraux hors classe
- 2 emplois d'infirmier en soins généraux de classe normale transformés en 2 emplois d'infirmier en soins généraux de classe supérieure
- 98 emplois d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe transformés en 98 emplois d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
- 7 emplois d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe transformés en 7 emplois d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe
- 6 emplois d'éducateur de jeunes enfants de 1^{ère} classe transformés en 6 emplois d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe transformé en 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants de 1^{ère} classe
- 2 emplois de conseiller socio-éducatif supérieur transformé en 2 emplois de conseiller socio-éducatif hors classe
- 1 emploi de bibliothécaire transformé en 1 emploi de bibliothécaire principal
- 1 emploi d'attaché de conservation du patrimoine transformé en 1 emploi d'attaché de conservation du patrimoine principal
- 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques transformé en 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe

→ 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe transformé en 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

→ 5 emplois d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe transformés en 5 emplois d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe

→ 2 emplois d'adjoint du patrimoine transformés en 2 emplois d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe

→ 1 emploi de conseiller des activités physiques et sportives transformé en 1 emploi de conseiller des activités physiques et sportives principal

→ 2 emplois d'éducateur des activités physiques et sportives transformés en 2 emplois d'éducateur principal des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe

EMPLOIS PERMANENTS

1- CREATIONS D'EMPLOIS

→ 2 emplois d'attaché territorial

→ 38 emplois d'adjoint administratif territorial

→ 6 emplois de rédacteur

→ 2 emplois d'infirmier en soins généraux de classe normale

→ 1 emploi d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe

→ 2 emplois d'adjoint technique des établissements d'enseignement

→ 1 emploi de technicien

→ 3 emplois d'adjoint du patrimoine

2- TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

→ 6 emplois de rédacteur principal de 1^{ère} classe transformés en 3 emplois d'attaché

- 1 emploi de technicien et 2 emplois de technicien principal de 2ème classe transformés en 3 emplois d'ingénieur
- 4 emplois de rédacteur transformés en 4 emplois d'adjoint technique
- 3 emplois de technicien paramédical de classe supérieure transformés en 3 emplois d'adjoint technique
- 4 emplois de rédacteur principal de 1ère classe transformés en 8 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi d'agent de maîtrise et 2 emplois d'agent de maîtrise principal transformés en 3 emplois d'adjoint technique
- 1 emploi d'adjoint au chef de service et 1 emploi de chef de projet évènementiel pouvant être pourvus par des agents contractuels transformés en 2 emplois d'attaché territorial
- 2 emplois d'agent de maîtrise principal transformés en 2 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe transformé en 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 4 emplois de rédacteur transformés en 7 emplois d'adjoint administratif
- 2 emplois de rédacteur principal de 1ère classe et 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe transformés en 3 emplois d'assistant socio-éducatif de 2ème classe
- 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe transformé en 1 emploi d'attaché
- 1 emploi de rédacteur transformé en 2 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi de rédacteur transformé en 2 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe transformé en 1 emploi d'adjoint administratif et 1 emploi d'agent de maîtrise
- 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe transformé en 1 emploi de technicien paramédical de classe normale
- 3 emplois de rédacteur principal de 2ème classe transformés en 4 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi d'attaché principal transformé en 1 emploi de rédacteur
- 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe transformé en 1 emploi d'adjoint administratif
- 1 emploi de conseiller socio-éducatif supérieur transformé en 2 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe transformé en 2 emplois d'adjoint administratif

- 1 emploi de psychologue hors classe transformé en 1 emploi de rédacteur
- 7 emplois d'agent de maîtrise principal et 3 emplois d'agent de maîtrise transformés en 10 emplois d'adjoint technique
- 21 emplois d'adjoint technique des établissements d'enseignement à temps non complet (26h/hebdo) transformés en 21 emplois d'adjoint technique des établissements d'enseignement à temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique transformé en 1 emploi de technicien
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe transformé en 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe.
- 1 emploi de chef de publicité média planneur transformé en 1 emploi d'attaché territorial
- 1 emploi de conservateur de la réserve Ste victoire pouvant être pourvu par un agent contractuel transformé en 1 emploi d'attaché de conservation du patrimoine territorial
- 1 emploi d'adjoint administratif transformé en 1 emploi d'adjoint du patrimoine

EMPLOIS PERMANENTS POUVANT ETRE POURVUS PAR DES AGENTS CONTRACTUELS

(EN L'ABSENCE DE CANDIDATURES DE FONCTIONNAIRES TITULAIRES
SATISFAISANT AUX CONDITIONS ATTENDUES CONFORMEMENT AUX
DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 3-3 DE LA LOI 84- 53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE)

1- CREATIONS D'EMPLOIS

- 1 emploi de chargé de mission
- 1 emploi de délégué probité conformité
- 1 emploi de chargé de mission
- 1 emploi de conseiller juridique
- 2 emplois de chargé d'inspection et d'audit interne

- 1 emploi de conseiller technique
- 1 emploi d'inspecteur tarification
- 1 emploi de chef de service
- 1 emploi de chef de projet
- 1 emploi de chef de projet bâtiment
- 1 emploi de chef de projet
- 1 emploi de psychologue

2- EMPLOIS PERMANENTS EXISTANTS A L'EFFECTIF THEORIQUE DU DEPARTEMENT ET POUVANT ETRE POURVUS PAR DES AGENTS CONTRACTUELS CONFORMEMENT A L'ARTICLE 3-3-2° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984, DES LORS QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'A PU ETRE RECRUTE

- 1 emploi de chargé de mission (attaché)
- 1 emploi de médecin (médecin hors classe)
- 1 emploi de chargé de communication (attaché)
- 1 emploi de responsable de secteur (technicien)
- 1 emploi de cadre de gestion financière, budgétaire et comptable (attaché principal)
- 1 emploi de juriste achat public (attaché)
- 1 emploi de chargé d'achats (attaché)
- 1 emploi de chef de projet informatique (ingénieur)
- 2 emplois de juriste achat public (attaché)

- 1 emploi d'acheteur (attaché)
- 1 emploi de technicien bâtiment (technicien)
- 1 emploi de technicien bâtiment (technicien)
- 1 emploi de technicien bâtiment (technicien principal de 2ème classe)
- 1 emploi de contremaître nettoyage (technicien)
- 1 emploi d'éducateur spécialisé (assistant socio-éducatif de 2ème classe)
- 1 emploi d'assistant de service social (assistant socio-éducatif de 2ème classe)
- 1 emploi de conseiller en économie sociale et familiale (assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe)
- 2 emplois d'éducateur spécialisé (assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe)
- 23 emplois d'assistant de service social (18 assistant socio-éducatif de 2ème classe et 5 assistant socio-éducatif de 1ère classe)
- 1 emploi de psychologue (psychologue de classe normale)
- 6 emplois de conseiller en orientation RSA (rédacteur)
- 1 emploi d'adjoint social enfance famille (assistant socio-éducatif de 1ère classe)
- 2 emplois d'adjoint social enfance famille (conseiller socio-éducatif)
- 1 emploi collaborateur technique (technicien)
- 1 emploi de responsable de secteur (ingénieur principal)
- 1 emploi de gestionnaire administratif (rédacteur)

- 1 emploi de secrétaire général (attaché)
- 1 emploi d'assistant technique informatique (technicien principal de 2ème classe)
- 1 emploi de chargé de mission (ingénieur)
- 1 emploi de collaborateur technique (technicien)
- 1 emploi d'ingénieur bâtiment (ingénieur principal)
- 1 emploi de technicien bâtiment (technicien principal de 2ème classe)
- 2 emplois de technicien bâtiment (technicien et technicien principal de 2ème classe)
- 4 emplois de technicien bâtiment (3 techniciens et 1 technicien principal de 2ème classe)
- 2 emplois de technicien bâtiment (technicien)
- 2 emplois de technicien bâtiment (technicien principal de 1ère classe et technicien principal de 2ème classe)
- 2 emplois de chargé d'étude infrastructure (technicien et technicien principal de 1ère classe)
- 2 emplois de chef de centre d'exploitation (technicien principal de 1ère classe)
- 1 emploi de chargé d'étude infrastructure (technicien principal de 1ère classe)
- 1 emploi de chargé d'étude infrastructure (technicien principal de 1ère classe)
- 1 emploi de responsable de secteur/unité (technicien)
- 1 emploi de chef de service (attaché)
- 1 emploi de directeur (conservateur en chef du patrimoine)
- 1 emploi de directeur (conservateur en chef du patrimoine)

→ 1 emploi de responsable d'équipe (attaché)

→ 1 emploi de chargé de projets sportifs (conseiller territorial des activités physiques et sportives)

→ 1 emploi de technicien multimédia (technicien)

3- TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

→ 1 emploi d'attaché principal transformé en 1 emploi de conseiller socio-éducatif (directeur de MDS de territoire)

→ 1 emploi d'attaché principal (chargé de mission patrimoine auprès du DGS) transformé en 1 emploi d'attaché (chargé de mission)

→ 1 emploi d'attaché (graphiste) transformé en 1 emploi d'attaché (community manager)

→ 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe transformé en 1 emploi d'attaché (responsable d'équipe)

→ 1 emploi d'attaché (auditeur interne) transformé en 1 emploi d'attaché (auditeur externe)

→ 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe transformé en 1 emploi d'attaché (chargé d'achat)

→ 1 emploi d'attaché (acheteur public junior) transformé en 1 emploi d'attaché (chargé d'achat)

→ 1 emploi d'attaché (acheteur public junior) transformé en 1 emploi d'attaché (chargé d'achat)

→ 1 emploi d'attaché (chargé d'achat) transformé en 1 emploi d'attaché (auditeur qualité)

→ 1 emploi de technicien territorial transformé en 1 emploi d'attaché (chargé d'achat)

→ 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe transformé en 1 emploi d'attaché (chargé d'achat)

→ 2 emplois de rédacteur principal de 2ème classe transformés en 2 emplois d'attaché (chargé d'achat)

→ 1 emploi d'ingénieur en chef territorial transformé en 1 emploi d'ingénieur (chef d'arrondissement)

→ 1 emploi de psychologue hors classe transformé en 1 emploi de psychologue de classe normale (chargé de mission à 50 % ETP)

→ 1 emploi de conseiller socio éducatif territorial et 3 emplois de conseiller supérieur socio éducatif transformés en 4 emplois d'attaché (directeur de MDS de territoire)

→ 1 emploi conseiller technique (ingénieur) transformé en 1 emploi de responsable de secteur (ingénieur)

→ 1 emploi de collaborateur technique (ingénieur) transformé en 1 emploi de responsable de secteur (ingénieur)

→ 1 emploi d'attaché territorial transformé en 1 emploi d'ingénieur (chef de projet)

4- MODIFICATIONS D'EMPLOIS

→ 1 emploi de chargé de secteur informatique

→ 1 emploi de chef de projet informatique

→ 1 emploi de chef du service de l'administration, des ressources, du pilotage et de l'évaluation

→ 1 emploi de médecin auprès du service prévention santé des jeunes et des adultes à 50 % ETP

→ 1 emploi de médecin de PMI de territoire à 50 % ETP

→ 1 emploi de médecin gynécologue à 50 % ETP

→ 1 emploi de médecin de PMI de territoire

→ 1 emploi de médecin de PMI de territoire à 80 % ETP

→ 1 emploi de médecin de PMI de territoire

→ 1 emploi de médecin de pôle d'insertion

- 1 emploi de médecin de PMI de territoire
- 1 emploi de médecin de PMI de territoire
- 1 emploi de médecin référent protection enfance à 60% ETP
- 1 emploi de médecin de pôle d'insertion
- 1 emploi de médecin responsable de CeGIDD
- 1 emploi de médecin de pôle d'insertion
- 1 emploi de médecin de PMI de territoire
- 1 emploi de médecin gynécologue
- 1 emploi de médecin de PMI de territoire
- 1 emploi de médecin de PMI de territoire
- 1 emploi de médecin de PMI de territoire
- 1 emploi de médecin de PMI de territoire
- 1 emploi de médecin de PMI de territoire
- 1 emploi de médecin de PMI de territoire
- 1 emploi de médecin de PMI de territoire
- 1 emploi d'adjoint au chef de service
- 1 emploi de chef du service exploitation
- 1 emploi de chargé d'étude

→ 1 emploi de chef de projet bâtiment

→ 1 emploi de directeur de l'architecture et de la construction

→ 1 emploi de chargé de mission à Bruxelles

EMPLOIS NON PERMANENTS

APPRENTISSAGE :

Le contrat d'apprentissage constitue une forme d'éducation alternée qui permet de bénéficier d'une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique du second degré ou du supérieur. Dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire 2020-2021, 40 contrats d'apprentissage pourront être proposés pour des métiers correspondant aux activités du département. Les diplômes accessibles par apprentissage vont du niveau V (CAP) au niveau I (Bac+5 et Ecoles Ingénieurs) et la durée du contrat peut varier de 1 à 3 ans en fonction du diplôme visé. La rémunération des apprentis sera calculée selon les taux applicables au secteur public, et figurant au tableau ci-dessous :

Niveau V			Niveau IV			Niveau III et +			
	Année du contrat		Année du contrat		Année du contrat				
Age	1ère	2ème	3ème	1ère	2ème	3ème	1ère	2ème	3ème
16-17	25% du SMIC	37% du SMIC	53% du SMIC	35% du SMIC	47% du SMIC	63% du SMIC	45% du SMIC	57% du SMIC	73% du SMIC
18-20	41% du SMIC	49% du SMIC	65% du SMIC	51% du SMIC	59% du SMIC	75% du SMIC	61% du SMIC	69% du SMIC	85% du SMIC
21 et +	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC	63% du SMIC	71% du SMIC	88% du SMIC	73% du SMIC	81% du SMIC	98% du SMIC

Les dispositions de l'article L6227-6 du code du travail prévoient que les personnes morales mentionnées à l'article L. 6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent. A cet effet, elles concluent une convention avec ces centres pour définir les conditions de cette prise en charge.

Considérant à l'avis donné par le comité technique du 21 juin 2018, portant sur bilan et le renouvellement de la mise en œuvre de l'apprentissage.

Il est proposé d'autoriser le recours au contrat d'apprentissage pour des métiers correspondant aux activités du Département et d'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions à conclure avec les centres de formation d'apprentis.

SERVICE CIVIQUE

→ reconduction du dispositif de service civique 2020/2021 avec l'engagement de 150 volontaires.

Depuis 2016, la collectivité a mis en place un véritable service civique de Provence avec l'engagement de plus de 150 volontaires sur des missions prioritaires identifiées dans les domaines de compétence suivants : environnement, culture, solidarité, sports, jeunesse, éducation, santé, insertion, personnes handicapées/personnes âgées, enfance/famille, ports et routes.

Chaque volontaire a été accompagné par un tuteur ayant bénéficié d'une formation spécifique.

Les jeunes ont suivi un parcours de formation sur mesure : une formation civique et citoyenne théorique assortie d'une formation pratique aux Premiers Secours (PSC1), des ateliers d'accompagnement à leurs projets d'avenir ainsi que la proposition d'intégrer la Réserve Citoyenne de Provence.

Créée à l'issue des Etats Généraux de Provence, la Réserve Citoyenne de Provence a pour objectif de sensibiliser les jeunes aux valeurs de la République en les incitant à se rendre utiles occasionnellement et bénévolement. Elle permet aussi de leur faire connaître les métiers des secteurs concernés (Police, Armées, etc.) et de les valoriser.

Aussi, au regard du bilan positif des promotions successives, la collectivité a prévu la poursuite de l'engagement des volontaires de service civique sur la période 2020/2021.

Ce dispositif permet en effet de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement et d'apprentissage de la citoyenneté tout en leur permettant d'acquérir une expérience professionnelle et de vivre une expérience de mixité sociale.

La mission confiée doit permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population ou de renforcer la qualité du service déjà rendu. Elle doit répondre à l'exigence de neutralité et de laïcité. Elle doit être complémentaire de l'activité des salariés, sans s'y substituer, et ne doit pas consister en des tâches administratives et logistiques liées au fonctionnement courant de l'organisme d'accueil. Elle ne doit pas avoir été exercée par un agent public de l'organisme d'accueil moins d'un an avant la signature du contrat de Service Civique.

La collectivité procède au recensement des nouvelles missions pouvant être proposées aux volontaires de service civique notamment dans les domaines suivants : la culture, le sport, la jeunesse, l'environnement, la solidarité et l'éducation.

Dès la finalisation des fiches de missions, la collectivité pourra solliciter auprès de la Direction Régionale et Départementale PACA, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, un avenant à l'agrément afin de publier les offres et faire appel à candidatures.

Ainsi, le Conseil départemental envisage donc d'engager de nouveau 150 jeunes pour lesquels la durée de chaque mission et le rythme de travail sont en cours de définition et seront adaptés aux contraintes des services d'accueil et au parcours des jeunes (en interne au sein de la collectivité ou auprès de personnes morales de droit public par voie de mise à disposition).

EMPLOIS SAISONNIERS

Le département des Bouches-du-Rhône accueille chaque année lors de la période estivale des emplois saisonniers afin de permettre aux services de fonctionner de manière satisfaisante.

250 emplois saisonniers sont créés pour la période estivale, recrutés pour un mois, sur la période du 1er au 31 juillet et du 1er au 31 août. La clôture des inscriptions a été fixée au 13 mars dernier délai pour la période du 1er juillet au 31 août.

→ Création de 250 emplois saisonniers pour la période estivale

RECOURS A DES AGENTS CONTRACTUELS POUR UNE DUREE PONCTUELLE (ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE) : EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 3,I,1° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE :

→ 3 emplois d'agent contractuel de catégorie A - attaché (rémunération équivalente au 1er échelon du grade + régime indemnitaire correspondant) durée : 12 mois chacun

→ 1 emploi d'agent contractuel de catégorie B - technicien (rémunération équivalente au 1er échelon du grade + régime indemnitaire correspondant) durée : 12 mois

→ 1 emploi d'agent contractuel de catégorie B - technicien (rémunération équivalente au 1er échelon du grade + régime indemnitaire correspondant) durée : 12 mois

→ 1 emploi d'agent contractuel de catégorie C - adjoint administratif (rémunération équivalente au 1er échelon du grade + régime indemnitaire correspondant) durée : 10 mois

→ 1 emploi d'agent contractuel de catégorie C - adjoint du patrimoine (rémunération équivalente au 1er échelon du grade + régime indemnitaire correspondant) durée : 12 mois

GROUPES D'ELUS

Le 4^{ème} alinéa de l'article 3121-4 du Code Général des Collectivités prévoit que :

« Le président du conseil départemental peut, dans les conditions fixées par le conseil départemental et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes d'élus une ou plusieurs personnes. Le conseil départemental ouvre au budget du département sur un

chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 30% du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du conseil départemental. »

Le nombre de postes et les supports budgétaires correspondants sont répartis de la manière suivante :

- Groupe communistes et partenaires : 1 emploi à temps complet de catégorie A (cadre d'emplois de référence des attachés territoriaux) ;
- Groupe Indépendants : 1 emploi à temps complet de catégorie B, (cadre d'emplois de référence des rédacteurs territoriaux) ;
- Groupe un Département gagnant UMP-UDI et indépendants de droite :
4 emplois à temps complet de catégorie A (cadre d'emplois de référence des attachés territoriaux) et 2 emplois à temps complet de catégorie C (cadre d'emplois de référence des adjoints administratifs territoriaux) ;
- Groupe socialistes et républicains : 1 emploi à temps complet de catégorie A (cadre d'emplois de référence des attachés territoriaux) ;
- Groupe socialistes et écologistes : 1 emploi à temps non complet de catégorie A (cadre d'emplois de référence des attachés territoriaux) et 1 emploi à temps complet de catégorie B (cadre d'emplois de référence des rédacteurs territoriaux).

Les personnels seront recrutés par le Département sur le fondement de l'article 110-1 de la loi du 26 janvier 1984 et conformément aux dispositions du décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Leur rémunération sera déterminée en fonction des grilles indiciaires des cadres d'emplois de référence ainsi que du régime indemnitaire applicable y afférent.

VACATIONS

→ création de vacations d'infirmier en soins généraux à hauteur de 40 heures mensuelles maximum (taux horaire brut : 15.70 €) pour la direction de la protection maternelle et infantile et de la santé publique

BUDGETS ANNEXES

CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL

EMPLOIS PERMANENTS POUVANT ETRE POURVUS PAR DES AGENTS CONTRACTUELS : EN L'ABSENCE DE CANDIDATURES DE FONCTIONNAIRES TITULAIRES SATISFAISANT AUX CONDITIONS ATTENDUES CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 3-3 DE LA LOI 84- 53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE

CREATIONS :

→ 1 emploi de psychologue (psychologue de classe normale)

EMPLOIS PERMANENTS EXISTANTS A L'EFFECTIF THEORIQUE DU DEPARTEMENT ET POUVANT ETRE POURVUS PAR DES AGENTS CONTRACTUELS CONFORMEMENT A L'ARTICLE 3-3-2° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984, DES LORS QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'A PU ETRE RECRUTE

→ 1 emploi de psychologue (psychologue de classe normale)

TRANSFORMATION :

→ 1 emploi de médecin de 1^{ère} classe à 50 % ETP (médecin pédopsychiatre à 50 % ETP) transformé en un emploi de médecin de 1^{ère} classe à 60 % ETP (médecin pédopsychiatre à 60 % ETP)

MODIFICATION :

→ 1 emploi de médecin pédopsychiatre à 50 % ETP

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

EMPLOIS PERMANENTS EXISTANTS A L'EFFECTIF THEORIQUE DU DEPARTEMENT ET POUVANT ETRE POURVUS PAR DES AGENTS CONTRACTUELS CONFORMEMENT A L'ARTICLE 3-3-2° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984, DES LORS QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'A PU ETRE RECRUTE

→ 1 emploi de technicien de laboratoire (technicien)

→ 1 emploi de technicien de laboratoire (technicien principal de 1ère classe)

→ 1 emploi de technicien de laboratoire (technicien)

→ 1 emploi de technicien de laboratoire (technicien)

RECOURS A DES AGENTS CONTRACTUELS POUR UNE DUREE PONCTUELLE (ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE) : EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 3,I,1° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE :

→ 7 emplois d'agent contractuel de catégorie C - adjoint technique (rémunération équivalente au 1er échelon du grade + régime indemnitaire correspondant) durée : 12 mois chacun

→ 1 emploi d'agent contractuel de catégorie B - technicien (rémunération équivalente au 1er échelon du grade + régime indemnitaire correspondant) durée :12 mois

VACATIONS

→ 15 adjoint technique (taux horaire vacation: 11,51€brut)

La durée de vacation est prévue entre 3 et 4 mois maximum (dès le mois de mai) à 80 % ou 100 % selon planning.

IMPUTATIONS BUDGETAIRES

Les créations, transformations d'emplois et autres modifications contenues dans le présent rapport seront imputées au chapitre 011, 012, 016, 65, 6586 et 017 pour les dépenses, chapitre 74 pour les recettes du budget départemental et chapitre 012 du budget annexe du LDA (07) et groupe 2 du budget annexe du CMPPD (04).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental les délibérations ci- après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

ANNEXE N°1

OBJET : créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

PROMOTIONS 2020

- 5 emplois d'attaché principal transformés en 5 emplois d'attaché hors classe,
- 17 emplois d'attaché transformés en 17 emplois d'attaché principal,
- 7 emplois de rédacteur principal de 1ère classe transformés en 7 emplois d'attaché
- 2 emplois de rédacteur transformés en 2 emplois de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 10 emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe transformés en 10 emplois de rédacteur
- 13 emplois d'adjoint administratif principal de 2ème classe transformés en 13 emplois de d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 50 emplois d'adjoint administratif transformés en 50 emplois d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 1 emploi d'ingénieur principal transformé en 1 emploi d'ingénieur hors classe
- 4 emplois d'ingénieur transformés en 4 emplois d'ingénieur principal
- 3 emplois de technicien principal de 1ère classe transformés en 3 emplois d'ingénieur
- 26 emplois de technicien principal de 2^{ème} classe transformés en 26 emplois de technicien principal de 1^{ère} classe
- 6 emplois de technicien transformés en 6 emplois de technicien principal de 2^{ème} classe

- 4 emplois d'agent de maîtrise principal transformés en 4 emplois de technicien
- 5 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe transformés en 5 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 23 emplois d'adjoint technique transformés en 23 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 57 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement transformés en 57 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement
- 39 emplois d'adjoint technique des établissements d'enseignement transformés en 39 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement
- 2 emplois d'adjoint technique transformés en 2 emplois d'agent de maîtrise
- 39 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe transformés en 39 emplois d'agent de maîtrise
- 22 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe transformés en 22 emplois d'agent de maîtrise
- 23 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement transformés en 23 emplois d'agent de maîtrise
- 50 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement transformés en 50 emplois d'agent de maîtrise
- 35 emplois d'agent de maîtrise transformés en 35 emplois d'agent de maîtrise principal
- 3 emplois de médecin de 1^{ère} classe transformés en 3 emplois de médecins hors classe
- 4 emplois de médecin de 2^{ème} classe transformés en 4 emplois de médecins de 1^{ère} classe
- 2 emplois de psychologue de classe normale transformés en 2 emplois de psychologue hors classe
- 2 emplois de sage-femme de classe normale transformés en 2 emplois de sage-femme hors classe
- 2 emplois de cadre de santé de 2^{ème} classe transformés en 2 emplois de cadre de santé de 1^{ère} classe
- 4 emplois de puéricultrice de classe supérieure transformés en 4 emplois de puéricultrice hors classe
- 2 emplois de puéricultrice de classe normale transformés en 2 emplois de puéricultrice de classe supérieure
- 2 emplois de conseiller supérieur socio-éducatif transformés en 2 emplois de conseiller

socio-éducatif hors classe

→ 5 emplois de conseiller socio-éducatif transformés en 5 emplois de conseiller supérieur socio-éducatif

→ 5 emplois d'infirmier en soins généraux de classe supérieure transformés en 5 emplois d'infirmier en soins généraux hors classe

→ 2 emplois d'infirmier en soins généraux de classe normale transformés en 2 emplois d'infirmier en soins généraux de classe supérieure

→ 98 emplois d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe transformés en 98 emplois d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle

→ 7 emplois d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe transformés en 7 emplois d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe

→ 6 emplois d'éducateur de jeunes enfants de 1^{ère} classe transformés en 6 emplois d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

→ 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe transformé en 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants de 1^{ère} classe

→ 2 emplois de conseiller socio-éducatif supérieur transformé en 2 emplois de conseiller socio-éducatif hors classe

→ 1 emploi de bibliothécaire transformé en 1 emploi de bibliothécaire principal

→ 1 emploi d'attaché de conservation du patrimoine transformé en 1 emploi d'attaché de conservation du patrimoine principal

→ 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques transformé en 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe

→ 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe transformé en 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

→ 5 emplois d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe transformés en 5 emplois d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe

→ 2 emplois d'adjoint du patrimoine transformés en 2 emplois d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe

→ 1 emploi de conseiller des activités physiques et sportives transformé en 1 emploi de conseiller des activités physiques et sportives principal

→ 2 emplois d'éducateur des activités physiques et sportives transformés en 2 emplois d'éducateur principal des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe

EMPLOIS PERMANENTS

1-CREATIONS D'EMPLOIS

- 2 emplois d'attaché territorial
- 38 emplois d'adjoint administratif territorial
- 6 emplois de rédacteur
- 2 emplois d'infirmier en soins généraux de classe normale
- 1 emploi d'assistant socio-éducatif de 2ème classe
- 2 emplois d'adjoint technique des établissements d'enseignement
- 1 emploi de technicien
- 3 emplois d'adjoint du patrimoine

2- TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

- 6 emplois de rédacteur principal de 1ère classe transformés en 3 emplois d'attaché
- 1 emploi de technicien et 2 emplois de technicien principal de 2ème classe transformés en 3 emplois d'ingénieur
- 4 emplois de rédacteur transformés en 4 emplois d'adjoint technique
- 3 emplois de technicien paramédical de classe supérieure transformés en 3 emplois d'adjoint technique
- 4 emplois de rédacteur principal de 1ère classe transformés en 8 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi d'agent de maîtrise et 2 emplois d'agent de maîtrise principal transformés en 3 emplois d'adjoint technique
- 1 emploi d'adjoint au chef de service et 1 emploi de chef de projet évènementiel pouvant être pourvus par des agents contractuels transformés en 2 emplois d'attaché territorial
- 2 emplois d'agent de maîtrise principal transformés en 2 emplois d'adjoint administratif

- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe transformé en 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 4 emplois de rédacteur transformés en 7 emplois d'adjoint administratif
- 2 emplois de rédacteur principal de 1ère classe et 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe transformés en 3 emplois d'assistant socio-éducatif de 2ème classe
- 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe transformé en 1 emploi d'attaché
- 1 emploi de rédacteur transformé en 2 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi de rédacteur transformé en 2 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe transformé en 1 emploi d'adjoint administratif et 1 emploi d'agent de maîtrise
- 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe transformé en 1 emploi de technicien paramédical de classe normale
- 3 emplois de rédacteur principal de 2ème classe transformés en 4 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi d'attaché principal transformé en 1 emploi de rédacteur
- 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe transformé en 1 emploi d'adjoint administratif
- 1 emploi de conseiller socio-éducatif supérieur transformé en 2 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe transformé en 2 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi de psychologue hors classe transformé en 1 emploi de rédacteur
- 7 emplois d'agent de maîtrise principal et 3 emplois d'agent de maîtrise transformés en 10 emplois d'adjoint technique
- 21 emplois d'adjoint technique des établissements d'enseignement à temps non complet (26h/hebdo) transformés en 21 emplois d'adjoint technique des établissements d'enseignement à temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique transformé en 1 emploi de technicien
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe transformé en 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe.
- 1 emploi de chef de publicité média planneur transformé en 1 emploi d'attaché territorial
- 1 emploi de conservateur de la réserve Ste victoire pouvant être pourvu par un agent

contractuel transformé en 1 emploi d'attaché de conservation du patrimoine territorial

→ 1 emploi d'adjoint administratif transformé en 1 emploi d'adjoint du patrimoine

ANNEXE N°2

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché (chargé de mission) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé de mission

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : contribuer au pilotage et à la mise en œuvre des projets transversaux de la direction en matière d'adaptation aux innovations juridiques (progiciels métiers, transformation numérique, communication interne et externe...). Contribuer et mettre en œuvre les projets transverses de la direction et notamment le projet « centre de service ». Définir, mettre en œuvre et gérer les projets d'adaptation de la direction aux innovations juridiques (suivi et évolution des progiciels métiers, numérisation, communication interne et externe, formation...). Contribuer à la conduite du changement, à l'élaboration des outils, procédures internes, référentiels dédiés, à la mise à jour des tableaux de bord et outils de pilotage des projets. Assurer la veille en matière d'innovation juridique. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emploi et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'études supérieures (Droit du Numérique, Droit des médias...), bonnes connaissances des technologies numériques et de leur application dans le domaine du droit, connaissance du fonctionnement d'une collectivité locale ainsi que des enjeux de la transformaiion numérique de l'administration. Aptitude à l'exercice d'une fonction transverse et au portage de projets. Curiosité, pédagogie, méthode. Excellente maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint) de l'internet et réseaux sociaux.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°3

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché principal (délégué probité conformité) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : délégué probité et conformité
- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal
- missions : élaborer, piloter et mettre à jour le programme de prévention et détection de la corruption avec les normes légales et standards anticorruption au sein de la collectivité. Mettre en place des procédures de contrôle et de diffusion d'une culture éthique et déontologique au sein de la collectivité. Elaborer et mettre à jour la cartographie des risques de corruption par le biais d'une méthodologie proche de l'audit, mettre en place et suivre la procédure d'alerte interne, conformément à la Loi Sapin II, élaborer le code de conduite probité de la collectivité définissant les comportements à proscrire, élaborer et suivre le programme d'évaluation des tiers (entreprise, associations) en matière de probité, élaborer et piloter le programme de formation et d'information interne nécessaire au succès du programme, élaborer, mettre en œuvre et suivre le plan de contrôle du programme afin d'assurer son efficacité, assurer une veille sur l'évolution de la norme et des standards anti-corruption, concourir aux éventuelles enquêtes internes diligentées à la suite de soupçons ou faits de corruption, concourir à l'instruction de dossiers susceptibles de faire l'objet d'une communication aux autorités dans le cadre d'enquêtes pénales. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emploi et à son domaine d'intervention.
- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme supérieur en droit avec d'excellentes connaissances en droit pénal et procédures pénales, expérience souhaitée dans la gestion de dossiers pénaux sensibles d'une collectivité, excellentes connaissances des dispositifs de prévention de la corruption prévus par la Loi Sapin II, excellente connaissance du fonctionnement de la collectivité, aptitude à exercer une fonction transverse : sens des relations et pédagogie, capacités managériales. Intégrité, probité, impartialité, sens des responsabilités et discrétion. Bonne expression écrite et orale. Bonne maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, Powerpoint).
- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°4

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché (chargé de mission) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé de mission

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : sous l'autorité du délégué, participer à l'élaboration, au pilotage et à la mise à jour du programme de prévention de la corruption qui a pour objet la mise en conformité de la collectivité avec ses obligations légales par la mise en place de normes et de procédures de contrôle et diffuser une culture éthique et déontologique au sein de la collectivité. Participer à l'élaboration puis à la mise à jour de la cartographie des risques de corruption par le biais d'une méthodologie proche de l'audit, participer à la mise en place et au suivi d'une procédure d'alerte interne, participer à l'élaboration du code de conduite probité de la collectivité définissant les comportements à proscrire, participer à l'élaboration et au suivi du programme d'évaluation des tiers (entreprises, associations) en matière de probité, participer à l'élaboration et à la diffusion du programme de formation et d'information interne nécessaire au succès du programme, participer à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi d'un plan de contrôle du programme afin d'assurer son efficacité. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme supérieur en droit, audit "compliance", expérience souhaitée en matière d'audit, d'inspection, de contrôle et de gestion des risques. Bonnes connaissances des dispositifs de prévention de la corruption prévus par la Loi Sapin II, expérience dans leur mise en œuvre appréciée auprès d'une collectivité locale, d'une grande administration ou le cas échéant dans le secteur privé. Bonne connaissance du fonctionnement de la collectivité, aptitude à exercer une fonction transverse : sens des relations et pédagogie, capacités managériales. Intégrité, probité, impartialité, sens des responsabilités et discrétion. Bonne expression écrite et orale. Bonne maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, Powerpoint).

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 5

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (conseiller juridique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : conseiller juridique

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous l'autorité du chef du service juridique et contentieux, assurer un conseil juridique aux directions et services du département et participer en liaison avec les avocats à la stratégie de défense des intérêts du département devant les juridictions de l'ordre judiciaire et administratif. Conseil et assistance juridique : répondre aux questions des différents services et directions de la collectivité, par le biais d'études juridiques (recherches, puis rédaction d'une analyse écrite) ou de réunions de travail. Gestion des dossiers contentieux : suivre les affaires contentieux en relation avec les avocats de la collectivité ou rédiger les mémoires en défense et représentation du département aux audiences. Assistance aux services de la collectivité dans la gestion des dossiers précontentieux (recours gracieux, recours administratifs préalables) et suivi de certains d'entre eux en liaison étroite avec les services. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme supérieur en droit requis, bonnes connaissances en droit public et/ ou en droit privé. Capacité d'analyse de documents complexes. Qualités rédactionnelles affirmées. Aisance oratoire. Qualités relationnelles et pédagogiques. Transversalité et sens du travail en équipe.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°6

OBJET: Caractéristiques et définition de 2 emplois d'attaché principal (chargé d'inspection et d'audit interne) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions: chargé d'inspection et d'audit interne

- grades de la fonction publique territoriale: attaché et attaché principal

- missions: Participer à l'organisation de la mission d'audit. En s'appuyant sur la cartographie des risques, en lien avec le délégué probité et conformité, contribuer à l'élaboration d'un programme d'intervention. Mobiliser les ressources associées, le cas échéant. Concevoir et mettre en place des instruments de pilotage de l'activité d'audit. Etablir un rapport d'activités sur la réalisation du programme d'audits, assurer le suivi et la synthèse de l'activité d'audit. Conduire des audits. Concevoir et organiser des dispositifs d'investigation et de vérification des opérations de contrôle interne. Recueillir et analyser les éléments et informations nécessaires à un audit. Conduire des entretiens et mettre en œuvre des techniques d'analyse. Evaluer la performance du contrôle interne. Contrôler l'application des méthodes et procédures de contrôle interne. Analyser les organisations et les processus métiers. Exploiter et restituer les résultats des audits. Formaliser et restituer des rapports d'audit. Formuler et expliciter des recommandations d'amélioration et/ou de correction. S'assurer de l'effectivité de la mise en œuvre des plans d'actions. Accompagner et informer les services en matière de contrôle interne de premier niveau. Conseiller et apporter un appui méthodologique aux services en matière de contrôle interne. Sensibiliser l'encadrement en matière de contrôle interne. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance des normes de l'audit interne. Méthodes et techniques d'audit, d'analyse des risques et d'analyse financière. Environnement institutionnel des collectivités territoriales et de leurs satellites et partenaires. Méthodes de conduite de projet, tableaux de bord et indicateurs de gestion. Bases de données et systèmes d'information.

- niveau de rémunération: correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 7

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur (conseiller technique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : conseiller technique

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Proposer et mettre en place la stratégie de prévention des risques professionnels de la DME à la fois en tant qu'employeur mais aussi en tant que donneur d'ordres : amiante, risque de chute de hauteur, électrocution... Une fois la stratégie définie, la mise en place pourra consister à se faire accompagner d'un AMO, rencontrer les agents, organiser et piloter des réunions, mettre en place des procédures, rédiger des notes, construire et mettre à jour des outils (informatique, marchés), monter des formations... Proposer et mettre en place une amélioration de la stratégie de la direction sur le sujet de l'amiante relative à la partie des obligations qui lui incombent au titre de propriétaire. Proposer et mettre en place des procédures et outils permettant d'améliorer le suivi de la maintenance et de l'exploitation des bâtiments. En lien avec la DAP : Proposer, mettre en place et assurer le suivi de dispositifs visant à améliorer la sécurité juridique de l'ensemble des agents de la direction dans le cadre de leur utilisation des Accord Cadres à Bons de Commande. Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue : analyser les pratiques et processus des services de la direction dans le but de les améliorer et d'en généraliser les meilleurs. Assurer en suite la mise en place et le suivi de ces améliorations. En lien avec la DJ : proposer et mettre en place le dispositif de suivi des dossiers d'assurances concernant la direction. Participer au choix et à la mise en place d'outils informatiques permettant d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la direction. Est susceptible de participer ou de piloter tous les projets techniques et réglementaires transversaux de la direction. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : formation supérieure bac + 5 (ingénieur ou architecte), expérience dans le domaine du BTP, l'exploitation, la maintenance, la conduite de projets. Sens des relations humaines, connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales, de la réglementation des ERP et Code du Travail, des techniques et autres réglementations en vigueur dans le bâtiment, du code des marchés publics, et de la comptabilité publique. Capacité d'analyse et de synthèse, à gérer les priorités, les conflits, piloter les changements. Rigueur et organisation, diplomatie, écoute, qualité rédactionnelle, maîtrise de l'outil informatique et des logiciels « Excel, Word »

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des ingénieurs et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 8

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi d'attaché (inspecteur de tarification) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : inspecteur de tarification

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous la responsabilité du chef de service : réaliser la tarification et le contrôle du suivi des établissements sociaux et médico-sociaux relevant de la protection de l'enfance. Contrôler les bilans, comptes administratifs et budgets prévisionnels et fixer les tarifs des établissements. Examiner l'accueil de l'aide sociale à l'enfance, rédiger pour la commission permanente, suivi des conventions, rédiger la note d'opportunité, des dossiers, accompagner et étudier les projets des établissements d'accueil et de lieux de vie et d'accueil, instruire les dossiers dans le cadre de création et d'extension de places avec ou sans appel à projet, contrôler, conseiller et accompagner les établissements sur le plan de la gestion budgétaire financière et de la qualité des prestations, élaborer les prix de journée et dotations globalisées, suivre les signalements et réclamations, participer à la réflexion sur l'organisation et les évolutions du dispositif d'accueil. Participer à diverses réunions. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissances dans les domaines comptable et budgétaire, connaissance des politiques sociales, et de la législation sur les établissements sociaux et médico-sociaux, capacité de négociation et qualités relationnelles et d'adaptation, esprit de synthèse, connaissance de l'outil informatique, qualités rédactionnelles, rigueur et discrétion.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 9

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi d'attaché (chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de service

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous l'autorité directe du directeur enfance-famille, être en charge du service des mineurs non accompagnés. Participer à la définition des objectifs de la politique départementale de protection de l'enfance et mettre en œuvre les orientations définies par l'assemblée départementale. Organiser l'activité des agents affectés au service, animer et gérer l'équipe (12 agents). Etre garant de l'application du cadre législatif et réglementaire spécifique aux MNA. Contribuer à la bonne exécution et au suivi du budget. Mettre en œuvre des missions imparties au service : contribuer à l'évaluation de la politique départementale concernant les MNA, participer à la validation et au contrôle du dispositif et de son évolution, effectuer le suivi des statistiques, participer à la définition des procédures, à la construction d'outils de gestion et de pilotage et à leur mise en œuvre, veiller au suivi et à la bonne exécution du budget. Gestion et animation de l'équipe : participer à l'organisation et à l'animation du service MNA afin de garantir le respect des délais et des procédures, gérer les ressources humaines (chronotique, congés, évaluation des agents (avis sur notation, promotion et titularisation), coordonner l'équipe et organise le travail des agents ainsi que les liens avec les autres services de la direction. Animer et développer le partenariat, contribuer à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique départementale de l'enfance, notamment dans le cadre des orientations du schéma départemental de l'enfance et de la famille : conduire des actions d'animation et de partenariat avec les associations et institutions intervenant auprès des MNA. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, maîtrise du cadre juridique et réglementaire lié aux missions de l'aide sociale à l'enfance concernant les MNA et des procédures associées, connaissance des domaines d'interventions respectifs des secteurs judiciaire, psychologique, social et psychiatrique, connaissance des partenaires et institutions intervenant en protection de l'enfance. Capacité d'analyse, de synthèse et d'organisation, capacité à travailler en équipe et compétence en matière d'animation d'équipe, à animer des réunions. Sens de l'initiative, rigueur, discrétion.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 10

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur (chef de projet) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de projet

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Sous l'autorité du responsable de pôle maintenance maisons du bel âge, cet agent sera chargé en maîtrise d'œuvre interne ou externe d'assurer la conduite d'opération (montant inférieur ou égal à 1M€), depuis le lancement des études de faisabilité, des marchés de prestations intellectuelles, de services et de travaux jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement (G.P.A.). Préparer l'élaboration du budget des opérations dont il a la charge et en suivre l'exécution, rédiger les rapports pour la Commission permanente, élaborer et lancer les consultations des études préalables, de faisabilité, de projets, de travaux, choix des amo et du maître d'œuvre, rédiger les rapports d'analyses et présenter en Commission d'Appel d'Offres, piloter et valider les différentes phases d'études et de travaux, suivre le déroulement des études et l'exécution des travaux (représentant du maître d'ouvrage), coordonner les différents prestataires institutionnels, publics et privés, être en capacité de piloter et coordonner des opérations en maîtrise d'œuvre interne à l'aide des marchés accords-cadres à bons de commande, ou à l'aide de marchés spécifiques (mapa, appel d'offres) depuis la phase de la définition du besoin jusqu'à la réception, assurer le contrôle technique, comptable, financier, administratif et juridique des opérations, établir les déclarations réglementaires (déclaration préalable, permis, dossier de sécurité et/ou d'accessibilité, déclaration de début et fin de chantier et autre), suivre l'état de la facturation, des situations et des décomptes généraux définitifs, organiser, piloter les chantiers et valider la réception des prestations intellectuelles et travaux, gérer la période de garantie de parfait achèvement, gérer les litiges et le précontentieux, transmettre aux services exploitation et maintenance les documents indispensables (DOE, Rapport final BC, DIUO et autre), mettre à jour la base de données patrimoniale, et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance de la réglementation en matière de marchés publics, de la loi MOP et des CCAG études et travaux. Maîtrise technique (expertise). Connaissance des règles de l'urbanisme, de la construction et des processus de décisions des Collectivités territoriales et des services de l'Etat. Maîtrise du code des marchés publics. Utilisateur d'outils informatiques bureautiques. Sens des responsabilités et de l'organisation. Capacité d'analyse et de synthèse, rigueur. Sens du travail en équipe et qualités relationnelles. Disponibilité et adaptabilité.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des ingénieurs et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°11

OBJET: Caractéristiques et définitions de l'emploi d'ingénieur (chef de projet bâtiment) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de projet bâtiment

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Sous l'autorité de l'adjoint au chef de service, cet agent sera chargé d'assurer la conduite d'opérations depuis le lancement des études de faisabilité, des marchés de prestations intellectuelles, de services et des marchés de travaux, jusqu'à la fin de la Garantie de Parfait Achèvement (G.P.A.). Préparer l'élaboration du budget des opérations dont il a la charge et en suivre l'exécution. Participer à la rédaction des rapports à l'Assemblée (Commission Permanente). Lancer des consultations de prestations intellectuelles ou de travaux. Rédiger les rapports d'analyses et les présenter en commission d'appel d'offres. Valider les différentes phases d'études et de travaux. Suivre le déroulement des études et l'exécution des travaux (représentant du maître d'ouvrage). Coordonner les différents prestataires de service. Participer aux réunions de travail avec les partenaires institutionnels. Assurer le contrôle technique, comptable, financier et administratif des opérations. Etablir les déclarations réglementaires (DROC, déclaration préalable de travaux, déclaration de fin de chantier). Vérifier l'état de facturation et les décomptes généraux. Constituer le dossier de déclaration d'assurances. Valider la réception des travaux. Gérer la période de Garantie de Parfait Achèvement. Gérer les litiges et le précontentieux, et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance de la réglementation en matière de marchés publics, de la loi MOP et des CCAG études et travaux. Maîtrise technique (expertise). Connaissance des règles de l'urbanisme, de la construction et des processus de décisions des Collectivités territoriales et des services de l'Etat. Maîtrise du code des marchés publics. Utilisateur d'outils informatiques bureautiques. Sens des responsabilités et de l'organisation. Capacité d'analyse et de synthèse, rigueur. Sens du travail en équipe et qualités relationnelles. Disponibilité et adaptabilité. Etre titulaire du permis de conduire.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des ingénieurs et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°12

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur (chef de projet) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de projet

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : participer à l'étude et à l'organisation du montage d'opérations de constructions ou restructurations d'équipements ou de bâtiments départementaux hors collèges. Etre le représentant du maître d'ouvrage auprès de l'ensemble des intervenants à l'acte de construire. Assurer la gestion administrative, budgétaire et technique des opérations en relation avec les services internes. Ordonnancement d'opérations de chantier de la constitution du programme à la clôture de l'année de parfait achèvement comprenant notamment : la réalisation des diagnostics, des études de faisabilité et du pré - programme, l'établissement du prix de revient et du calendrier prévisionnels de l'opération, le suivi de la conception et de la réalisation des opérations, ainsi que de la réception des ouvrages et de leur livraison comprenant l'établissement des cahiers des charges pour désignation des prestataires intellectuels, la définition des procédures de passation et attribution des marchés prestations intellectuelles et travaux, la coordination et le contrôle de tous les prestataires intellectuels dans le respect du programme, le contrôle du respect des cahiers des charges, des délais et des budgets, le transfert de l'équipement aux services de maintenance et d'entretien, ainsi que le service utilisateur, le suivi de la clôture des comptes. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Formation initiale d'ingénieur avec une expérience professionnelle souhaitée d'au moins 5 ans. Connaissance des règles d'urbanisme, de la construction et des processus de décisions des collectivités territoriales et des services de l'Etat. Connaissance de la réglementation en matière de marchés publics et de loi MOP. Très bonne connaissance des CCAG Travaux et Prestations Intellectuelles. Qualités relationnelles esprit de synthèse, méthode, rigueur, disponibilité, sens des responsabilités.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des ingénieurs et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE 13

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi de psychologue de classe normale (psychologue) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : psychologue

- grades de la fonction publique territoriale : psychologue de classe normale et psychologue hors classe

- missions : Intervenir auprès d'un enfant ou d'une famille, d'un individu, à des fins d'évaluation et d'orientation vers un éventuel suivi psychologique extérieur, ne pouvant conduire lui-même une thérapie. Apporter un éclairage psychologique aux équipes intervenant dans les missions enfance famille et cohésion sociale, au sein de réunions, ou suite à des consultations ou suivis individualisés en faveur de mineurs ou majeurs en difficulté. Contribuer à l'indication et à la réalisation d'actions préventives et ainsi qu'à l'élaboration des projets de territoire. Accompagner directement ou indirectement les enfants et les familles.

Contribuer au dépistage précoce des troubles de la relation mère-enfant et apporter un soutien psychologique aux familles. Favoriser la prise en compte des compétences parentales et l'évolution de la relation parents-enfants. Offrir aux enfants et à leurs parents, un espace d'écoute et un accompagnement spécifiques. Contribuer au suivi des enfants adoptés. Concourir à l'évaluation des situations de risque de danger. Participer, en sa qualité de membre permanent, à la Commission d'Evaluation des Informations Préoccupantes (CEIP). Garantir le suivi psychologique de l'enfant placé, participer aux réunions de synthèse et commissions d'admission et de révision des situations. Contribuer à l'élaboration du projet d'orientation de l'enfant en famille d'accueil, en établissement, accueils séquentiel. Participer à l'indication et à l'évaluation des rencontres médiatisées. Peut intervenir directement dans ces rencontres avec le travailleur social et la famille. Contribuer à la prise en compte des mécanismes psychiques liés aux problématiques de vulnérabilité sociale, et à l'orientation des personnes en difficulté vers les professionnels et services spécialisés compétents. Participer aux réunions et aux diverses instances de réflexion et s'impliquer dans le développement du réseau partenarial sur le territoire de la MDS. Concourir à la formation des psychologues en accueillant des stagiaires dans le respect du cadre réglementaire fixé par la collectivité. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance et actualisation des dispositions législatives, réglementaires. Connaissance des problématiques psychologiques et psychosociales de l'enfance et de la famille. Maîtrise des techniques de l'entretien psychologique. Sens du service public. Capacité d'écoute, d'analyse et de synthèse. Capacité d'initiative et sens des responsabilités dans le respect du cadre institutionnel. Aptitude au travail en équipe

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des psychologues et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 14

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi d'attaché (chargé de mission) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature fonctions : chargé de mission

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous la responsabilité hiérarchique du directeur général des services, l'appuyer pour le suivi de dossiers et projets transversaux. Suivre les dossiers stratégiques du Département : élaborer et gérer les tableaux de bord et outil de suivi des projets stratégiques, gestion documentaire et veille réglementaire, points de suivi réguliers avec les directions concernées, préparation et participation aux comités techniques et comités de pilotage. Gestion de projets transversaux : pilotage et accompagnement de projets transversaux (concernant plusieurs DGA ou directions) tels que la mise en place de nouveaux dispositifs, nouveaux équipements, projets bâtimentaires, dans des champs aussi divers que la solidarité, la culture, le numérique, le tourisme, l'environnement etc. Contribution à l'activité quotidienne de la DGS : préparation des commissions permanentes et assemblées du conseil départemental (analyse et suivi des rapports, interface avec le service des séances), préconisations techniques sur les sujets d'actualité de la collectivité, suivi des relations institutionnelles et partenaires extérieurs (rédaction de courriers et de notes), préparation et comptes rendu des Comités de direction. Interface avec le cabinet de la Présidente et ses conseillers : coordination de la préparation des dossiers de la Présidente. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur, capacité d'analyse, de synthèse et rédactionnelle, capacité d'argumentation et d'aides à la décision, gestion de projet / capacité d'animation et de reporting, capacité d'autonomie mais également de travail en équipe

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 15

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin hors classe (médecin) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2ème classe, médecin de 1^{ère} classe et médecin hors classe

- missions : Placé sous l'autorité hiérarchique du médecin chef du service : assurer le suivi médical préventif des agents du CD 13. S'impliquer dans l'amélioration des conditions de travail des agents du CD 13. Participer aux actions de prévention et aux études qui s'imposent au service de médecine préventive (SMP). S'investir dans la vie institutionnelle. Travailler en étroite collaboration avec le service prévention de la DRH. Effectuer les différentes visites de médecine de prévention (embauche, systématique, particulière, de reprise et à la demande). Réaliser les études de postes et des visites régulières des locaux de travail. Etudier toutes les possibilités pour contribuer à l'amélioration des conditions de travail. Etablir les fiches de postes et de service pour déterminer les risques au travail. Rédiger les avis médicaux, les rapports d'analyses de situations et participer à la rédaction du rapport annuel d'activité du service. S'impliquer dans les actions de prévention des risques professionnels et de santé. Participer aux travaux du Comité d'Hygiène et de Sécurité. Participer aux réunions initiées par le service ou d'autres directions. Réaliser une analyse détaillée et mensuelle des accidents de travail. Dispenser les premiers soins et/ou l'orientation des agents victimes d'accident sur le lieu de travail. Réaliser les vaccinations obligatoires en milieu professionnel ou préconisées par le SMP. Participer aux études et enquêtes épidémiologiques initiées par les instances médicales. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Médecin généraliste s'engageant à suivre une formation qualifiante. Connaissance du cadre réglementaire, des enjeux et évolutions en matière de santé publique. Connaissance des acteurs et dispositifs de santé publique. Connaissance du statut de la fonction publique territoriale. Capacité au travail en équipe et en transversalité.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des médecins et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°16

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi d'attaché territorial (chargé de communication) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé de communication

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous l'autorité du directeur adjoint, assurer la mise en place d'une stratégie de communication interne en adéquation avec les objectifs fixés par la communication générale de l'institution, coordonner et animer un réseau de correspondant en communication, mettre en place un fonctionnement en mode projet assurant la transversalité entre la direction et l'ensemble des autres directions, gérer un rétro-planning indispensable à la transmission d'informations internes, participer à la réflexion commune concernant la conception et la mise en forme des supports de communication à destination du personnel. Adapter le message, à destination des agents, en fonction des enjeux tout en développant une culture commune d'entreprise en favorisant le sentiment d'appartenance. Recueillir les informations relatives à la vie de la collectivité et en assurer la diffusion. Mettre en avant les projets et temps forts des directions/services. Valoriser les agents dans le cadre d'approches collectives ou individuelles. Proposer et élaborer des contenus de communication interne : journal interne mensuel. Coordonner la mise en ligne des actualités sur l'intranet. Participer à l'élaboration d'une stratégie événementielle à destination des agents. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplômé de l'enseignement supérieur, bonnes capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse. Capacité d'expression orale, d'écoute et d'adaptation. Bon sens relationnel. Connaissance du secteur public et des institutions : rôle, compétences, fonctionnement... Compréhension de l'ensemble de la communication (interne, externe, messages, publics cibles, etc.) et connaissance des supports de communication institutionnelle. Sens du travail en équipe. Pratique courante des logiciels bureautique. Rigueur et sens de l'organisation. Autonomie. Aptitude à comprendre les besoins, les reformuler et à rendre compte régulièrement. Réactivité et sens de l'adaptation. Créativité et curiosité. Force de proposition. Disponibilité.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 17

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de technicien (responsable de secteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

-nature des fonctions : responsable de secteur

- grades de la fonction publique territoriale : technicien et technicien principal

- missions : Sous la responsabilité hiérarchique du chef de service et de l'adjoint au chef de service, être en charge de l'encadrement du secteur des sites déconcentrés : encadrer et manager les adjoints responsables des secteurs Est et Ouest, les agents de surveillance et de sécurité et les agents concierges. Programmer avec ses adjoints les activités relevant du secteur sites déconcentrés. Participer aux réunions de service. Animer les réunions du secteur. Assurer la continuité des activités du pôle (gestion des plannings-absences, congés) en collaboration avec son responsable et le SAG. Mission responsable de la sûreté des sites déconcentrés et gestion de l'événementiel : assurer la mise en place des dispositifs de sûreté sur son secteur, coordonner, contrôler l'activité et assurer la coordination des 2 secteurs (harmonisation des outils et des procédures), assurer la pertinence des dispositifs de sûreté, rendre compte de la qualité des prestations de gardiennage. Mission suivi des demandes de gardiennage des sites déconcentrés : assurer un suivi des demandes de gardiennage, coordonner les relations des secteurs avec les prestataires et les directions clientes. Assurer l'intérim de l'adjoint au pôle gestion intervention événementiel en collaboration avec le responsable grands sites Marseille. Divers : participer à la démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accueil. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

-niveau de recrutement et motif invoqué: Niveau Bac+2, BTS, DUT. Connaissances techniques de base de sûreté et de la réglementation. Aptitude à manager une équipe. Rigueur, réactivité, disponibilité, organisation. Bonne connaissance de l'outil informatique. Aptitude au SSIAP 1 et 2.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°18

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi d'attaché principal (cadre de gestion financière, budgétaire et comptable) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : cadre de gestion financière, budgétaire et comptable

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous la responsabilité hiérarchique du chef de service, élaborer les dossiers, les courriers, les notes, les rapports relatifs aux demandes de garanties d'emprunt. Suivre les demandes et les octrois de garanties d'emprunt (gestion de la dette garantie notamment sur le logiciel Webdette). Réaliser des tableaux de bord, des études. Réaliser des analyses financières et leur exploitation (notamment pour la consolidation des comptes et l'analyse des risques financiers). Collaborer avec les services concernés de la DGS, de la DVL, etc. Elaborer et mettre en œuvre toute évolution de la procédure. Organiser la collecte et le classement des données financières et comptables avec le secrétariat de la direction. Réaliser en équipe des analyses, participer à la rédaction des notes et courriers relatifs aux analyses, à la consolidation des comptes, aux risques financiers et aux provisions pour risques. Rédiger les rapports. Participer à l'élaboration du rapport financier (rédaction, relations avec la direction de la communication) et aux actions de communication concernant l'octroi de garanties d'emprunt. Participer à l'élaboration des annexes budgétaires. Co-assurer les fonctions de responsable du pôle en l'absence du chef du service. Organiser et suivre le travail de l'ensemble de l'équipe. Réaliser des interventions diverses pour le suivi des recettes, de la trésorerie et de la gestion de la dette. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplômé de l'enseignement supérieur, connaître l'environnement institutionnel et les règles de base de la comptabilité (M52). Savoir rédiger, capacités d'analyse et de synthèse. Esprit d'équipe. Sens de l'organisation, rigueur et méthode. Connaître le logiciel CORIOLIS et les outils bureautiques.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 19

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché (juriste achat public) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : juriste achat public

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Accompagner l'équipe projet dans les procédures de passation des marchés publics en étant le garant de la sécurité juridique des procédures : participer à la définition de la stratégie d'achat avec l'équipe projet (animer la démarche contractuelle afin de conseiller l'équipe projet sur l'utilisation astucieuse du code des marchés publics), superviser le travail de rédaction des pièces administratives des rédacteurs (ou les rédiger pour les dossiers spécifiques et/ou complexes), contrôler la cohérence des dossiers de consultation des entreprises, valider les modalités de publication des DCE, assurer la conformité juridique des procédures d'ouverture des plis et d'analyse des candidatures et des offres, accompagner la réalisation du RAO en s'assurant de sa complétude sur le plan juridique, valider les courriers d'informations du choix du cocontractant aux candidats. Réaliser la veille juridique en se coordonnant avec le service conseil et contrôle juridique des achats & marchés (qui centralise et diffuse l'information marchés publics) : alimenter la base de données marchés publics (veille jurisprudentielle, évolution des documents juridiques...) et communiquer les retours d'expériences afin de valoriser les bonnes pratiques, être force de proposition dans l'élaboration et l'évolution des modèles de documents, notamment sur le périmètre de sa filière (exemples de DCE, modèle de RAO...). Réaliser des formations sur la commande publique, auprès des agents. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emploi et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'études supérieures, excellente connaissance du droit de la commande publique. Appréhension des techniques d'optimisation des procédures juridique afin de parvenir aux objectifs achats. Qualités rédactionnelles et relationnelles. Capacité d'analyse et de synthèse. Rigueur et autonomie (notamment en bureautique). Force de proposition, notamment dans l'emploi des procédures les plus astucieuses afin de réaliser une optimisation de la commande publique.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 20

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché (chargé d'achat) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature de fonctions : chargé d'achat

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : piloter et mettre en œuvre l'ensemble du processus d'achat public des dossiers qui lui sont confiés en priorité dans sa filière d'achats. Etre le responsable de la performance de l'achat de ses dossiers avec l'appui des experts juridiques et achats. Organiser ses réunions de cadrage avec les prescripteurs. Définir le planning du processus d'achats (de l'analyse du besoin à la réunion de lancement du marché), conseiller le prescripteur sur l'optimisation du cahier des charges (cahier des charges fonctionnel, analyse du secteur économique, sourcing, critères d'analyse en rapport à la politique d'achat, analyse de risque). Garantir la maîtrise du planning co-validé avec ses prescripteurs, co-valider le cahier des charges techniques et/ou fonctionnelles, rédiger les pièces du marché sur la base de la stratégie achats et de la procédure validée par sa hiérarchie. Saisir le DCE sur l'outil MARCO et assurer en totalité la gestion du dossier (publication, questions/réponses, jusqu'à la notification et réunion de lancement du marché avec le prescripteur). Assurer et piloter les ouvertures de plis, conseille et assiste le prescripteur sur la méthodologie d'analyse. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplômé de l'enseignement supérieur, maîtrise technique des achats et du droit des marchés publics. Rigueur, autonomie et disponibilité. Capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse. Connaissance technique de la filière. Curiosité, ouverture d'esprit, diplomatie, sens de la responsabilité. Aptitude à auditionner le prescripteur sur leurs besoins et leurs objectifs. Autonomie en bureautique et aisance avec les progiciels : MARCO, ATEXO, e Attestation. Sens du résultat

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 21

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur (chef de projet informatique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

-nature des fonctions : chef de projet informatique

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : prendre en charge les projets à dominante métier et organisationnelle liés à une ou plusieurs directions métier du CD13. Prendre en compte les contraintes de production du Système d'Information allant de l'exploitabilité des solutions mise en œuvre à la prise en compte de la sécurité. Assurer sa mission dans le respect des contraintes externes et internes (procédures, risques, coûts, délais). Etre en relation avec les directions métier, les équipes internes (construction, production des services, architectes) et les prestataires de la DSIUN. Pilotage de projet et communication : gérer la planification globale des projets en planifiant les ressources nécessaires (métier, DSI) et en relation avec les prestataires. Piloter les prestataires en obligation de résultat. Organiser les instances de pilotage en préparant les supports et rédigeant les relevés d'action / décision. Suivre l'avancement du projet, les risques selon les différents axes (financiers, RH, délais) et la méthodologie adaptée, la qualité des livrables et le budget global du projet (logiciel, matériel, prestations). Définir les plans d'actions et les suivre. Rédiger le Plan Qualité Projet (PQP). Appliquer les processus définis au sein de la DSIUN (changements, incidents, projet, problèmes). Mettre en place et suivre des indicateurs qualité et de reporting projet. Proposer des axes d'amélioration du processus projet. Gérer la communication et l'accompagnement au changement lié à la mise en place de ses projets. Capitaliser sur les axes de réussite et les points d'amélioration. Coordination de la réalisation et de la mise en production : élaborer le plan projet. Adosser le plan projet à un plan financier en investissement et en fonctionnement. Cadrer le projet. Escalader en cas de litige sur une ressource, une exigence, un risque. Solliciter et coordonner les parties prenantes (responsables chantiers, métiers et ressources DSIUN). Gérer la relation avec les prestataires et infogéreurs, en coordination avec les responsables marchés. Organiser les réunions de travail et ateliers. Organiser les phases de qualification et de vérification. Garantir le respect du cahier des charges, des délais et des coûts. Marchés publics : élaborer de dossiers de marchés publics en relation avec la fonction achat public du département. Réaliser des Cahier de Clauses Technique Particulières. Elaborer un Bordereau de Prix Unitaires et estimer le montant du marché. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

-niveau de recrutement et motif invoqué: expérience significative d'au moins 4 ans dans une fonction analogue et diplômé d'une école d'ingénieur (Bac + 5) ou de l'enseignement supérieur, solide compétence dans le domaine de la gestion de projets informatiques. Respect de l'organisation collective du travail : gestion des marchés de sous-traitance, partage de l'information, reporting, prise en compte des orientations stratégiques de la direction. Bonne connaissance des architectures et des technologies des systèmes d'information. Bonne connaissance des architectures N-Tiers. Très bonne capacité à travailler en équipe. Esprit analytique et rigoureux, capacité à développer ses compétences (élaboration des documents projets, de dossiers techniques, de modèles de documents). Capacité de synthétisation et de discernement dans l'expression écrite et orale (reporting consolidé, participation aux comités de gestion des prestataires, aux comités techniques liés au traitement des incidents, remontés d'alertes techniques...). Aisance relationnelle. Méthodologie de gestion de projet, ITIL. Méthodes de description des processus métier. Connaissances dans les domaines de compétences d'un département fortement appréciées.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des ingénieurs et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 22

OBJET: Caractéristiques et définition de 2 emplois d'attaché (juriste achat public) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : juriste achat public

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous le contrôle hiérarchique du chef de service : Assurer la sécurité juridique des procédures de marchés du département, en contrôlant les procédures marchés selon le plan de veille établi par la direction. Assurer la veille juridique afin de garantir le respect de la réglementation de la commande publique au sein de la DAP (direction achat public). Réaliser des formations internes en matière de commande publique. Veiller au respect de la conformité juridique des marchés : réaliser, selon le plan stratégique déterminé par la direction, le contrôle des marchés (a priori et a posteriori) passés par les équipes des SAM et les prescripteurs (pour les marchés inférieurs au seuil d'intervention de la DAP), formuler les recommandations aux opérationnels (acheteurs, rédacteurs, prescripteurs) afin de sécuriser les pratiques, participer directement au contrôle des dossiers ciblés par le service, sur sollicitation, conseiller les juristes des services achats/marchés ainsi que les prescripteurs dans leurs démarches de passation des marchés publics. Réaliser la veille juridique sur le droit de la commande publique. Etre force de proposition pour la création et l'amélioration des outils et documents types nécessaires aux procédures de commande publique. Animer des formations internes (pouvant également être dispensées par les juristes). Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'études supérieures, excellente connaissance du droit de la commande publique. Pédagogie dans les actions de contrôle afin d'en faire une démarche d'amélioration continue des pratiques achats/marchés. Capacité à synthétiser ses analyses en vue d'une communication régulière en interne. Force de conviction. Pédagogie, rigueur et méthodologie.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°23

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (acheteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions: acheteur

- grades de la fonction publique territoriale: attaché et attaché principal

- missions: Etre le pilote en chef de projet de la démarche achat : recueillir les besoins, pratiquer l'analyse fonctionnelle, revue des spécifications, analyser les offres, sélectionner les fournisseurs. Mener une démarche de marketing achat : analyser les marchés fournisseurs, identifier les nouveaux fournisseurs, procéder à la veille technologique, réglementaire et aux études d'externalisation, benchmark. Assister le ou les prescripteurs dans la rédaction du CCTP et dans certains cas, rédiger le CCTP. Assurer les négociations en collaboration avec le prescripteur. Élaborer les outils de la consultation relatifs à l'analyse des offres, notamment le cadre de notation, la trame de négociation et le CR le cas échéant. Coordonner le suivi de la performance des fournisseurs sur le périmètre de son portefeuille d'achat : réaliser la mesure de performance fournisseurs et consolider les données de suivi du marché en lien avec le service coordination/méthodes/ressources, être responsable de la relation du département avec les fournisseurs propres à son portefeuille d'achat, piloter plus particulièrement les fournisseurs identifiés comme clés en lien avec l'équipe de direction. Préparer le bilan de marché en s'appuyant sur les prescripteurs, le service CMR et le service CCJAM. Apporter une expertise achats auprès des directions opérationnelles, sur les achats qui sont inférieurs au seuil d'intervention de la direction de l'achat public. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur. Excellentes connaissances des techniques d'achat et des achats IT. Connaissance du contexte des collectivités territoriales et maîtrise des marchés publics. Qualités relationnelles, savoirs-être avec des interlocuteurs internes (équipe projet) et externes (fournisseurs). Capacités d'analyse (notamment financière) et de persuasion. Rigueur et autonomie. Réactivité. Force de proposition et capacité à remettre en cause son mode de travail afin de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la performance

- niveau de rémunération: correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 24

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi de technicien (technicien bâtiment) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

-nature des fonctions : technicien bâtiment

- grades de la fonction publique territoriale : technicien et technicien principal 2ème classe et technicien principal 1ere classe

- missions : Sous la responsabilité hiérarchique du chef de Service et de son adjoint : gérer les études, travaux et projets transversaux de l'HD13 en relation directe avec ses collègues et son supérieur hiérarchique : assurer le suivi de la prise en compte des demandes d'interventions émanant des services dans le cadre de programmations ou de gros travaux non pris en compte par le pôle « maintenance exploitation ». Assurer le suivi des prestations des accords-cadres de l'AMO études et des prestataires intellectuels nécessaire (CSPS, Coordonnateur SSI, Bureau de contrôle,...). S'assurer du bon avancement des études internes et externes. Elaborer les programmes de travaux. Rédiger les pièces techniques des marchés de travaux et de PI. Suivre les travaux de second œuvre réalisés sur l'hôtel du département et les annexes du Bd Lambert Suivre la planification et l'avancement des travaux. Faire des comptes rendus et le reporting associé. Aider à la rédaction des rapports d'analyse des offres. Etablir ou vérifier les devis des entreprises à bon de commande. Vérifier le service fait avant paiement des factures. Se mettre en relation avec l'ensemble de l'équipe et communiquer sur son travail par la tenue à jour des plans et tableaux de bords. Assurer la continuité du service. Organiser sa suppléance. Etre force de proposition. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

-niveau de recrutement et motif invoqué: Niveau Bac+2, BTS, DUT. Savoir communiquer, rendre compte, expliquer, transmettre. Maîtrise des outils bureautiques : Word, Excel Connaissance des corps d'état spécifiques à l'HD13 (menuiserie intérieure, électricité, chauffage, climatisation, contrôle d'accès, gestion de l'éclairage, etc...). Rigueur, méthode et organisation. Capacité d'adaptation et de compréhension.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 25

OBJET: Caractéristiques et définition de d'un emploi de technicien (technicien bâtiment) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

-nature des fonctions : technicien bâtiment

- grades de la fonction publique territoriale : technicien et technicien principal 2ème classe et technicien principal de 1ère classe

- missions : Sous la responsabilité hiérarchique du chef de service et de ses adjoints, gérer la maintenance et l'exploitation de l'HD13 en relation directe avec ses collègues et son supérieur hiérarchique : assurer le suivi de la prise en compte des demandes d'interventions émanant des services, assurer le suivi des prestations des accords-cadres d'exploitation, s'assurer de la bonne exécution des prestations par les entreprises titulaires des accords-cadres à bon de commande ou travaux, élaborer les programmes de travaux, suivre les travaux de second œuvre réalisés sur l'hôtel du département et les annexes du Bd Lambert, contrôler la concordance des paiements en fonction des travaux réalisés, établir ou vérifier les devis des entreprises à bon de commande, vérifier le service fait avant paiement des factures. Mission déménagement HD13 et annexes Lambert : Suivre les tableaux de programmation des déménagements en relation avec les partenaires, organiser les travaux de rénovation en amont des déménagements (peinture, sol, cloison, électricité, réseaux) en relation avec les prestataires. Mises à jour des listes et documents de travail : se mettre en relation avec l'ensemble de l'équipe et communiquer sur son travail pour la tenue à jour des plans et tableaux de bords. Contribuer au bon fonctionnement du service, assurer la continuité du service, organiser sa suppléance. Etre force de proposition. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

-niveau de recrutement et motif invoqué: Niveau Bac+2, BTS, DUT. Savoir communiquer, rendre compte, expliquer, transmettre. Maîtrise des outils bureautiques : Word, Excel Connaissance des corps d'état spécifiques à l'HD13 (menuiserie intérieure, électricité, chauffage, climatisation, contrôle d'accès, gestion de l'éclairage, etc...). Rigueur, méthode et organisation. Capacité d'adaptation et de compréhension.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 26

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de technicien principal de 2ème classe (technicien bâtiment) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

-nature des fonctions : technicien bâtiment

- grades de la fonction publique territoriale : technicien et technicien principal de 2ème classe et technicien principal de 1ère classe

- missions : Sous la responsabilité hiérarchique du chef de service et de ses adjoints, chargé de l'achat de petites fournitures, de la gestion des stocks de pièces de rechange, de DAO simple 2D, du travail transversal avec les autres services de la direction. Rédaction de CCTP pour des MAPA et appel d'offres service et travaux, en collaboration avec la direction de l'achat public serait un plus pour le poste. Superviser la maintenance et l'exploitation de l'HD 13 : contrôler par sondage la maintenance préventive et corrective des entreprises titulaires des marchés d'exploitation, suivre la maintenance corrective des entreprises à bon de commande (état et relance mensuelle), suivre les travaux de second œuvre réalisés sur l'HD 13, participer à la programmation des travaux avec son supérieur hiérarchique, assurer le suivi de la prise en compte des demandes d'intervention émanant des services, rédiger ou accompagner l'adjoint dans la rédaction des marchés de travaux. Gérer les plans et documents techniques : mettre à jour les plans Autocad, participer à l'archivage de la documentation technique. Veiller au bon fonctionnement du service : assurer sa suppléance, faire des propositions d'amélioration. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

-niveau de recrutement et motif invoqué: Niveau Bac+2, BTS, DUT. Connaissances en électricité, plomberie et climatisation. Expérience en suivi d'exploitation et de maintenance. Connaissance des collectivités locales. Pratique des systèmes GTB. Connaissances en informatique et bureautique. Bon sens, capacité à proposer des solutions. Initiative, sens de l'organisation. Capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral, à rendre compte. Savoir partager ses connaissances.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 27

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de technicien (contremaître nettoyage) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : contremaître nettoyage

- grades de la fonction publique territoriale : technicien et technicien principal 2ème classe et technicien principal de 1ere classe

- missions : Sous la responsabilité hiérarchique du chef de service : déterminer et contrôler les prestations de nettoyage, déterminer les prestations de nettoyage, encadrer le personnel interne de nettoyage, appliquer les procédures de la collectivité ou internes au service et le document unique, traiter les demandes émises par la plate-forme du # 1, programmer, réaliser et formaliser les contrôles contradictoires avec les prestataires de nettoyage, contrôler le respect de l'ensemble des dispositions des marchés publics de nettoyage, appliquer les pénalités financières et les demandes de sanctions, attester la réalisation effective des travaux commandés. Assurer les liens fréquents avec les autres services logistiques de la collectivité (équipement des agents de nettoyage, veille technique, coordination sur les chantiers...). Gérer les besoins quotidiens. Produire les bons de commandes de travaux exceptionnels (remises en état, entretien de la vitrerie, travaux spécifiques). Etre l'interlocuteur principal des agents du service placés sous son autorité. Organiser les absences des agents d'entretien départementaux (remplacements par les prestataires de nettoyage lors des congés annuels ou des congés maladie), gérer leurs besoins en vêture et/ou EPI, organiser les évaluations professionnelles annuelles, émettre les bons de commande relatifs aux besoins en produits d'entretien et en matériels de nettoyage, transmettre les informations relatives aux avantages sociaux, aux ressources humaines. Veiller à l'application du règlement intérieur du secteur propreté et au règlement ARTT spécifique aux chefs d'équipe propreté du PHyDEV. Planifier les missions hebdomadaires et les procédures liées à l'organisation du secteur. Veiller au respect des préconisations en matière de sécurité et d'hygiène, suivre le recueil des doléances des agents utilisateurs et traitement. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Niveau Bac+2, BTS, DUT. Organisation du travail en fonction des consignes données. Utilisation de la messagerie électronique et de l'outil informatique. Respect des procédures internes et contractuelles. Analyse des besoins selon la typologie des sites

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 28

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe (éducateur spécialisé) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : éducateur spécialisé

- grades de la fonction publique territoriale : assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe et assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe

- missions : Sous l'autorité hiérarchique du chef de service, établir les procès-verbaux de recueil des enfants en vue de l'adoption, assurer leur suivi et plus globalement des pupilles de l'Etat. Assurer sa mission en transversalité avec les assistants socio-éducatifs, et en articulation avec l'ensemble des agents pour la continuité du service. Participer à la politique de prévention et de protection de l'enfance. Accompagner les projets d'adoption des pupilles de l'Etat, recueillir les bébés abandonnés dans les différentes maternités en sa qualité de correspondant du CNAOP (conseil national d'accès au origines personnelles) (rencontre avec les mères de naissance et établissement du procès-verbal de recueil), et participer à la recherche de la famille d'accueil et la mise en lien avec l'enfant. Participer aux réunions de liaison (élaboration de procédures, de protocoles avec les maternités), aux réunions des conseils de famille, des différents services du conseil départemental et des MDS. Faire la liaison avec les territoires pour les projets de placement des enfants pupilles de l'Etat, participer aux réunions de synthèse, veiller au suivi administratif des pupilles de l'Etat, en lien avec le conseil de famille. Organiser les projets d'adoption des enfants pupilles de l'Etat et notamment à particularités avec les organismes autorisés pour l'adoption et les associations spécialisées, assurer le suivi des pupilles de l'Etat hors département si nécessaire ainsi que le suivi d'intégration de pupilles de l'Etat après adoption. Rédiger les rapports de suivi d'intégration et diverses notes d'information destinées notamment au conseil de famille. Effectuer, à deux ans, l'actualisation du projet d'adoption des candidats à l'adoption. Participer aux réunions d'information collective, réunions thématiques vers les candidats à l'adoption, les professionnels. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'études supérieures, expérience souhaitée dans l'aide sociale à l'enfance, en particulier le domaine de l'adoption. Capacité d'analyse, de synthèse. Rigueur. Capacité d'adaptation et esprit d'équipe. Qualités humaines. Intérêt pour les actions collectives. Qualités d'expression écrite. Sens des responsabilités et disponibilité. Mobilité liée aux déplacements nécessaire.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°29

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe (assistant de service social) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : assistant de service social

- grades de la fonction publique territoriale : assistant socio-éducatif 2^{ème} classe et assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe

- missions : l'assistant social (AS) polyvalent doit conduire plusieurs missions qui s'exercent en respect du code de déontologie des assistants de service social. Cinq missions essentielles couvrent le champ de l'action généraliste de l'AS polyvalent : accueil et accompagnement social, prévention, insertion, protection des personnes vulnérables et enfance-famille. Agir en prenant en compte la globalité de la situation de personne. Au sein d'une maison de la solidarité (MDS), assurer l'accueil et l'accès aux droits pour tout public, mettre en œuvre l'ensemble des dispositifs d'action sociale, effectuer l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA, assurer le suivi et l'accompagnement social des personnes en difficulté, effectuer les enquêtes sociales dans le cadre de la prévention des expulsions domiciliaires, réaliser les évaluations liées au recueil d'informations préoccupantes (enfants ou adultes en danger), réaliser le suivi des enfants placés et de leur famille, assurer le suivi des familles d'accueil, réaliser les enquêtes adoptions, mettre en œuvre les mesures administratives contractuelles, travailler en équipe pluridisciplinaire pour toute action nécessaire auprès du public et participer à des actions de développement social sur son territoire et concourir à la réalisation d'actions collectives. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, parfaite connaissance de la DGAS et de l'ensemble des missions et des dispositifs. Disponibilité, écoute. Sens des responsabilités. Capacité d'analyse et de synthèse. Capacité d'adaptation et esprit d'équipe. Sens de l'organisation et de la méthode. Qualités rédactionnelles. Discrétion.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°30

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe (conseiller en économie sociale et familiale) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : conseiller en économie sociale et familiale

- grades de la fonction publique territoriale : assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe et assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe

- missions : Sous l'autorité hiérarchique du directeur de MDS T, contribuer à l'ensemble des missions du service social départemental au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Participer et/ou assurer le suivi et l'accompagnement du public en difficulté à la fois par une aide éducative budgétaire et par un accompagnement social de la personne. L'ensemble de ces activités s'inscrit dans le domaine du budget et de la consommation, du logement, de l'environnement et de la santé. Aide à la résolution des problèmes de vie quotidienne par des actions de conseil, d'information, d'aide aux démarches administratives pour tout public : évaluation et diagnostic en matière budgétaire, mise en œuvre de la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) auprès des personnes percevant des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources conformément à la loi du 5 mars 2007 réformant la Protection Juridique des Majeurs, accompagnement budgétaire des familles dans le cadre de l'économie sociale et familiale lorsque les difficultés de gestion de budget peuvent avoir des conséquences sur les conditions de vie de l'enfant (loi 05/03/07 sur la Protection de l'Enfance). Cet accompagnement s'inscrit en complémentarité de l'action de l'assistante sociale, participation aux actions collectives et à la réalisation de projets de développement social. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance et maîtrise des techniques d'interventions sociales individuelles et collectives, capacités relationnelles et du travail en équipe, capacité à se constituer un réseau et à conduire des projets partenariaux, maîtrise des logiciels et progiciels en vue d'élaborer des statistiques et de suivi des activités

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°31

OBJET: Caractéristiques et définition de 2 emplois d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe (éducateur spécialisé) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : éducateur spécialisé

- grades de la fonction publique territoriale : assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe et assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe

- missions : Dans le respect de l'éthique et de la déontologie, utiliser les méthodes et techniques pédagogiques, psychologiques et sociales, propres à la profession. La complémentarité des activités de l'éducateur spécialisé et de l'assistant de service social est déterminée dans le cadre de l'élaboration du projet socio-éducatif en faveur de l'enfant et de sa famille. Activités centrales : au sein d'une équipe pluridisciplinaire, et dans l'application des décisions judiciaires et/ou administratives et le respect des droits des usagers, être responsable de la mise en œuvre du projet socio-éducatif de l'enfant, de l'accompagnement du jeune majeur et de l'action socio-éducative globale en faveur de la famille. Activités spécifiques centrées sur l'enfant et sa famille, interventions adaptées aux besoins de l'enfant dans son environnement et individualisées. Etre à leur écoute et mettre à leur disposition du temps qui leur est spécifiquement dédié pour créer une relation privilégiée structurante, recueillir leur parole, et leur apporter un soutien éducatif. Accompagner l'assistant familial dans son rôle éducatif. Activités périphériques : peut participer à des actions collectives sur son territoire, en lien avec les projets socio-éducatifs en faveur des enfants et des familles. Accompagner les stagiaires et concourir à leur formation. Participer à des groupes de réflexion et (ou) de formation-information. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur, connaissances et actualisation des dispositions législatives, réglementaires et des dispositifs de la protection de l'enfance et de l'action sociale. Connaissances des problématiques psychosociales de l'enfance et de la famille. Connaissance de la méthodologie de l'action sociale. Maîtrise des techniques d'écoute, de relation, de négociation et d'intervention à domicile. Sens du service public. Aptitude à l'empathie et à la distanciation dans le respect des personnes . Capacité d'analyse et de synthèse. Capacité d'initiative, adaptabilité, et sens des responsabilités dans le respect du cadre institutionnel. Qualités rédactionnelles. Capacité d'organisation et de gestion du temps. Aptitude au travail en équipe, en partenariat et en réseau.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 32

OBJET: Caractéristiques et définition de 18 emplois d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe et de 5 emplois d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe (assistant de service social) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : assistant de service social

- grades de la fonction publique territoriale : assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe, assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe et assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle

- missions : l'assistant social (AS) polyvalent doit conduire plusieurs missions qui s'exercent en respect du code de déontologie des assistants de service social. Cinq missions essentielles couvrent le champ de l'action généraliste de l'AS polyvalent : accueil et accompagnement social, prévention, insertion, protection des personnes vulnérables et enfance-famille. Agir en prenant en compte la globalité de la situation de personne. Au sein d'une maison de la solidarité (MDS), assurer l'accueil et l'accès aux droits pour tout public, mettre en œuvre l'ensemble des dispositifs d'action sociale, effectuer l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA, assurer le suivi et l'accompagnement social des personnes en difficulté, effectuer les enquêtes sociales dans le cadre de la prévention des expulsions domiciliaires, réaliser les évaluations liées au recueil d'informations préoccupantes (enfants ou adultes en danger), réaliser le suivi des enfants placés et de leur famille, assurer le suivi des familles d'accueil, réaliser les enquêtes adoptions, mettre en œuvre les mesures administratives contractuelles, travailler en équipe pluridisciplinaire pour toute action nécessaire auprès du public et participer à des actions de développement social sur son territoire et concourir à la réalisation d'actions collectives. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, parfaite connaissance de la DGAS et de l'ensemble des missions et des dispositifs. Disponibilité, écoute. Sens des responsabilités. Capacité d'analyse et de synthèse. Capacité d'adaptation et esprit d'équipe. Sens de l'organisation et de la méthode. Qualités rédactionnelles. Discrétion.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 33

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi de psychologue de classe normale (psychologue) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : psychologue

- grades de la fonction publique territoriale : psychologue de classe normale et psychologue hors classe

- missions : Placé sous l'autorité hiérarchique directe du directeur de la Maison Départementale de la Solidarité (MDS), son champ d'intervention transversal couvre l'ensemble des missions Enfance-Famille, Santé et Cohésion Sociale : participer à l'élaboration et à la mise en œuvre sur le territoire de la MDS des actions pluridisciplinaires et transversales. Veiller tout particulièrement à faire reconnaître et respecter la personne, isolément ou collectivement, dans sa dimension psychique, exercer ses fonctions, concevoir ses méthodes et mettre en œuvre les moyens techniques issus de sa formation. Intervenir auprès d'un enfant ou d'une famille, d'un individu, à des fins d'évaluation et d'orientation vers un éventuel suivi psychologique extérieur, ne pouvant conduire lui-même une thérapie. Apporter un éclairage psychologique aux équipes intervenant dans les missions enfance famille et cohésion sociale, au sein de réunions, ou suite à des consultations ou suivis individualisés en faveur de mineurs ou majeurs en difficulté. Contribuer à l'indication et à la réalisation d'actions préventives et à l'élaboration des projets de territoire. Accompagner directement ou indirectement les enfants et les familles. Contribuer au dépistage précoce des troubles de la relation mère-enfant et apporter un soutien psychologique aux familles. Favoriser la prise en compte des compétences parentales et l'évolution de la relation parents-enfants. Offrir aux enfants et à leurs parents, un espace d'écoute et un accompagnement spécifiques. Contribuer au suivi des enfants adoptés. Concourir à l'évaluation des situations de risque de danger. Participer, en sa qualité de membre permanent, à la Commission d'Evaluation des Informations Préoccupantes (CEIP). Garantir le suivi psychologique de l'enfant placé, participer aux réunions de synthèse et commissions d'admission et de révision des situations. Contribuer à l'élaboration du projet d'orientation de l'enfant en famille d'accueil, en établissement, accueils séquentiel. Participer à l'indication et à l'évaluation des rencontres médiatisées. Peut intervenir directement dans ces rencontres avec le travailleur social et la famille. Contribuer à la prise en compte des mécanismes psychiques liés aux problématiques de vulnérabilité sociale, et à l'orientation des personnes en difficulté vers les professionnels et services spécialisés compétents. Participer aux réunions et aux diverses instances de réflexion et s'impliquer dans le développement du réseau partenarial sur le territoire de la MDS. Concourir à la formation des psychologues en accueillant des stagiaires dans le respect du cadre réglementaire fixé par la collectivité. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur Bac+5, connaissance et actualisation des dispositions législatives, réglementaires. Connaissance des problématiques psychologiques et psychosociales de l'enfance et de la famille. Maîtrise des techniques de l'entretien psychologique. Sens du service public. Capacité d'écoute, d'analyse et de synthèse. Capacité d'initiative et sens des responsabilités dans le respect du cadre institutionnel. Aptitude au travail en équipe

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des psychologues et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 34

OBJET: Caractéristiques et définition de 6 emplois de rédacteur (conseiller en orientation RSA) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : conseiller en orientation RSA

- grades de la fonction publique territoriale : rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe et rédacteur principal de 1^{ère} classe

- missions : Recevoir les nouveaux entrants allocataires du RSA, expliquer le dispositif du RSA (Droits et devoirs), poser un diagnostic sur leur situation personnelle, proposer une orientation vers un dispositif d'accompagnement et un référent de parcours. Réaliser la convocation et la réception des allocataires du RSA nouveaux entrants dans le mois. Poser un diagnostic de leur situation au regard de l'emploi. Proposer en conformité avec la loi du RSA, une orientation vers un dispositif d'accompagnement à l'emploi, socio-professionnel ou social en fonction des difficultés qu'ils rencontrent. Suivre les orientations au travers d'un logiciel. Travailler en lien avec les contrôleurs des pôles en cas de non-respect des engagements. Et toute autre mission de service public correspondant au cadre d'emplois et au domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : goût des contacts humains, sens relationnel, expérience en matière d'accueil des publics, capacité à analyser une situation, maîtrise des outils informatiques. Discrétion.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des rédacteurs et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 35

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi d'assistant socio-éducatif de 1ère classe (adjoint social enfance famille) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : adjoint social enfance famille

- grades de la fonction publique territoriale : assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe et assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe

- missions : Sous l'autorité hiérarchique directe du directeur de la MDS dont il est l'adjoint pour la mission enfance et famille : être l'expert des missions spécifiques enfance et famille et responsable technique des équipes opérationnelles, être garant de la mise en œuvre des politiques de prévention et de protection de l'enfance et de la famille sur le territoire, participer à la définition des politiques à mettre en œuvre sur le territoire, animer la transversalité entre prévention, protection judiciaire ou administrative et PMI. Développer des partenariats avec les acteurs de l'enfance et de la famille sur le territoire, encadrer sur le plan technique et manager l'équipe pluridisciplinaire. Animer et coordonner les activités notamment dans les domaines suivants : le recueil, l'évaluation et le traitement des informations préoccupantes des mineurs, l'accompagnement social et éducatif des mineurs, famille et jeunes majeurs, l'évaluation et le suivi adoption. L'adjoint social «Prévention Sociale» et l'adjoint social «Enfance-Famille» sont garants de la continuité de service et sont amenés à se remplacer mutuellement en cas d'absence au titre de l'encadrement technique des professionnels. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur, bonnes connaissances de l'organisation et du fonctionnement du département en matière de protection de l'enfance, organisation, rigueur, méthode et sens des responsabilités, qualités relationnelles, connaissance des textes législatifs et réglementaires spécifiques, capacité managériale, capacité d'analyse et de synthèse, aptitude au travail en équipe et à l'animation.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des assistants socio-éducatif et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE 36

OBJET : Caractéristiques et définition de 2 emplois de conseiller socio-éducatif (adjoint social enfance famille) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : adjoint social enfance famille

- grades de la fonction publique territoriale : conseiller socio-éducatif et conseiller supérieur socio-éducatif

- missions : Sous l'autorité hiérarchique directe du directeur de la MDS dont il est l'adjoint pour la mission enfance et famille : être l'expert des missions spécifiques enfance et famille et responsable technique des équipes opérationnelles, être garant de la mise en œuvre des politiques de prévention et de protection de l'enfance et de la famille sur le territoire, participer à la définition des politiques à mettre en œuvre sur le territoire, animer la transversalité entre prévention, protection judiciaire ou administrative et PMI. Développer des partenariats avec les acteurs de l'enfance et de la famille sur le territoire, encadrer sur le plan technique et manager l'équipe pluridisciplinaire. Animer et coordonner les activités notamment dans les domaines suivants : le recueil, l'évaluation et le traitement des informations préoccupantes des mineurs, l'accompagnement social et éducatif des mineurs, famille et jeunes majeurs, l'évaluation et le suivi adoption. L'adjoint social «Prévention Sociale» et l'adjoint social «Enfance-Famille» sont garants de la continuité de service et sont amenés à se remplacer mutuellement en cas d'absence au titre de l'encadrement technique des professionnels. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur, bonnes connaissances de l'organisation et du fonctionnement du département en matière de protection de l'enfance, organisation, rigueur, méthode et sens des responsabilités, qualités relationnelles, connaissance des textes législatifs et réglementaires spécifiques, capacité managériale, capacité d'analyse et de synthèse, aptitude au travail en équipe et à l'animation.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des conseillers socio-éducatif et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 37

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de technicien (collaborateur technique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

-nature des fonctions : collaborateur technique

- grades de la fonction publique territoriale : technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe

- missions : Sous la responsabilité de l'adjoint au chef de service chargé de la logistique et de la maintenance, en binôme avec l'agent logistique, assurer l'implantation d'une cinquantaine de maisons du bel âge (MBA) sur tout le territoire, de l'acquisition jusqu'à la livraison, puis les assister dans leur fonctionnement au quotidien. Etre le relais sur les problématiques de gestion logistique pour ces sites déconcentrés répartis sur l'ensemble du département. Assurer la gestion et le suivi de la logistique d'approvisionnement de toutes les MBA. Veiller à la maintenance des bâtiments, en lien avec la direction de la maintenance et de l'exploitation. Gérer les déplacements et la mise en place d'animations et d'événements quotidiens pour les différents sites. Suivre la gestion du stock des véhicules. Assurer la logistique pour l'ensemble du service. Collaborer avec les autres pôles du service. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

-niveau de recrutement et motif invoqué: Niveau Bac+2 BTS, IUT, grande capacité organisationnelle et d'adaptabilité. Qualité d'écoute et relationnelle. Mobilité et possession du permis de conduire. Maîtrise de l'outil informatique. Intérêt pour le secteur d'activité. Esprit d'initiative. Autonomie. Capacité de travail en transversalité.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 38

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur principal (responsable de secteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : responsable de secteur

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Etre le médiateur de la direction auprès des directions partenaires en matière d'hygiène, sécurité, prévention (HSP) (DRH, DSG...), contribuer à l'adéquation entre les missions de la direction des routes et des ports (DRP) et le respect des normes en matière d'hygiène et de sécurité prévention, accomplir les fonctions d'assistant de prévention auprès des services du siège. Assurer la cohésion et la cohérence des différents volets des domaines relatifs à la Santé et Sécurité au Travail. Centraliser et analyser les non-conformités matérielles des services et des postes de travail et contribuer à les réduire, participer à la prévention des risques professionnels, à l'élaboration et au suivi du document unique, des fiches individuelles d'exposition, des fiches de consignes de sécurité et de tous types de documents relatifs au domaine (inaptitudes partielles, accidents de service, rapports ACFI, compte-rendu CHS...) en lien avec les Arrondissements et les directions partenaires (DRH, DSG, DPMB...), assurer la fonction d'assistant de prévention pour les Services du Siège de la DRP. Assurer la veille juridique en lien avec la DRH. Analyser et conseiller sur les situations et les accidents du travail (conseils techniques...). Proposer le cas échéant des actions « ergonomie au poste de travail ». Coordonner le réseau des assistants de prévention de la DRP, si besoin : formation à destination des agents (gestes et postures, manager la sécurité au travail, risques psychosociaux). Créer des outils d'aide à la décision, permettant à la direction une vision sur des indicateurs à déterminer. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur, connaître et savoir analyser l'état d'un patrimoine bâti dans ses différents aspects, favoriser la mise en relation des divers interlocuteurs DRP, DRH, DSG, services techniques. Etre veille et force de proposition en matière de problématiques liées à la prévention et SST. Savoir être porteur auprès des arrondissements des positions de la DRP en matière d'HSP. Formation SST / prévention des risques professionnels

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des ingénieurs et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 39

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de rédacteur (gestionnaire administratif) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : gestionnaire administratif

- grades de la fonction publique territoriale : rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe

- missions : Sous l'autorité directe du chef de service et de son adjoint, mettre en œuvre la politique foncière du département : acquérir, vendre et prendre à bail des immeubles pour le département des BDR et gérer le foncier des collèges avec la régularisation du statut de ces établissements pour l'existant et assurer le suivi des acquisitions quant aux nouveaux fonciers. Rechercher des biens immobiliers (annonces, agences immobilières, partenaires, prospections foncières) correspondant aux besoins. Gérer et suivre les dossiers d'acquisition, de vente ou de location. Instruire et suivre les dossiers relatifs au foncier des collèges. Etablir et mettre à jour un tableau relatif à la situation foncière et patrimoniale des collèges du département (inventaire). Rédiger les notes, courriers, rapports et délibérations correspondants. Demander les relevés, documents d'arpentage (documents graphiques). Rédiger les conventions ou protocoles fonciers. Saisine des notaires et relations avec les partenaires privés ou publics (sites collèges futurs ou existants). Déplacements sur site dans le cadre des visites. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Bonnes connaissances en droit public, connaissances en droit de l'urbanisme, maîtrise de Word, Excel, Gédélib. Connaissance de Coriolis appréciée. Qualités relationnelles et rédactionnelles. Organisation et rigueur. Permis de conduire.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des rédacteurs et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°40

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché (secrétaire général) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : secrétaire général

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous la responsabilité hiérarchique du directeur : prendre en charge les dossiers transversaux de la direction et inter-directions, ainsi que les projets spécifiques, dont ceux en lien avec les collectivités ou institutions partenaires : travailler sur les dossiers transversaux relevant de la compétence « éducation » confiés par la direction, suivre et gérer les projets partenariaux et de groupes de travail avec les partenaires extérieurs : rectorat, direction académique, préfecture... Organiser et mettre en œuvre la veille juridique dans le domaine de l'éducation

Etre le référent RGPD de la direction, réaliser les saisines de la direction juridique, mettre en œuvre les procédures et suivre les dossiers « assurances » pour les collègues. Etre en charge de la préparation du budget de la direction et de l'analyse du budget de la délégation collègues. Référent budget pour l'ensemble des services : contrôler l'ensemble de l'activité budgétaire de la direction

Participer et suivre les comités de pilotage et groupes de travail internes (éco-administration, démarche qualité, travaux, accueil...). Assurer un suivi du déroulement des marchés en cours pour la direction. Répondre aux courriers signalés relevant de la direction. Gérer les 4 CIO départementaux (budgets, demandes, suivi des travaux...). Suivre et gérer les services civiques pour la direction et les collègues publics. Mettre en œuvre la DQA pour la direction

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur, expérience dans le domaine de l'organisation administrative et juridique au sein d'une collectivité, solides connaissances juridiques. Aptitude à initier et piloter des projets transversaux. Capacité à proposer et mettre en œuvre des méthodologies d'organisation et à impulser de nouveaux projets. Bonne connaissance des outils informatiques (excel, word...). Capacité à élaborer et mettre en œuvre des outils de gestion. Sens de l'organisation et esprit d'initiative. Sens de la coordination et du travail en équipe. Grandes qualités relationnelles et aptitude pour la négociation. Aptitude à initier et piloter des projets dans le cadre d'une stratégie concrète

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 41

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de technicien principal de 2^{ème} classe (assistant technique informatique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : assistant technique informatique

- grades de la fonction publique territoriale : technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe

- missions : Sous la responsabilité hiérarchique du chef de service : exercer ses fonctions dans un collège public dont il est la personne ressource et peut assurer une partie de ses missions sur d'autres collèges voisins. Veiller à l'information, l'application et le respect des procédures et consignes de sécurité. Veiller à la gestion des incidents et au suivi des projets dans les collèges. Participer aux échanges avec les différents intervenants (Rectorat, Inspection Académique, sociétés externes...), et à des groupes de travail thématique visant à tester et déployer des outils ou applications en relation avec le système d'information des collèges ou du service. Préparer, installer et assurer la maintenance du parc des postes de travail : postes fixes, portables et tablettes, gestion de l'inventaire, des licences et des garanties. Administration des serveurs pédagogiques sous Windows 2012 server. Administration des réseaux pédagogiques et administratifs dans le respect des normes et de la sécurité (réseau filaire, réseau WIFI, équipements actifs switches, routeurs). Gérer les pannes et dysfonctionnements, contrôler et sauvegarder les systèmes en place. Assister les utilisateurs, les accompagner et les aider à l'appropriation des outils informatiques dans l'apprentissage de l'outil numérique. Soutenir la mise en œuvre des logiciels métiers du Conseil départemental ainsi que la valorisation des politiques éducatives. Peut être amené à travailler sur une plate-forme centrale afin d'effectuer des tests ou de mettre en œuvre des procédures techniques visant à améliorer l'architecture informatique et technique du système d'information des collèges. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Niveau Bac+2 BTS, IUT. Solides connaissances techniques des systèmes informatiques et d'information. Sens prononcé de l'organisation et maîtrise des outils informatiques. Esprit d'initiative, capacité d'écoute, bon sens de l'organisation et qualités rédactionnelles

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 42

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur (chargé de mission) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé de mission

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Référent: mettre en œuvre la politique environnementale et les différents outils de planification sur le territoire (études, schéma départementaux...), apporter un conseil technique auprès des différentes directions et des élus CD13, représenter l'institution. Expert : assurer la veille technique et juridique du domaine, gérer et instruire les dossiers spécifiques, être force de proposition pour développer la politique départementale, développer des réseaux professionnels. Chef de projet (conception, mise en œuvre, suivi...) : développer des partenariats en cohérence avec les politiques de la collectivité, concevoir des dossiers d'aide à la prise de décision, être force de proposition/projet pour développer la politique départementale de la transition énergétique (déploiement de cellules photovoltaïques, de bornes de ravitaillement pour les nouvelles énergies...). Fonctionnement du service: participer activement aux réunions du service, s'impliquer dans le projet du service, assurer la remontée et la qualité de l'information. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance de la thématique de la transition énergétique et écologique, des partenaires et acteurs de la filière énergie. Capacité d'analyse et d'organisation, de conduite des réunions, de mobilisation des partenaires autour d'un projet. Maîtrise des outils bureautiques classiques. Bon rédactionnel, esprit de synthèse. Autonomie et sens de l'anticipation. Facilités relationnelles, pondération, maîtrise de soi, loyauté.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des ingénieurs et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 43

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de technicien (collaborateur technique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

-nature des fonctions : collaborateur technique

- grades de la fonction publique territoriale: technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe

- missions : Apporter la meilleure solution architecturale possible en fonction des contraintes fonctionnelles, réglementaires, environnementales, techniques et financières et d'en contrôler la bonne exécution : aider à la saisie des études thermiques RT2012, et de la RE2020 ainsi que des analyses de cycle de vie, assurer le pré-dimensionnement sommaire des installations techniques, assister à l'établissement des documents graphiques techniques de structure et fluides et à la production des pièces écrites et métrés des projets (CCTP et CDPGF). Apporter une assistance ponctuelle à la direction du chantier, à l'élaboration et au suivi du planning, aux OPR et à la vérification des demandes d'acomptes. Collaborer avec les ingénieurs structure et fluide et les architectes du service. Intervenir plus particulièrement dans les phases de conception (APS-APD-PRO/DCE-AMT -VISA) Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

-niveau de recrutement et motif invoqué: Formation de préférence de collaborateur d'architecte ou de projeteur bâtiment. Maîtrise du dessin CAO-DAO (logiciels type AUTOCAD). Maîtrise des règles et techniques de construction, des règles applicables aux établissements recevant du public. Maîtrise des logiciels de bureautique (Word, Excel, etc.). Expérience en bureau d'étude souhaitable. Aptitude au travail en équipe et à la coordination. Sens de l'organisation. Qualités relationnelles.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 44

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur principal (ingénieur bâtiment) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : ingénieur bâtiment

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Participer à la conception technique des projets de construction, aux phases de conception et de réalisation des travaux. Définir et optimiser les ouvrages et plus spécialement de second œuvre et d'aménagement intérieur. Rédiger les descriptifs et spécifications techniques (CCTP). Produire et suivre les documents graphiques (plans, carnets de détails de conception menuiseries, serrureries, calepinages divers etc...). Réaliser des métrés. Etablir les DPGF et estimer le prix des ouvrages lot par lot. Produire le planning prévisionnel de travaux. Capacité d'OPC pour des opérations d'envergure moyennes. Suivre le chantier et les interventions en GPA. Vérifier les demandes d'acomptes et établir le décompte final. Collaborer avec les architectes et ingénieurs spécialisés du service, ainsi que les différents services de l'institution. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur. Maîtrise des règles et des techniques de construction, ERP et code du travail. Capacité à proposer des solutions d'aménagement intérieures, tant qualitatives que techniques en relation avec le second œuvre. Compétences spécifiques en second œuvre et générales en lots techniques. Expérience obligatoire 5 ans minimum en bureau d'étude technique. Participation à la construction d'établissement recevant du public obligatoire. Maîtrise des logiciels CAO/DAO et qualification ou expérience BIM nécessaire. Qualités rédactionnelles dans la mise au point des CCTP. Aptitude au travail en équipe et à la coordination.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des ingénieurs et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 45

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi technicien principal de 2^{ème} classe (technicien bâtiment) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

-nature des fonctions : technicien bâtiment

- grades de la fonction publique territoriale: technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe

- missions : Sous l'autorité d'un Responsable de Pôle, chargé du suivi et de la bonne exécution des contrats d'exploitation multitechniques, ou des prestations de maintenance et de sécurité par les entreprises titulaires des marchés (chauffage/climatisation, ascenseur, automatismes portes et portails, potabilité, système sécurité incendie, et autres). Rechercher avec les prestataires de service des solutions techniques pour améliorer les rendements des équipements installés, la sécurité des personnes et des biens, soit pour leur assurer une plus grande longévité, soit pour diminuer les coûts de fonctionnement et les consommations. Assurer le suivi des dossiers et contrats d'exploitation et de maintenance des installations des sites départementaux, participer à l'élaboration des contrats d'exploitation et de maintenance en définissant le besoin technique, ainsi que les consultations de travaux et prestations intellectuelles dans le cas de remplacement de matériels ou d'installations, coordonner les actions des prestataires de maintenance et d'exploitation thématiques ou multitechniques, organiser et piloter les réunions hebdomadaires (exploitation, maintenance) rédiger et diffuser les comptes rendus, suivre les demandes d'interventions émanant des services utilisateurs, et de la plate-forme d'appel dièse 1, suivre les attachements issus de visite des exploitants, contrôler ponctuellement sur site les prestations réalisées dans le respect des cahiers des charges, des tâches et cadences associées, lever les observations réglementaires issues des rapports de vérification, réaliser les commandes pour toutes les prestations d'exploitation et/ou de maintenance, suivre les opérations jusqu'à la réception, contrôler les prestations, organiser les réunions de travail, et vérifie les factures, suivre les consommations énergétiques des sites, et proposer des dispositifs d'amélioration, suivre les inventaires des matériels techniques, à l'aide des cahiers des charges, des tâches et cadences des équipements techniques, participer à l'élaboration des cahiers des charges pour les consultations travaux et prestations intellectuelles dans le cas de remplacement de matériels ou d'installations, élaborer et proposer une programmation annuelle voire pluri-annuelle, mettre à jour les données issues des dossiers d'exploitation (inventaire, plans, docs techniques, suivi réglementaire, suivi exploitation, garanties, GMAO), participer aux réunions de travail avec les utilisateurs. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Niveau Bac+2, BTS, DUT de préférence en bâtiments génie climatique ou génie électrique ou génie civil. Connaissances générales dans les réglementations liées aux techniques du bâtiment (ERP, code du travail, locaux sommeils, contrôle technique et coordination SPS, et autres). Connaissances générales dans les techniques du bâtiment, des équipements techniques, des normes et règlements associés. Connaissances en gestion de contrats de sous-traitance. Connaissances en informatique (lectures de plans) et bureautique (Excel, Word, ...). Notions de la réglementation des marchés publics. Connaissance des DTU, normes, règles ERP, réglementation du travail, etc. Capacité d'organisation et rigueur. Capacité d'anticipation et de réactivité avec appréciations des priorités. Capacité rédactionnelle. Sens des relations et du travail en équipe, rigueur, autonomie, polyvalence, bon sens. Discrétion et réserve.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 46

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi de technicien et d'un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe (technicien bâtiment) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

-nature des fonctions : technicien bâtiment

- grades de la fonction publique territoriale : technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe

- missions : Participer à la mise à jour de la liste des contrôles réglementaires (contrôles : périodiques, amiante, légionnelle, potabilité, ...) et à l'élaboration des marchés liés au réglementaire. Effectuer les demandes de devis aux prestataires correspondants et contrôler les devis et les demandes de modification, le cas échéant. Engager des commandes via les outils informatiques. Suivre les opérations jusqu'à la réception, contrôler les prestations, organiser les réunions de travail avec les utilisateurs et les prestataires. Récolter les rapports réglementaires, vérifier la conformité du rapport et saisir le rapport dans l'outil. Contrôler et valider les factures associées aux commandes engagées pour les contrôles réglementaires. Transmettre les rapports avec réserves pour demande de devis de levées de réserves aux entreprises, aux techniciens des pôles exploitation du SETB, aux autres services et directions concernées. Récolter et contrôler les attestations de levées de réserves, fiches d'intervention, photos et les saisir dans l'outil. Préparer les visites des CCS, établir les dossiers en préalable des CCS, et y assister au titre de Maître d'Ouvrage. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Niveau Bac+2, BTS, DUT de préférence, en bâtiments génie climatique, génie électrique ou génie civil. Connaissances générales dans les réglementations liées aux techniques du bâtiment et dans les techniques du bâtiment, des équipements techniques, des normes et règlements associés. Connaissances en informatique bureautique (Excel, Word). Capacité d'organisation et rigueur. Capacité d'anticipation et de réactivité avec appréciations des priorités. Sens des relations et du travail en équipe, rigueur, autonomie. Discrétion et réserve.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 47

OBJET: Caractéristiques et définition de 3 emplois de technicien et d'1 emploi de technicien principal de 2^{ème} classe (technicien bâtiment) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : technicien bâtiment

- grades de la fonction publique territoriale: technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe

- missions : Assurer le suivi des dossiers et contrats d'exploitation et de maintenance des installations des sites départementaux. Participer à l'élaboration des contrats d'exploitation et de maintenance en définissant le besoin technique, ainsi que les consultations de travaux et prestations intellectuelles dans le cas de remplacement de matériels ou d'installations. Coordonner les actions des prestataires de maintenance et d'exploitation thématiques ou multitechniques. Organiser et piloter les réunions hebdomadaires (exploitation, maintenance) rédiger et diffuser les comptes rendus. Suivre les demandes d'interventions émanant des services utilisateurs, et de la plate-forme d'appel dièse 1. Suivre les attachements issus de visite des exploitants, contrôler ponctuellement sur site les prestations réalisées dans le respect des cahiers des charges, des tâches et cadences associées. Lever les observations réglementaires issues des rapports de vérification. Réaliser les commandes pour toutes les prestations d'exploitation et/ou de maintenance, suivre les opérations jusqu'à la réception, contrôler les prestations, organiser les réunions de travail et vérifier les factures. Suivre les consommations énergétiques des sites et proposer des dispositifs d'amélioration. Suivre les inventaires des matériels techniques, à l'aide des cahiers des charges, des tâches et cadences des équipements techniques. Participer à l'élaboration des cahiers des charges pour les consultations travaux et prestations intellectuelles dans le cas de remplacement de matériels ou d'installations. Elaborer et proposer une programmation annuelle voire pluriannuelle. Mettre à jour les données issues des dossiers d'exploitation (inventaire, plans, docs techniques, suivi réglementaire, suivi exploitation, garanties, GMAO). Participer aux réunions de travail avec les utilisateurs. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Niveau Bac+2, BTS, DUT de préférence en bâtiments génie climatique ou génie électrique ou génie civil. Connaissances générales dans les réglementations liées aux techniques du bâtiment (ERP, code du travail, locaux sommeils, contrôle technique et coordination SPS, et autres). Connaissances générales dans les techniques du bâtiment, des équipements techniques, des normes et règlements associés. Connaissances en gestion de contrats de sous-traitance. Connaissances en informatique (lectures de plans) et bureautique (Excel, Word, ...). Notions de la réglementation des marchés publics. Connaissance des DTU, normes, règles ERP, réglementation du travail, etc. Capacité d'organisation et rigueur. Capacité d'anticipation et de réactivité avec appréciations des priorités. Capacité rédactionnelle. Sens des relations et du travail en équipe, rigueur, autonomie, polyvalence, bon sens. Discrétion et réserve.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 48

OBJET : Caractéristiques et définition de 2 emplois de technicien (technicien bâtiment) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

-nature des fonctions : technicien bâtiment

- grades de la fonction publique territoriale : technicien et technicien bâtiment

- missions : Assurer la maintenance technique corrective ou préventive tous corps d'états de plusieurs bâtiments départementaux à l'aide des marchés accords-cadres à bons de commande et marchés subséquents. Assurer la maîtrise d'œuvre des travaux et des prestations intellectuelles, des opérations de maintenance, ou de petite réhabilitation, en tant que maître d'œuvre, à l'aide des marchés accords-cadres à bons de commande, de marchés subséquents, ou de mapa. Assurer le suivi et les travaux des obligations réglementaires (contrôles périodiques, accessibilité, amiante, et autres). Assister et participer aux réunions organisées par le service et les services administratifs, comptables, techniques et autres. Formaliser le besoin technique. Analyser les propositions techniques et financières proposées par les entreprises extérieures et réaliser les commandes. Organiser, diriger coordonner et piloter les opérations de maintenance, mettre en place un suivi périodique des chantiers, réaliser les plannings, planifier et animer les réunions de chantier, réaliser les comptes-rendus, contrôler la bonne exécution des prestations jusqu'à la réception et la facturation, coordonner et piloter le chantier et l'activité des entreprises, réaliser les réceptions, contrôler les métrés et les articles (factures et/ou proformats). Etablir un inventaire et une nomenclature des besoins à satisfaire avec appréciation des priorités des interventions (travaux urgents et travaux programmés), à partir d'une expertise des documents techniques, des demandes des utilisateurs, de ses visites, de sa hiérarchie, et des désordres relevant des assurances ou des dommages ouvrage. Elaborer et suivre une programmation pluri annuelle en lien avec les utilisateurs et son responsable de pôle, dans le cadre de son propre plan de charge et dans le cadre d'une opération gérée par un chef de projets. Etre le référent privilégié des utilisateurs des bâtiments pour la maintenance des bâtiments. Planifier les visites et inspections régulières, consigner par écrit et diffuser les comptes rendus de visite. Formaliser les éléments pour la rédaction de notes et courriers. Mettre à jour et alimenter les outils de suivi et de gestion opérationnelle et patrimoniale du service et transmettre au service exploitation l'inventaire des matériels techniques, des nomenclatures et des tâches et cadences des matériels. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

-niveau de recrutement et motif invoqué: Niveau Bac+2, BTS, DUT de préférence en bâtiments génie civil, génie électrique, génie climatique, économie de la construction. Connaissances générales dans les réglementations liées aux techniques du bâtiment (ERP, code du travail, locaux sommeils, contrôle technique et coordination SPS, et autres). Connaissances générales dans les techniques du bâtiment, des équipements techniques, des normes et règlements associés. Expérience en suivi de maintenance et exploitation des bâtiments. Connaissances en informatique (Autocad) et bureautique (Excel, Word). Pratique des systèmes de GMAO. Connaissances de la réglementation des marchés publics et règles comptables des collectivités. Connaissance des DTU, normes, règles ERP, réglementation du travail. Connaissances DAO / CAO bienvenue. Capacité d'organisation et rigueur. Capacité d'expertise, d'anticipation et de réactivité avec appréciations des priorités, rédactionnelle. Sens des relations et du travail en équipe, rigueur, autonomie. Discrétion et réserve. Déplacements fréquents.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 49

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe et d'un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe (technicien bâtiment) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

-nature des fonctions : technicien bâtiment

- grades de la fonction publique territoriale : technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe

- missions : Assurer la maintenance technique de 8 collègues qu'elle soit corrective ou préventive. Assurer la maîtrise d'œuvre des travaux : formaliser le besoin technique (décrire et estimer les travaux à réaliser et traiter la commande. Analyser les propositions techniques et financières d'entreprises extérieures : organiser, diriger et piloter les travaux (mettre en place un suivi périodique sur chantier, planifier et animer des réunions de chantier, contrôler la bonne exécution jusqu'à la réception et la facturation, coordonner et piloter sur le chantier l'activité des entreprises). Etablir un inventaire et une nomenclature des besoins à satisfaire avec appréciation des priorités des interventions (travaux urgents et travaux programmés), à partir d'une expertise des documents techniques (diagnostics divers, rapports des bureaux de contrôle...), des demandes des utilisateurs, et des désordres relevant des assurances ou de dommage ouvrage. Elaborer et suivre une programmation en lien avec les utilisateurs et sa hiérarchie dans le cadre de son propre plan de charge et dans le cadre d'une opération gérée par un chef de projets. Etre le référent privilégié des utilisateurs des bâtiments pour la maintenance du bâti : planification des visites et des inspections régulières, consignation par écrit et diffusion des comptes rendus de visite (recensement des besoins par exemple) aux utilisateurs et à sa hiérarchie. Formaliser les éléments pour la rédaction de notes et courriers. Mettre à jour et alimenter les outils de suivi et de gestion patrimoniale du service. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: niveau Bac+2, BTS, DUT de préférence en bâtiment, génie civil, génie électrique, génie climatique, économie de la construction. Expertise en bâtiment. Capacité d'anticipation et de réactivité avec appréciation des priorités. Capacité d'expertise, force de proposition, jugement d'opportunité technique sur la demande formulée. Connaissance en marchés publics et plus précisément les marchés à bons de commandes (code des marchés publics, réglementation des marchés publics). Posséder de bonnes connaissances réglementaires liées aux techniques du bâtiment (ERP, contrôle technique et coordination SPS...). Capacité rédactionnelle, aptitude à la négociation. Capacité d'organisation et de bon sens. Maîtrise des outils informatiques bureautiques, déplacements fréquents. Autonomie dans l'organisation du travail. Titulaire du permis de conduire.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 50

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi de technicien et d'un emploi de technicien principal de 1ère classe (chargé d'étude infrastructure) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé d'étude infrastructure

- grades de la fonction publique territoriale: technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe

- missions : Participer à la conception et au suivi de réalisation des projets routiers et portuaires du département. Réaliser des études et aménagements routiers. Etablir les pièces techniques des DCE. Assurer un accompagnement pour le suivi et le contrôle de leur réalisation dans le respect des procédures et des contrats. Mettre en place l'ensemble des procédures nécessaires au bon déroulement des missions précédentes. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Niveau Bac+2, BTS, DUT. Connaissances techniques et réglementaires dans le domaine routier. Maîtrise des logiciels de DAO et de bureautique. Qualité d'écoute, de proposition et d'animation lors des réunions ou des contacts avec les différents partenaires et riverains du projet. Capacité d'organisation. Esprit d'équipe. Discrétion et réserve.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 51

OBJET: Caractéristiques et définition de 2 emplois de technicien principal de 1^{ère} classe (chef de centre d'exploitation) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de centre d'exploitation

- grades de la fonction publique territoriale: technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe

- missions : Sur l'ensemble du réseau routier dépendant du centre d'exploitation : coordonner et encadrer l'action des chefs d'équipes et agents du centre d'exploitation. Coordonner et suivre l'activité des entreprises et prestataires intervenant dans le domaine de l'entretien et du maintien de la viabilité de la route. Participer à l'instruction des actes administratifs relatifs au domaine public routier et au suivi des demandes de tiers, contentieux. S'assurer de la réalisation des visites de recollement des A.O. T. Participer à la programmation budgétaire des programmes annexes et d'entretien. Vérifier la bonne tenue des mains courantes par les agents. Participer à la programmation des activités, au dimensionnement des moyens, à l'élaboration des dossiers relatifs à la VH (astreintes, PEVH...). Analyser et rendre compte de l'activité du centre d'exploitation. Assurer un lien avec les élus et services des collectivités locales. En période d'astreinte, sur le territoire du secteur d'astreinte et, ponctuellement, sur d'autres territoires du département sur décision du cadre de permanence. Animer le compagnonnage des nouveaux personnels affectés au centre. Participer aux formations pour répondre aux exigences du métier. Suivre certains chantiers d'aménagement routier. Prendre part à la programmation des activités, au dimensionnement des moyens, à l'élaboration des dossiers relatifs à la VH (astreintes, PEVH...). Faire respecter les règles d'utilisation et de maintenance des véhicules, engins et autres matériels affectés au centre. Faire respecter les règles d'hygiène sécurité prévention dans l'exécution des tâches d'entretien et de viabilité et d'assistant de prévention. Participer aux réflexions engagées en matière d'entretien, de gestion et de maintien de la viabilité "permanence, astreinte, interventions d'urgence..." et être partie prenante à leur mise en œuvre. Assurer la mise en œuvre du dispositif d'entretien et d'évaluation professionnel au niveau du centre. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Niveau Bac+2, BTS, DUT. Connaissance des missions liées à l'entretien et au maintien de la viabilité et aptitude à les réaliser : connaissance en structure de chaussée, voiries routières, entretien courant des chaussées, conception et entretien des carrefours hors agglo, exploitation et maintien de la viabilité, code de la voirie routière. Aptitude à l'encadrement : expérience significative de l'encadrement d'une équipe. Capacité et force de proposition en matière d'organisation : expérience significative de conduite d'un projet d'aménagement routier. Aptitudes relationnelles : participation et animation au sein d'un groupe de décisions. Connaissance de l'outil informatique : outils Excel/Word (ou équivalent), chronotique, base de données IG4.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 52

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de technicien principal de 1^{ère} classe (chargé d'études infrastructures) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé d'études infrastructures

- grades de la fonction publique territoriale: technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe

-missions : Donner des avis environnementaux sur les projets d'aménagements routiers et portuaires (notamment sur les thématiques de l'eau, de l'air et de la santé). Conseiller et travailler en collaboration avec les arrondissements sur les enjeux environnementaux à prendre en compte dans l'élaboration des études de projet. Analyser et rédiger les avis sur ces dossiers (opportunité, programme d'opération, étude préliminaire, AVP, DCE). Participer à des réunions de travail et apporter une assistance technique aux arrondissements. Participer à des réunions de travail avec les services de l'Etat (DDTM, DREAL, STAP..). Participer si besoin à des groupes de travail dans le domaine de l'aménagement routier. Participer à la mise en œuvre de la procédure qualité des dossiers dans le domaine environnement/développement durable. Participer à la mise à jour des cadres type (DCE Moe, ...) en lien avec le PTP. Assurer le suivi des opérations routières et portuaires à travers les Rops. Mettre en place et animer les outils de suivi des procédures réglementaires. Assurer le suivi des avis formulés par le PPDD et celui de l'instruction des dossiers de cas par cas. Participer à la définition et au suivi (mesures compensatoires...) de la mise en œuvre des mesures issues de la doctrine ERC. Assurer une analyse des enjeux routiers et portuaires liés aux thématiques de l'eau, de l'air et de la santé dans les documents de planification. Suivre et analyser les documents (plans, schémas, études...) liés à la gestion de l'eau et aux problématiques de qualité de l'air et de santé publique. Préparer les avis de la DRP sur ces documents. Contribuer à la définition des enjeux de la politique routière dans les domaines de l'air et de la santé. Suivre et analyser les évolutions techniques et réglementaires en lien avec la veille environnementale. Participer à des réunions de travail avec les services du département ou de l'Etat (DDTM, DREAL, ...). Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

-niveau de recrutement et motif invoqué: Niveau Bac+2, BTS, DUT. Qualités relationnelles, d'écoute, de dialogue et du sens du travail en équipe. Connaissance approfondie des réglementations et procédures environnementales (périmètres de protection, Loi sur l'eau, projets routes et portuaires, etc.). Esprit d'analyse et de synthèse. Bonne qualité rédactionnelle. Capacités d'argumentation et d'aide à la décision. Autonomie dans l'organisation de son travail au quotidien. Réactivité. Maîtrise des Systèmes d'information Géographique souhaitée.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°53

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de technicien principal de 1^{ère} classe (chargé d'études infrastructures) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé d'études infrastructure

- grades de la fonction publique territoriale : technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe

-missions : Chargé de la réalisation d'études liées à un projet d'aménagement de l'infrastructure routière. Suivi de travaux : recueillir les éléments du contexte (besoins, contraintes et analyse), définir les études complémentaires à réaliser pour mener à bien le projet. Assurer la conception technique des projets avec les outils informatiques de CAO/DAO. Estimer les coûts des ouvrages et vérifier la faisabilité économique et financière du projet. Coordonner le travail confié aux projeteurs. Assurer la coordination avec assistants et Bureaux d'Etudes extérieurs. Mettre en forme les dossiers, notices, courriers. Assurer la gestion administrative en termes d'organisation, de suivi, classement, réunions. Développer ses connaissances professionnelles (outils informatiques, techniques routières...). Valoriser l'image et optimiser les pratiques dans le domaine de l'infographie (éditeurs graphiques, SIG...). Connaître le Code des marchés publics (CCAG, CGTG). Participer au suivi de l'exécution des travaux en cas de besoin. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

-niveau de recrutement et motif invoqué: Niveau Bac+2, BTS, DUT. Sens de l'organisation, des responsabilités et du travail en équipe. Esprit d'analyse et de créativité. Maîtrise du logiciel de CAO/DAO. Connaissances en Génie civil et techniques associées (topographie, hydraulique, métrés, signalisation et sécurité, etc.). Connaissances en questions environnementales en rapport avec l'aménagement (impact air, bruit, paysage, protections réglementaires diverses). Connaissance en réglementation administrative (procédures, marchés, contrôles, responsabilité, etc.)

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°54

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de technicien (responsable de secteur/unité) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : responsable de secteur/unité

- grades de la fonction publique territoriale: technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe

-missions : Participer à la gestion du domaine public routier, du maintien de la viabilité et de l'exploitation. Instruire les demandes et éditer les actes de gestion du domaine public : animer l'activité des agents chargés des dossiers d'instruction, relation avec les usagers et concessionnaires et les collectivités locales. Participer aux réunions de coordination avec les collectivités et les concessionnaires, visites sur site. Réceptionner, proposer et suivre les arrêtés de circulation courants et non courants. Gérer les arrêtés permanents, limitation de vitesse, tonnage. Mettre à jour les modifications et déclassements du DPDR. Effectuer la synthèse, proposer et suivre les avis sur les documents d'urbanisme. Gérer les DICT (envoyés par les concessionnaires de réseau). Participer aux cellules de crise (neige, inondations ...) Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

-niveau de recrutement et motif invoqué: Niveau Bac+2, BTS, DUT. Connaissance des codes de la voirie routière, de la route, de l'urbanisme. Connaissance des outils informatiques et utilisation des logiciels Regard, Pixiroute, Word, Excel, I voir. Connaissance juridique dans le domaine administratif et pénal. Autonomie, capacité d'initiative et d'organisation. Travailler en équipe en essayant de mettre en place une stratégie cohérente et uniforme.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°55

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché (chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de service

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Aider à la mise en œuvre et au suivi de la politique de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, aider à la décision. Etre l'interface et la représentation de la collectivité auprès des partenaires institutionnels et autres acteurs du secteur (service de l'état, collectivités, université, organisme de recherche, grandes écoles, associations). Animer et encadrer une équipe de 4 personnes. Coordonner l'ensemble des dispositifs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, aider à la gestion du budget alloué à la politique publique, concevoir et alimenter les tableaux de bord utiles au pilotage du service, participer et animer différents groupes de travail (internes ou externes), participer aux projets transversaux et aux représentations du service et éventuellement de la direction, rédiger des rapports et des notes d'opportunité, participer à des réunions, comités technique, comités de pilotage. Préparer les avis techniques, élaborer et faire valider des propositions. Assurer la veille technique et juridique (enseignement supérieur, volet enseignement supérieur et recherche du CEPR, environnement de la recherche publique, diffusion de la recherche scientifique), assurer la représentation du Conseil départemental dans les réunions de travail, comités techniques et de pilotage. Développer et entretenir les contacts avec les partenaires, entretenir des liens professionnels en réseau, jouer un rôle d'interface entre les différents acteurs du secteur (service de l'état, collectivités, l'université, organismes de recherche, grandes écoles, associations...), participer aux réunions de la direction, élaborer des propositions, assurer la continuité du service, s'impliquer dans le développement des projets de la direction, assurer la remontée d'information. Assister le directeur dans la gestion administrative du personnel, dans la répartition des tâches, le suivi des réalisations et l'aider à la résolution de problèmes, dans l'organisation du développement de compétences, les évaluations et la valorisation des contributions et dans l'animation. Participer à la cohésion de l'équipe. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'études supérieures, connaissance des collectivités locales et de leur environnement fonctionnel, institutionnel et juridique. Connaissance des orientations politiques du département dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Maîtrise du cadre réglementaire et des dispositifs de mise en œuvre des politiques publiques dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°56

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de conservateur en chef du patrimoine (directeur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : directeur

- grades de la fonction publique territoriale : conservateur du patrimoine, conservateur en chef du patrimoine

- missions : Sous la responsabilité hiérarchique de la directrice de la culture, être chargé de la direction du MDAA (musée départemental Arles antique) sur les plans scientifiques, managérial, administratif et technique. Proposer à l'unité de direction les axes stratégiques du musée en fonction des orientations des politiques culturelles départementales. Elaborer et mettre en œuvre le projet scientifique et culturel (PSC) du musée. Décliner et coordonner le PSC en liaison avec l'unité de direction. Mettre au point les programmes de recherche. Etre garant de la préservation et de la gestion du patrimoine. Représenter les activités du musée auprès des médias. Superviser et encadrer le travail d'une équipe scientifique, administrative et technique. Animer le CODIR (1 secrétaire général, 1 conservateur en chef responsable du département des collections et de la restauration, 1 responsable du département des publics, 1 responsable de la Communication). Etre garant du bon fonctionnement du musée, des budgets et des services techniques en fonction des projets (gestion et engagement des dépenses, passation et exécution des marchés oubliés) et de la sécurité des personnes et des bâtiments. Adhérer à la Démarche Qualité de l'Accueil. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur scientifique. Aptitude à fonctionner en mode projet et transverse. Grande capacité d'écoute et d'analyse.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des conservateurs du patrimoine et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 57

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de conservateur en chef du patrimoine (directeur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : directeur

- grades de la fonction publique territoriale : conservateur du patrimoine, conservateur en chef du patrimoine

- missions : chargé.e de diriger le Museon Arlaten durant la fin de sa rénovation puis à sa réouverture, organiser son fonctionnement, superviser les actions de conservation, restauration et valorisation du patrimoine départemental au service d'un triple objectif : accompagner la mise en place du nouveau Museon Arlaten et être force de proposition. Inscrire l'action du Museon Arlaten dans la politique culturelle et patrimoniale du département des Bouches-du-Rhône. Poursuivre la politique de rayonnement du Museon Arlaten à l'échelle locale, nationale et internationale en vue d'accroître l'attractivité du territoire. Conforter une politique d'accueil du public et de médiation qui permette aux publics de s'approprier le patrimoine de la Provence en synergie avec les autres services et acteurs culturels du territoire. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Conservateur/trice du patrimoine ou solide expérience dans le domaine. Excellentes connaissances scientifiques en histoire, histoire régionale et/ou ethnographie. Grande expérience dans un poste similaire exigée. Connaissance des réseaux muséaux en particulier et des réseaux artistiques et culturels en général. Capacité à développer une action muséale de haut niveau en prenant en compte le patrimonial du département des Bouches-du-Rhône dans sa diversité. Maîtrise des techniques de muséographie. Qualités relationnelles et managériales, capacité à manager et à coordonner des équipes. Pratique de langues étrangères. Capacité créative dans la mise en œuvre des partenariats et des actions. Aptitudes au travail en réseau. Goût pour le croisement des disciplines scientifiques à l'œuvre dans les musées de société.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des conservateurs du patrimoine et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°58

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi d'attaché territorial (responsable d'équipe) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : responsable d'équipe

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous la responsabilité hiérarchique du secrétaire général : superviser la cellule finances en charge du traitement financier des subventions, le secteur administration générale en charge des rapports CP des subventions, aides au développement culturel, les ressources humaines pour l'Unité de Direction. Etre le coordonnateur finances, RH, administration générale, marchés publics pour les 5 établissements de la direction de la culture ainsi que le relais sur les procédures administratives et veille juridique auprès des établissements de la direction. Contrôler la préparation budgétaire et l'analyse financière. Superviser le processus CP (centralisation des besoins de la direction de la culture, rédaction et contrôle des rapports, des plannings, de la bonne communication des rapports votés...), marchés publics. Valider les fiches besoin. Etre en relation avec la direction des achats publics. Coordonner l'ensemble des dossiers finances. Mettre en place les outils de suivi de contrôle interne et mettre à jour les tableaux de contrôle interne. Adhérer à la DQA. Superviser les dossiers de notations, promotions, régime indemnitaire, primes pour l'ensemble de la direction. Superviser le suivi des effectifs : rédaction et suivi des demandes de créations ou transformations de postes lors des sessions budgétaires, procédures de recrutement. Renouvellement des contrats, mobilité. Saisir la chronologie des directeurs des établissements. Coordonner l'ensemble des dossiers RH, finances, administration générale, marchés publics et dossiers transversaux avec les établissements et sites et centralisation des réponses. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplômé de l'enseignement supérieur, bon contact humain, sens du travail en équipe. Bonnes connaissances des procédures administratives. Capacité à gérer les urgences. Maîtrise de l'outil informatique (WORD, EXCEL, OUTLOOK...). Rigueur, méthode, sens de l'organisation, discrétion, disponibilité.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 59

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de conseiller territorial des activités physiques et sportives (chargé de projets sportifs) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

-nature des fonctions : chargé de projets sportifs

- grades de la fonction publique territoriale: conseiller des activités physiques et sportives et conseiller principal des activités physiques et sportives

- missions : Sous la responsabilité hiérarchique du responsable de pôle : assurer le suivi et la mise en œuvre de projets en relation avec les thématiques soutenues par la politique sportive départementale, le suivi de dossiers particuliers. Participer aux missions transversales de la direction et des autres directions de la collectivité. Assurer la polyvalence avec les autres chargés de projets. Participer à la mise en œuvre de la DQA. Assurer la gestion et le suivi des dispositifs existants (traitement des demandes sur GSU, passage en CP, relation avec les partenaires, évaluation au regard des objectifs initiaux). Mise en œuvre du plan d'actions proposé et validé pour une mandature (retro planning, communication auprès des bénéficiaires, traitement des demandes etc.). Préparer et animer des temps d'échanges avec les têtes de réseaux départementaux sur la thématique. Apporter son soutien et son expertise au réseau d'information via les maisons départementales. Participer aux différentes réunions en tant que référent sport du dossier. Rencontrer les différents porteurs de projets. Assurer le lien avec les différents partenaires (institutionnels, associatifs et privés). Assurer le suivi des actions financées en lien avec les différents pôles, services et directions. Participer aux groupes de travail intra et inter-directions. Apporter son soutien aux différentes actions et dispositifs mis en œuvre par la DJS en cas de besoin. Intervenir sur les autres dossiers pour renforcer l'action des chargés de projets en fonction des besoins. Assurer la continuité du service public sur les dossiers en cours en cas d'absence. Mettre en œuvre les outils notamment le respect des délais de rappels et de rendez-vous, tenue du cahier de messages, architecture téléphonique, messagerie, horaires du site...Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

-niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur, capacités d'adaptation et d'animation de réunion, autonomie dans le pilotage de dispositifs, bonnes connaissances des politiques sportives, maîtrise des outils de gestion, aptitude au travail en équipe, qualités rédactionnelles, capacité d'analyse et de synthèse, rigueur, discrétion, disponibilité.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 60

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de technicien (technicien multimédia) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : technicien multimédia

- grades de la fonction publique territoriale : technicien et technicien principal

- missions : Assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des dispositifs et garantir aux visiteurs une offre culturelle et scientifique opérante et optimisée. Etablir le plan de maintenance des équipements et en assurer la mise en œuvre. Réaliser les opérations de diagnostic des pannes et dysfonctionnements. Procéder aux réparations requérant une technicité de niveau 1 (remplacement de pièces par exemple). Assurer la gestion des stocks des pièces techniques de rechange. Elaborer les cahiers des charges de maintenance de niveau 2. Superviser et coordonner les réparations de niveau 2. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Niveau Bac+2, BTS, DUT. Maîtriser la connaissance technique des équipements multimédia. Savoir dresser un diagnostic relatif à tout type de dysfonctionnement afin de pouvoir y remédier. Assurer une veille sur les équipements technologiques. Savoir constituer un stock de pièces techniques. Faire preuve de réactivité. Disposer d'un grand sens du travail en équipe.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 61

OBJET: Transformation d'un emploi d'attaché principal en un emploi de conseiller socio-éducatif (directeur de MDS de territoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi de conseiller socio-éducatif (directeur de MDS de territoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : directeur de MDS de territoire

- grades de la fonction publique territoriale : conseiller socio-éducatif et conseiller supérieur socio-éducatif

- missions : Sous l'autorité du directeur des territoires et de l'action sociale, participer à la définition des politiques à mettre en œuvre sur le territoire, être le responsable de la mise en œuvre du projet de territoire, assurer le pilotage des politiques sociales sur le territoire, développer et coordonner un travail partenarial avec les acteurs locaux. Encadrer, animer l'équipe de direction et assurer la continuité du service. Evaluer les besoins en ressources humaines et diriger les agents de la MDS en s'appuyant sur les adjoints, et en tenant compte des dispositions concernant les équipes de PMI, être garant de la gestion du budget alloué au territoire (aides financières, ASE, insertion sociale, actions collectives) et assurer les fonctions de sous-régisseur au sein de son territoire. Etre déléataire hygiène et sécurité. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : bonne connaissance des objectifs et des mécanismes des politiques sociales et médico-sociales départementales ainsi que des acteurs de l'action sociale. Capacité à piloter et gérer des projets. Expérience de l'encadrement et du management d'équipe. Organisation, rigueur, méthode, sens des responsabilités. Capacité d'animation, d'initiative et d'anticipation. Capacité à l'analyse et esprit de synthèse. Qualités relationnelles (capacité d'écoute et de communication, négociation, concertation, médiation). Esprit d'initiative et sens du travail en équipe

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des conseillers socio-éducatif et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 62

OBJET: Transformation d'un emploi d'attaché principal (chargé de mission patrimoine auprès du DGS par délibération n° 43e du 15 décembre 2017) en un emploi d'attaché (chargé de mission) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché (chargé de mission) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé de mission

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Appui au directeur général des services pour le suivi des dossiers en lien avec les DGA et directions concernées. Suivi des dossiers stratégiques du département : élaboration et gestion des tableaux et outils de suivi des projets stratégiques, gestion documentaire et juridique des dossiers, production ou mobilisation d'expertise technique et juridique / suivi de l'externalisation des études, points de suivi réguliers avec les directions concernées, collecte des éléments d'information, tableaux de bord et suivi des projets, participation aux comités de suivi et de pilotage des dossiers. Suivi des relations institutionnelles : veille législative, rédaction de notes, synthèses et courriers, réunion avec les partenaires extérieurs. Soutien au fonctionnement de la DGS : préparation des CODIR et compte-rendu, préparation des Commissions permanentes et Conseils départementaux, préparation des TH du DGS avec les DGA. Pilotage de projets transversaux : analyse, études, conduite d'audits et de benchmark portant sur des volets administratifs, financiers et RH, proposition et mise en place de solutions/dispositifs, suivi et reporting auprès du DGS. Contribution à l'amélioration des outils de gestion interne : identification des marges de progression des outils de suivi et pilotage, proposition et mise en place d'outils de suivi financier et technique, participation aux comités de suivi, de pilotage sur les processus internes. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur, capacités d'analyse, de synthèse et rédactionnelles, capacités d'argumentation et d'aide à la décision, connaissances juridiques et financières, expérience dans le domaine du suivi et contrôle de projets, connaissance des procédures administratives et de l'environnement institutionnel.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 63

OBJET: Transformation d'un emploi d'attaché (graphiste en vertu de la délibération n°7h du 30 octobre 2015) en un emploi d'attaché (community manager) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché (community manager) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : community manager

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : sous l'autorité du chef du service image et communication digitale : rédiger des contenus en fonction de la stratégie éditoriale. Actualiser et animer les médias sociaux institutionnels et collaborer occasionnellement sur le site web. Animer et développer les médias sociaux de la collectivité. Modération quotidienne des commentaires. Veille des mentions et de ce que nous sommes susceptibles de repartager, d'aimer ou de commenter.

Assurer un suivi statistiques par un compte rendu hebdomadaire et mensuel. Administrer, animer et modérer les médias sociaux de la collectivité (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, You Tube). Être en veille sur l'évolution des usages sur ces plateformes numériques.

Être à l'écoute des communautés et émettre des messages/réponses. Rédiger et actualiser les contenus en fonction de la ligne éditoriale. Couvrir sur le terrain les événements institutionnels. Mettre en ligne occasionnellement des actualités sur le site web du Conseil départemental. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur, excellente maîtrise de la langue française, rédactionnel lié aux supports numériques. Capacités d'analyse et de synthèse. Connaissance des dispositifs et du fonctionnement du Conseil départemental.

Administration et bonnes connaissances des principaux réseaux sociaux. Capacités en graphisme (Suite Adobe). Capacité à piloter un projet numérique. Forte capacité d'organisation, rigueur et méthode. Autonomie et esprit d'initiative. Capacité d'anticipation.

Aptitude à comprendre les besoins. Discrétion et sens de la confidentialité. Capacité à gérer des imprévus, hiérarchiser les urgences et à résister au stress. Aisance relationnelle et bonne présentation. Réactivité et sens de l'adaptation. Polyvalence et adaptabilité. Grande disponibilité et ponctualité.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 64

OBJET: Transformation d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe en un emploi d'attaché (responsable d'équipe) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché (responsable d'équipe) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des nouvelles fonctions : responsable d'équipe

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous l'autorité du directeur juridique et du directeur juridique adjoint et à la tête d'un pôle de 5 agents, le responsable d'équipe assure d'une part des missions transverses et de coordination des activités de la direction (finances et comptabilité, accès aux documents administratifs, veille juridique, coordination et mise en oeuvre du projet «centre de services»...) et d'autre part, porte les projets d'adaptation de la direction aux innovations juridiques (progiciels métiers, transformation numérique, communication interne et externe ...). Encadrer et manager une équipe de 4 à 5 agents. Assurer le suivi administratif, budgétaire et comptable des activités de la direction (préparation et suivi du budget de la direction ainsi que les décisions modificatives, suivi du traitement des factures et titres de recettes et de la comptabilité, provisions contentieuses, suivi administratif et financier des marchés, accompagnement et suivi de l'archivage...). Assurer, en liaison avec les directions métiers, le traitement et le suivi des demandes d'accès aux documents administratifs dans le cadre du CRPA ainsi que l'interface avec la CADA. Assurer le traitement des demandes documentaires des services de la direction, établir une veille juridique. Porter avec l'équipe de direction les actions et projets transverses de la direction (démarche « Centre de Services », actions de communication, transformation numérique, développement des progiciels métiers...) Etablir les indicateurs d'activités et de performance. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

-niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme d'études supérieures en Droit Public. Bonnes connaissances en droit des collectivités locales et du fonctionnement d'une direction juridique en collectivité locale. Connaissances en finances et comptabilité publiques appréciées. Aspiration à l'encadrement et au management, aptitude à l'exercice d'une fonction transverse et au portage de projets. Appétence pour les nouvelles technologies numériques et leur application dans le domaine du droit. Excellente maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, Powerpoint), bonnes connaissances des applicatifs métiers (Coriolis, Legalsuite, intranet) et de l'usage des réseaux sociaux

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°65

OBJET: Transformation d'un emploi d'attaché (auditeur interne, en vertu de la délibération n°20 du 27 juin 2019) en un emploi d'attaché (auditeur externe) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché (auditeur externe) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : auditeur externe

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de suivi des structures subventionnées par le département par la réalisation d'audits ou/et d'analyses financières. Procéder à des analyses financières et comptables des services publics externalisés ainsi qu'à une évaluation des risques et participer à la définition des mesures correctives. Mener les audits des structures financées par la collectivité. Analyser les enjeux et les risques associés (financier, juridique, social...) en tenant compte des orientations reçues, des informations, des données et des documents disponibles et participer à la sélection des cibles. Formuler et restituer des recommandations et des propositions d'actions à la structure auditée et à la direction « métiers ». Assurer le suivi et la synthèse de l'activité d'audit. Concevoir et mettre en place des instruments de pilotage de l'activité d'audit et de diagnostic. Conseiller et apporter un appui méthodologique aux directions « métiers » notamment en matière de contrôle des structures subventionnées. Etablir des analyses financières spécifiques y compris sur les services publics externalisés. Participer à des actions transverses dans un objectif d'aide à la décision. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur (management public, expertise-comptable ...) avec expérience appréciée sur un emploi similaire dans une collectivité locale ou une autre administration. Maîtrise de la comptabilité privée et de la comptabilité publique, des techniques de l'analyse financière et de l'audit. Bonne connaissance du droit applicable au secteur audité (droit des associations notamment) et aux collectivités locales. Excellentes qualités rédactionnelles et de synthèse. Maîtrise des outils informatiques (Excel, BO ...). Rigueur, neutralité, aptitudes à travailler en transversalité et à être force de propositions.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°66

OBJET: Transformation d'un emploi de rédacteur principal de 2ème classe en un emploi d'attaché (chargé d'achat) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché (chargé d'achat) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé d'achat

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous le contrôle hiérarchique du chef de service, dans une organisation en mode projet, piloter et mettre en œuvre l'ensemble du processus d'achat public des dossiers confiés, en priorité dans sa filière d'achats et être responsable de la performance de l'achat de ses dossiers avec l'appui des experts juridiques et achats : organiser ses réunions de cadrage avec les prescripteurs, définir le planning du processus d'achats (de l'analyse du besoin à la réunion de lancement du marché), conseiller le prescripteur sur l'optimisation du cahier des charges (cahier des charges fonctionnel, analyse du secteur économique, sourcing, critères d'analyse en rapport à la politique d'achat, analyse de risque), garantir la maîtrise du planning co-validé avec ses prescripteurs, co-valider le cahier des charges techniques et/ou fonctionnelles, rédiger les pièces du marché sur la base de la stratégie achats et de la procédure validée par sa hiérarchie, saisir le DCE sur l'outil MARCO et assurer en totalité la gestion du dossier (publication, questions/réponses, jusqu'à la notification et réunion de lancement du marché avec le prescripteur), assurer et piloter les ouvertures de plis, conseiller et assister le prescripteur sur la méthodologie d'analyse. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur, maîtrise technique des achats et du droit des marchés publics, rigueur, autonomie et disponibilité, capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse, connaissance technique de la filière, curiosité, ouverture d'esprit, diplomatie, sens de la responsabilité. Aptitude à auditionner le prescripteur sur ses besoins et ses objectifs. Autonomie en bureautique et aisance avec les progiciels : MARCO, ATEXO, e Attestation.Sens du résultat.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°67

OBJET: Transformation d'un emploi d'attaché (acheteur public junior créé par délibération n° 20 du 5 avril 2019) en un emploi d'attaché (chargé d'achat) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition d'un emploi d'attaché territorial (chargé d'achat) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé d'achat

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous le contrôle hiérarchique du chef de service dans une organisation en mode projet, mettre en œuvre l'ensemble du processus d'achat public des dossiers confiés en priorité dans sa filière d'achats. Responsable de la performance de l'achat de ses dossiers avec l'appui des experts juridiques et achats. Organiser les réunions de cadrage avec les prescripteurs. Définir le planning du processus d'achats (de l'analyse du besoin à la réunion de lancement du marché), conseiller le prescripteur sur l'optimisation du cahier des charges (cahier des charges fonctionnel, analyse du secteur économique, sourcing, critères d'analyse en rapport à la politique d'achat, analyse de risque), garantir la maîtrise du planning co-validé avec ses prescripteurs, co-valider le cahier des charges techniques et/ou fonctionnelles, rédiger les pièces du marché sur la base de la stratégie achats et de la procédure validée par sa hiérarchie, saisir le DCE sur l'outil MARCO et assurer en totalité la gestion du dossier (publication, questions/réponses, jusqu'à la notification et réunion de lancement du marché avec le prescripteur), assurer et piloter les ouvertures de plis, conseiller et assister le prescripteur sur la méthodologie d'analyse. Le cas échéant, assurer la négociation en collaboration avec le prescripteur. Consolider et soumettre à la validation le rapport d'analyse des offres aux prescripteurs et à sa hiérarchie, préparer et présenter le RAO, à la commission d'appel d'offres avec l'appui technique du prescripteur pour les questions d'ordres techniques. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplômé de l'enseignement supérieur, maîtrise technique des achats et du droit des marchés publics. Rigueur, autonomie et disponibilité. Capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse. Connaissance technique de la filière. Curiosité, ouverture d'esprit, diplomatie, sens de la responsabilité. Aptitude à auditionner le prescripteur sur leurs besoins et leurs objectifs. Autonomie en bureautique et aisance avec les progiciels : MARCO, ATEXO et e-Attestation. Sens du résultat.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°68

OBJET: Transformation d'un emploi d'attaché (acheteur public junior créé par délibération n° 2bm du 5 avril 2019) en un emploi d'attaché (chargé d'achat) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition d'un emploi d'attaché territorial (chargé d'achat) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé d'achat

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous le contrôle hiérarchique du chef de service dans une organisation en mode projet, piloter et mettre en œuvre l'ensemble du processus d'achat public des dossiers confiés en priorité dans sa filière d'achats. Responsable de la performance de l'achat de ses dossiers avec l'appui des experts juridiques et achats. Organiser les réunions de cadrage avec les prescripteurs. Définir le planning du processus d'achats (de l'analyse du besoin à la réunion de lancement du marché), conseiller le prescripteur sur l'optimisation du cahier des charges (cahier des charges fonctionnel, analyse du secteur économique, sourcing, critères d'analyse en rapport avec la politique d'achat, analyse de risque), garantir la maîtrise du planning co-validé avec ses prescripteurs, co-valider le cahier des charges techniques et/ou fonctionnelles, rédiger les pièces du marché sur la base de la stratégie achats et de la procédure validée par sa hiérarchie, saisir le DCE sur l'outil MARCO et assurer en totalité la gestion du dossier (publication, questions/réponses, jusqu'à la notification et réunion de lancement du marché avec le prescripteur), assurer et piloter les ouvertures de plis, conseiller et assister le prescripteur sur la méthodologie d'analyse. Le cas échéant, assurer la négociation en collaboration avec le prescripteur. Consolider et soumettre à la validation le rapport d'analyse des offres aux prescripteurs et à sa hiérarchie, préparer et présenter le RAO, à la commission d'appel d'offres avec l'appui technique du prescripteur pour les questions d'ordres techniques. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplômé de l'enseignement supérieur, maîtrise technique des achats et du droit des marchés publics. Rigueur, autonomie et disponibilité. Capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse. Connaissance technique de la filière. Curiosité, ouverture d'esprit, diplomatie, sens de la responsabilité. Aptitude à auditionner le prescripteur sur leurs besoins et leurs objectifs. Autonomie en bureautique et aisance avec les progiciels : MARCO, ATEXO et e-Attestation. Sens du résultat.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°69

OBJET: Transformation d'un emploi d'attaché (chargé d'achat créé par délibération n° 5ar du 18 octobre 2019) en un emploi d'attaché (auditeur qualité) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition d'un emploi d'attaché territorial (auditeur qualité) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : auditeur qualité

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Mettre en œuvre des démarches d'audit et d'analyse de la qualité en lien avec les objectifs de la politique qualité. Sur les domaines d'achat «Informatique et Télécommunications», définir et mettre en œuvre des actions d'analyse et de contrôle de la qualité sur chaque phase du processus achat : qualité de la prescription (définition des besoins), efficience du processus de consultation, contrôle de la qualité des produits/prestations livrés, de la conformité des commandes au marché signé, qualité de la relation fournisseurs, analyse de la dépendance financière et technique fournisseurs. Réaliser des actions de contrôle qualité fournisseurs : audit fournisseurs, contrôle de références, audit de la sous-traitance. Repérer les dysfonctionnements lors d'analyses et actions de contrôle et proposer des plans d'actions. Animer des groupes de travail par direction, marché ou thématiques. Identifier avec les acteurs (prescripteurs, acheteurs, fournisseurs) les dysfonctionnements et leurs impacts qualités. Proposer des actions correctrices, en éclairant les acteurs des impacts et de la complexité de mise en œuvre de chaque action proposée. Formaliser les plans d'actions et assurer le suivi de l'état d'avancement. Capitaliser les retours d'expériences. Animer des formations afin de faire évoluer les processus et pratiques. Formaliser les indicateurs de politique qualité au sein des tableaux de bord. Consolider les données d'analyse et résultats des démarches entreprises afin de formaliser les indicateurs qualité. Réaliser un reporting régulier au chef de service afin de rendre compte de l'avancée des plans d'actions. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplômé de l'enseignement supérieur, compétences techniques indispensables des domaines d'achat de son portefeuille d'analyse et connaissances des processus de démarche qualité appliquée aux achats. Pédagogie afin d'écouter tous les points de vue, rigueur et méthodologie pour décomposer le processus achat et identifier les dysfonctionnements. Etre force de proposition, d'innovation afin de faire évoluer les processus et émerger de nouvelles solutions. Esprit de synthèse afin faciliter l'appropriation des plans d'action, réaliser des reporting et consolider les retours d'expériences

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°70

OBJET: Transformation d'un emploi de technicien territorial en 1 emploi d'attaché (chargé d'achat) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définitions de l'emploi d'attaché territorial (chargé d'achat) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé d'achat

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous le contrôle hiérarchique du chef de service dans une organisation en mode projet, mettre en œuvre l'ensemble du processus d'achat public des dossiers confiés en priorité dans sa filière d'achats. Responsable de la performance de l'achat de ses dossiers avec l'appui des experts juridiques et achats. Organiser les réunions de cadrage avec les prescripteurs. Définir le planning du processus d'achats (de l'analyse du besoin à la réunion de lancement du marché), conseiller le prescripteur sur l'optimisation du cahier des charges (cahier des charges fonctionnel, analyse du secteur économique, sourcing, critères d'analyse en rapport à la politique d'achat, analyse de risque), garantir la maîtrise du planning co-validé avec ses prescripteurs, co-valider le cahier des charges techniques et/ou fonctionnelles, rédiger les pièces du marché sur la base de la stratégie achats et de la procédure validée par sa hiérarchie, saisir le DCE sur l'outil MARCO et assurer en totalité la gestion du dossier (publication, questions/réponses, jusqu'à la notification et réunion de lancement du marché avec le prescripteur), assurer et piloter les ouvertures de plis, conseiller et assister le prescripteur sur la méthodologie d'analyse. Le cas échéant, assurer la négociation en collaboration avec le prescripteur. Consolider et soumettre à la validation le rapport d'analyse des offres aux prescripteurs et à sa hiérarchie, préparer et présenter le RAO, à la commission d'appel d'offres avec l'appui technique du prescripteur pour les questions d'ordres techniques. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplômé de l'enseignement supérieur, maîtrise technique des achats et du droit des marchés publics. Rigueur, autonomie et disponibilité. Capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse. Connaissance technique de la filière. Curiosité, ouverture d'esprit, diplomatie, sens de la responsabilité. Aptitude à auditionner le prescripteur sur leurs besoins et leurs objectifs. Autonomie en bureautique et aisance avec les progiciels : MARCO, ATEXO et e-Attestation. Sens du résultat

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 71

OBJET: Transformation d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe en un emploi d'attaché (chargé d'achat) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition d'un emploi d'attaché territorial (chargé d'achat) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé d'achat

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous le contrôle hiérarchique du chef de service dans une organisation en mode projet, piloter et mettre en œuvre l'ensemble du processus d'achat public des dossiers confiés en priorité dans sa filière d'achats. Responsable de la performance de l'achat de ses dossiers avec l'appui des experts juridiques et achats. Organiser les réunions de cadrage avec les prescripteurs. Définir le planning du processus d'achats (de l'analyse du besoin à la réunion de lancement du marché), conseiller le prescripteur sur l'optimisation du cahier des charges (cahier des charges fonctionnel, analyse du secteur économique, sourcing, critères d'analyse en rapport à la politique d'achat, analyse de risque), garantir la maîtrise du planning co-validé avec ses prescripteurs, co-valider le cahier des charges techniques et/ou fonctionnelles, rédiger les pièces du marché sur la base de la stratégie achats et de la procédure validée par sa hiérarchie, saisir le DCE sur l'outil MARCO et assurer en totalité la gestion du dossier (publication, questions/réponses, jusqu'à la notification et réunion de lancement du marché avec le prescripteur), assurer et piloter les ouvertures de plis, conseiller et assister le prescripteur sur la méthodologie d'analyse. Le cas échéant, assurer la négociation en collaboration avec le prescripteur. Consolider et soumettre à la validation le rapport d'analyse des offres aux prescripteurs et à sa hiérarchie, préparer et présenter le RAO, à la commission d'appel d'offres avec l'appui technique du prescripteur pour les questions d'ordres techniques. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplômé de l'enseignement supérieur, maîtrise technique des achats et du droit des marchés publics. Rigueur, autonomie et disponibilité. Capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse. Connaissance technique de la filière. Curiosité, ouverture d'esprit, diplomatie, sens de la responsabilité. Aptitude à auditionner le prescripteur sur leurs besoins et leurs objectifs. Autonomie en bureautique et aisance avec les progiciels : MARCO, ATEXO et e-Attestation. Sens du résultat.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°72

OBJET: Transformation de 2 emplois de rédacteur principal de 2^{ème} classe en 2 emplois d'attaché (chargé d'achat) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de 2 emplois d'attaché territorial (chargé d'achat) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé d'achat

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous le contrôle hiérarchique du chef de service dans une organisation en mode projet, mettre en œuvre l'ensemble du processus d'achat public des dossiers confiés en priorité dans sa filière d'achats. Responsable de la performance de l'achat de ses dossiers avec l'appui des experts juridiques et achats. Organiser les réunions de cadrage avec les prescripteurs. Définir le planning du processus d'achats (de l'analyse du besoin à la réunion de lancement du marché), conseiller le prescripteur sur l'optimisation du cahier des charges (cahier des charges fonctionnel, analyse du secteur économique, sourcing, critères d'analyse en rapport à la politique d'achat, analyse de risque), garantir la maîtrise du planning co-validé avec ses prescripteurs, co-valider le cahier des charges techniques et/ou fonctionnelles, rédiger les pièces du marché sur la base de la stratégie achats et de la procédure validée par sa hiérarchie, saisir le DCE sur l'outil MARCO et assurer en totalité la gestion du dossier (publication, questions/réponses, jusqu'à la notification et réunion de lancement du marché avec le prescripteur), assurer et piloter les ouvertures de plis, conseiller et assister le prescripteur sur la méthodologie d'analyse. Le cas échéant, assurer la négociation en collaboration avec le prescripteur. Consolider et soumettre à la validation le rapport d'analyse des offres aux prescripteurs et à sa hiérarchie, préparer et présenter le RAO, à la commission d'appel d'offres avec l'appui technique du prescripteur pour les questions d'ordres techniques. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplômé de l'enseignement supérieur, maîtrise technique des achats et du droit des marchés publics. Rigueur, autonomie et disponibilité. Capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse. Connaissance technique de la filière. Curiosité, ouverture d'esprit, diplomatie, sens de la responsabilité. Aptitude à auditionner le prescripteur sur leurs besoins et leurs objectifs. Autonomie en bureautique et aisance avec les progiciels : MARCO, ATEXO et e-Attestation. Sens du résultat.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°73

OBJET: Transformation d'un emploi d'ingénieur en chef territorial en un emploi d'ingénieur (chef d'arrondissement) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur (chef d'arrondissement) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef d'arrondissement

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Sous la responsabilité hiérarchique du directeur des routes et des ports, animer l'une des 4 unités territoriales de la direction chargées de la mise en œuvre de la politique publique routière en matière d'aménagement, entretien, exploitation et gestion de la route. Animer les ressources humaines de l'arrondissement. Préparer et proposer les programmes d'intervention de la direction des routes relevant du périmètre d'activité de l'arrondissement et votés par le CDI3. Identifier les enjeux propres à chacune des opérations et assurer le processus de concertation externe. Mettre en place les étapes intermédiaires de contrôle et valider in fine, administrativement et techniquement, les dossiers produits par l'arrondissement. Gérer l'ensemble des crédits mis à disposition de l'arrondissement. Coordonner la gestion du domaine public routier départemental. Assurer la représentation du département auprès des élus et des services techniques des collectivités territoriales pour la politique publique des routes ainsi que pour les problématiques liées à l'aménagement du territoire et aux déplacements. Assurer pour le compte de la direction le suivi technique, administratif et financier des opérations sur le réseau routier départemental. Contribuer aux réflexions transversales et à l'élaboration des politiques d'action de la direction. Assurer la fonction de délégué en matière de santé et de sécurité au travail. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur, capacité à encadrer une équipe importante (nombreux agents, nombreux cadres). Posséder un niveau d'expérience dans les techniques de la route et de l'aménagement spatial. Disposer de connaissances informatiques en relation avec le domaine d'action. Communiquer, y compris en termes non techniques, sur la pertinence des projets. Disposer de force de persuasion.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des ingénieurs et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 74

OBJET: Transformation d'un emploi de conseiller socio éducatif territorial et de 3 emplois de conseiller supérieur socio éducatif en 4 emplois d'attaché (directeur de MDS de territoire) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de 4 emplois d'attaché (directeur de MDS) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : directeur de MDS de territoire

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous l'autorité du directeur des territoires et de l'action sociale, participer à la définition des politiques à mettre en œuvre sur le territoire, être le responsable de la mise en œuvre du projet de territoire, assurer le pilotage des politiques sociales sur le territoire, développer et coordonner un travail partenarial avec les acteurs locaux. Encadrer, animer l'équipe de direction et assurer la continuité du service. Evaluer les besoins en ressources humaines et diriger les agents de la MDS en s'appuyant sur les adjoints, et en tenant compte des dispositions concernant les équipes de PMI, être garant de la gestion du budget alloué au territoire (aides financières, ASE, insertion sociale, actions collectives) et assurer les fonctions de sous-régisseur au sein de son territoire. Etre déléataire hygiène et sécurité. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, bonne connaissance des objectifs et des mécanismes des politiques sociales et médico-sociales départementales ainsi que des acteurs de l'action sociale. Capacité à piloter et gérer des projets. Expérience de l'encadrement et du management d'équipe. Organisation, rigueur, méthode, sens des responsabilités. Capacité d'animation, d'initiative et d'anticipation. Capacité d'analyse et esprit de synthèse. Qualités relationnelles (capacité d'écoute et de communication, négociation, concertation, médiation). Esprit d'initiative et sens du travail en équipe, disponibilité. Vision prospective et force de proposition.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 75

OBJET: Transformation d'un emploi de psychologue hors classe en 1 emploi de psychologue de classe normale (chargé de mission à 50 % ETP) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi de psychologue hors classe (chargé de mission à 50 % ETP) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé de mission à 50 % ETP

- grades de la fonction publique territoriale : psychologue de classe normale et psychologue hors classe

- missions : En qualité de référent santé mentale enfance – famille, contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention de la santé mentale des enfants et des adolescents confiés à l'aide sociale à l'enfance. Favoriser le développement de partenariats institutionnels (ARS, MDPH, établissements de soins). Participer aux différents groupes de travail et comités dont l'objectif est de prévenir le bien-être mental et le repérage précoce des souffrances et des troubles psychologiques : le comité adolescents, le groupe adolescents, le groupe santé psychique des mineurs non accompagnés, le groupe refus scolaire anxieux, ainsi que l'accompagnement du projet de prévention du suicide. Mettre en place une instance de réflexion autour de situations complexes articulant le social, la protection de l'enfance et la santé mentale. Participer à l'élaboration d'un parcours de soins coordonnés en santé mentale des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Apporter son soutien et son expertise à l'équipe de direction et aux services concernés pour les démarches institutionnelles, les projets de création de lieux de vie et d'accueil spécialisés ou renforcés en santé mentale, ainsi qu'aux pôles des inspecteurs enfance-famille et à la cellule de recueil des informations préoccupantes pour le traitement des situations individuelles complexes. Assurer la diffusion des connaissances en santé mentale auprès des professionnels de la protection de l'enfance en organisant des sessions de formation et des séminaires. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de psychologue, solide connaissance des dispositifs de prévention de l'enfance, des domaines d'interventions respectifs des secteurs médico - sociaux, psychologique et psychiatrique, connaissance des partenaires et institutions intervenant en protection de l'enfance, capacité d'analyse, de synthèse et d'organisation, capacité à travailler en équipe, qualités relationnelles, sens de l'initiative, rigueur, discrétion.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des psychologues et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 76

OBJET: Transformation d'un emploi d'ingénieur (conseiller technique créé par délibération n°2c du 8 avril 2019) en un emploi d'ingénieur (responsable de secteur) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur (responsable de secteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des nouvelles fonctions : responsable de secteur

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Impulser et superviser l'activité du pôle dans les domaines de l'entretien du réseau routier départemental : participer à la définition de la politique générale d'entretien des routes et à sa déclinaison dans le cadre du schéma directeur d'entretien des routes en intégrant les facettes développement durable et démarche qualité. Programmer les moyens. Calculer les budgets. Etablir les procédures. Suivre l'exécution des crédits. Planifier les interventions, suivre en temps réel l'exécution des programmes (mise en place de tableaux de bords) et l'obtention des niveaux de service (patrouille in situ). Participer à la mise en œuvre des marchés généraux relatifs à l'entretien, aux missions des Ateliers et équipes travaux et gérer directement certains d'entre eux (entretien plantations, fauchage, expertise arbres, pièces détachées véhicules, contrôles...). Analyser le coût des tâches et suivre l'adéquation mission / moyen, notamment pour ce qui relève de l'articulation entre régie et entreprises. Définir et mettre en œuvre les programmes d'investissement et les règles d'usage du matériel dédié à l'entretien et à la viabilité de la route. Participer à l'élaboration des programmes « entretien périodique » « grosses réparations ». Rédiger, à la demande du maître d'ouvrage, les avis sur projets concernant l'entretien ultérieur. Définir et suivre les politiques de gestion des dépendances vertes. Suivre le plan de gestion des plantations routières, intégrant l'expertise de l'état des arbres, l'animation d'un réseau de "référénts arbres", la programmation de l'entretien, les marchés...Mettre en œuvre et suivre l'exécution de programmes particuliers (entretien des cours d'eau non domaniaux, traitement des chenilles processionnaires...). Participer à la gestion des crises et événements exceptionnels sur le réseau routier départemental en apportant un appui opérationnel en matière d'identification et d'affectation des moyens. Ce poste est appelé à fonctionner en étroite collaboration avec le responsable de l'exploitation. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance des techniques routières. Maîtrise de l'outil informatique. Connaissance des marchés publics et comptabilité publique. Rigueur et sens de l'organisation. Aptitude à l'animation d'équipe. Autonomie, capacité d'initiative.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des ingénieurs et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 77

OBJET: Transformation d'un emploi d'ingénieur (collaborateur technique créé par délibération n° 2bb du 8 avril 2019) en un emploi d'ingénieur (responsable de secteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur (responsable de secteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

-nature des fonctions : responsable de secteur

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Chargé d'assurer l'encadrement des agents techniques affectés au pôle et de piloter les renouvellements, les créations et le suivi d'exécution des accords-cadres à bon de commande (ACBC), de fournitures et de prestations de service liés à l'entretien, l'exploitation et la maintenance des bâtiments départementaux, en collaboration avec les services techniques et les services achats-marchés de la direction de l'achat public (DAP). Encadrer, manager et gérer le plan de charge des agents du pôle, assurer ponctuellement l'intérim des techniciens, viser et contrôler les documents émis par ces derniers. Assurer le pilotage et le suivi d'exécutions des ACBC du pôle dans le respect des procédures et des délais ainsi que le suivi et l'avancement. Animer des réunions techniques de préparation, de montage et de suivi des ACBC avec les prestataires extérieurs, service utilisateurs en lien avec la DAP. Rédiger les fiches de lancement de procédure avec notamment la définition des éléments techniques en collaboration avec la DAP et la hiérarchie. Elaborer avec ses collaborateurs les pièces techniques des ACBC et/ou le pilotage des prestataires extérieurs en charge de leur écriture et vérifier la cohérence des pièces administratives élaborées par la DAP. Participer à l'analyse des éléments techniques des candidatures et analyser les prix et la valeur technique des offres. Rédiger différents rendus techniques. Assurer un reporting régulier à sa hiérarchie et toute autre activité liée à la passation et à l'exécution des ACBC du pôle. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance de la réglementation et de la commande publique et des techniques bâtimentaires tous corps d'état. Connaissances économiques et une expérience des ACBC (accords-cadres) souhaitable. Maîtrise des logiciels de bureautique et des écrits professionnels. Connaissance des logiciels de planification appréciable. Organisation, rigueur et méthodologie. Capacité de travailler en équipe et à l'animation de réunions. Aide à la décision.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des ingénieurs et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°78

OBJET: Transformation d'un emploi d'attaché territorial en un emploi d'ingénieur (chef de projet) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur (chef de projet) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de projet

- grade de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : placé sous l'autorité d'un responsable de pôle grands sites, chargé du pilotage de l'AMO du contrat multi technique, du suivi et de la bonne exécution des contrats d'exploitation multi techniques, et des prestations de maintenance et de sécurité par les entreprises titulaires des marchés (chauffage/climatisation, ascenseur, automatismes portes et portails, potabilité, système sécurité incendie, onduleurs, et autres). Rechercher avec les prestataires de service des solutions techniques pour améliorer les rendements des équipements installés, la sécurité des personnes et des biens, soit pour leur assurer une plus grande longévité, soit pour diminuer les coûts de fonctionnement et les consommations. Le parc immobilier comprend les sites ARENC et CULTURE. Piloter l'AMO de gestion du contrat multi technique, assurer le suivi des dossiers et contrats d'exploitation et maintenance des installations des sites départementaux, élaborer et suivre les contrats d'exploitation multi technique et de maintenance, coordonner les actions des prestataires de maintenance et d'exploitation thématiques ou multi techniques, organiser et piloter les réunions hebdomadaires (exploitation, maintenance) rédiger et diffuser les compte-rendu, suivre les demandes d'interventions émanant des services utilisateurs et de la plate-forme d'appel dièse 1, suivre les attachements issus de visites des exploitants, contrôler ponctuellement sur site les prestations réalisées dans le respect des cahiers des charges, des tâches et cadences associées, lever les observations réglementaires issues des rapports de vérification, réaliser les commandes pour toutes les prestations d'exploitation et/ou de maintenance, suivre les opérations jusqu'à la réception, contrôler les prestations, organiser les réunions de travail et vérifier les factures, suivre les consommations énergétiques des sites et proposer des dispositifs d'amélioration, suivre les inventaires des matériels techniques, à l'aide des cahiers des charges, des tâches et cadences des équipements techniques, élaborer les cahiers des charges pour les consultations travaux et prestations intellectuelles dans le cas de remplacement de matériels ou d'installations, élaborer et proposer une programmation annuelle voire pluriannuelle, mettre à jour les données issues des dossiers d'exploitation (inventaire, plans, docs techniques, suivi réglementaire, suivi exploitation, garanties, GMAO). Participer aux réunions de travail avec les utilisateurs. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : formation supérieure bac + 5 (ingénieur ou architecte), expérience dans le domaine du BTP, dans l'opérationnel, la maintenance et la conduite de projets, sens des relations humaines, connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales, de la réglementation des ERP et Code du Travail, des techniques et autres réglementations en vigueur dans le bâtiment, du code des marchés publics et de la comptabilité publique, capacité d'analyse et de synthèse, à gérer les priorités, les conflits, piloter les changements, rigueur et organisation, diplomatie, écoute, qualité rédactionnelle, maîtrise de l'outil informatique et des logiciels « Excel, Word ».

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des ingénieurs et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 79

OBJET: Modification d'un emploi d'ingénieur principal (chargé de secteur informatique) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°42t du 31 mars 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur principal (chargé de secteur informatique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé de secteur informatique

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : chargé de la définition et la mise en œuvre technique des projets informatiques conformément aux référentiels établis, du pilotage des projets informatiques relatifs à la direction concernée, de l'accompagnement des utilisateurs, du contrôle de la qualité, des performances, de la supervision et l'évaluation des projets et de la maintenance et l'évolution des outils mis en œuvre. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : informaticien possédant une expérience d'au moins 5 ans sur un poste similaire, de parfaites connaissances en méthodologie d'ingénierie de projet, des méthodes et outils de planification, de la démarche qualité et la connaissance des collectivités territoriales.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des ingénieurs et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°80

OBJET: Modification d'un emploi d'ingénieur en chef (chef de projet informatique) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°42u du 31 mars 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur en chef (chef de projet informatique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de projet informatique

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur en chef et ingénieur en chef hors classe

- missions : Piloter des projets informatiques dans le respect des engagements contractuels et qualité de la DSIUN. Maintenir et faire évoluer les applications métier correspondant à son périmètre. Réaliser un entrepôt de données et des tableaux de bord permettant de rattacher les actions des directions métier de la collectivité aux politiques publiques et d'en faire évoluer les impacts de façon à orienter la stratégie du département. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: ingénieur en informatique ou équivalent possédant une expérience significative dans le domaine des systèmes informatiques de grande envergure et en développement client/service, expérience avérée sur un poste similaire, bonne connaissance de la collectivité et du fonctionnement de ses services.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des ingénieurs en chef et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°81

OBJET: Modification d'un emploi d'administrateur hors classe (chef du service de l'administration, des ressources, du pilotage et de l'évaluation) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°4 h du 27 juin 2014 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'administrateur hors classe (chef du service de l'administration, des ressources, du pilotage et de l'évaluation) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef du service de l'administration, des ressources, du pilotage et de l'évaluation

- grades de la fonction publique territoriale : administrateur et administrateur hors classe

- missions : Assurer le management du service : encadrement et animation des équipes, entretiens professionnels, gestion des plannings, animation des réunions de service. Assurer le pilotage de l'activité du service en matière administrative et financière : suivi du pôle RH en lien avec l'adjoint au chef de service (suivi de tableaux de bord de gestion des effectifs, supervision de l'organisation de la commission d'examen des mobilités, préparation des arbitrages du DGA sur les propositions à la CAP, CIA,...). Suivi du traitement des rapports de l'ensemble des directions de la DGAS présentés en commission permanente et en séance du Conseil départemental. Suivi et contrôle de la régie d'avances voire assurer l'intérim du régisseur. Préparation et suivi budgétaire et financier de la DGAS (BP, RDB, abonnements...). Suivi de l'activité du pôle pilotage et évaluation des politiques sociales. Relations avec les organismes nationaux : ministères, DREES, ODAS. Suivi du pôle ressources (gestion des ressources informatiques, de la documentation et de la veille juridique). Suivi des dossiers transversaux pour le DGAS (suivi des audits, du contrôle interne de la DGAS,...). Mise en œuvre des outils de pilotage. Suivi des moyens généraux et des lignes budgétaires du SARPE (secours d'urgence aux adultes) gestion budgétaire des lignes du DGA, de la MDA. Suivi et régulation des activités des huissiers du SARPE. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplômé de l'enseignement supérieur, compétences managériales. Connaissance de l'environnement de la DGAS et des politiques sociales. Capacités rédactionnelles. Capacités d'analyse et de synthèse. Autonomie, rigueur, capacités de travail en équipe, discrétion. Sens des relations humaines

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des administrateurs et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 82

OBJET: Modification d'un emploi de médecin de 1^{ère} classe (médecin auprès du service prévention santé des jeunes et des adultes à 50 % ETP) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°43h du 15 décembre 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 1^{ère} classe (médecin auprès du service prévention santé des jeunes et des adultes à 50 % ETP) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin auprès du service prévention santé des jeunes et des adultes 50 % ETP
- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe, médecin de 1^{ère} classe et médecin hors classe
- missions: dans le cadre des activités du service de prévention et de dépistage du VIH, des hépatites virale B et C et de la prise en charge des IST, le médecin assure en fonction des besoins du service des consultations dans le CeGIDD, participe aux actions hors les murs du service et peut participer à des actions de santé publique en fonction des besoins. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.
- niveau de recrutement : Diplômé d'Etat de Docteur en médecine, compétences en médecine générale, très expérimenté, aptitude à l'encadrement et l'animation d'équipes.
- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des médecins et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°83

OBJET: Modification d'un emploi médecin de 1^{ère} classe (médecin de PMI de territoire à 50 % ETP) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°43n du 15 décembre 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 1^{ère} classe (médecin de PMI de territoire à 50 % ETP) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin de PMI de territoire 50 % ETP

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe, médecin de 1^{ère} classe et médecin hors classe

- missions : Participer aux actions de santé de PMI et contribuer aux missions promotion de la santé, enfance-famille et cohésion sociale au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Peut être sollicité pour contribuer à l'encadrement technique du personnel paramédical et pour assumer la gestion de dossiers spécifiques ou d'actions partenariales de santé, selon l'organisation en place sur le territoire. Temps de travail majoritairement consacré aux activités cliniques. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement : Diplômé d'Etat de Docteur en médecine, très expérimenté, compétence en pédiatrie, aptitude à l'encadrement et l'animation d'équipes.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des médecins et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 84

OBJET: Modification d'un emploi de médecin de 2^{ème} classe (médecin gynécologue à 50 % ETP) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°8m du 26 juin 2015 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 2^{ème} classe (médecin gynécologue à 50 % ETP) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin gynécologue à 50 % ETP

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe, médecin de 1ère classe et médecin hors classe

- missions : Assurer les consultations relatives à la maîtrise de la fécondité et le suivi de grossesse sur les centres de planification et d'éducation familiale du département, assurer les informations individuelles et collectives relatives à la vie sexuelle et affective, participer à la mise en œuvre de la politique départementale et des protocoles élaborés au niveau central dans la cadre des missions du service.

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emploi et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'Etat de docteur en médecine spécialisé en gynécologie ou médecin généraliste ayant une expérience significative en gynécologie, disponibilité requise, mobilité.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des médecins et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 85

OBJET: Modification d'un emploi de médecin de 1ère classe (médecin de PMI de territoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°40f du 29 mars 2013 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 1ère classe (médecin de PMI de territoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin de PMI de territoire

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe, médecin de 1ère classe et médecin hors classe

- missions : participer aux actions de santé de PMI et contribuer aux missions promotion de la santé au sein de l'équipe pluridisciplinaire d'une maison départementale de la solidarité : consultations infantiles, bilans de santé en écoles maternelles, actions de soutien à la parentalité, actions en faveur de la périnatalité, actions de promotion de la santé, participation aux dispositifs mis en œuvre en cas de crises sanitaires, actions de santé dans les crèches et multi-accueils, actions de prévention de la maltraitance, participation au traitement des informations préoccupantes, suivi médical des enfants placés, remplacement sur le ou les secteurs géographiques afin d'assurer la continuité du service public.

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emploi et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'Etat de docteur en médecine, spécialisé en santé publique et santé tropicale, spécialiste en pédiatrie préventive possédant une expérience significative dans le domaine de la protection infantile, une bonne connaissance des intervenants du département dans le domaine de la protection maternelle et infantile, mobilité géographique requise, adaptabilité et qualités relationnelles

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des médecins et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 86

OBJET: Modification d'un emploi de médecin de 1ère classe (médecin de PMI de territoire à 80% ETP) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°5f du 17 octobre 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 1ère classe (médecin de PMI de territoire à 80 % ETP) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin de PMI de territoire à 80 % ETP

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe, médecin de 1ère classe et médecin hors classe

- missions : intervient sur l'ensemble de la MDS (maison de la solidarité). Peut être amené à exercer son activité sur une ou des MDS en proximité. Participer aux actions de santé de PMI et collaborer aux missions de promotion de la santé, au sein de l'équipe pluridisciplinaire de la MDS. Peut être sollicité pour contribuer à l'encadrement technique du personnel paramédical et assurer la gestion de dossiers spécifiques ou d'actions partenariales de santé, selon l'organisation en place sur le territoire. Temps de travail majoritairement consacré aux activités cliniques. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'Etat de docteur en médecine, très expérimenté, aptitude à l'encadrement et l'animation d'équipes. Connaissance de l'outil informatique et bureautique. Mobilité géographique.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des médecins et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 87

OBJET: Modification d'un emploi de médecin de 1ère classe (médecin de PMI de territoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°12b du 22 octobre 2014 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 1ère classe (médecin de PMI de territoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin de PMI de territoire

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe, médecin de 1ère classe et médecin hors classe

- missions : participer aux actions de santé de protection maternelle et infantile et contribuer aux missions de promotion de la santé au sein de l'équipe pluridisciplinaire de la maison de la solidarité, contribuer à l'encadrement technique du personnel paramédical et assurer la gestion des dossiers spécifiques ou d'actions partenariales de santé, selon l'organisation en place sur le territoire. Temps de travail majoritairement consacré aux activités cliniques : consultations infantiles, bilans de santé en écoles maternelles, actions de soutien à la parentalité, actions en faveur de la périnatalité, actions de promotion à la santé, participations aux dispositifs mis en œuvre en cas de crise sanitaire, missions enfance-famille.

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'Etat de docteur en médecine. Adaptation au travail d'équipe. Connaissance de l'outil informatique et bureautique. Mobilité géographique.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des médecins et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 88

OBJET: Modification d'un emploi de médecin de 1ère classe (médecin de pôle d'insertion) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°42ae du 31 mars 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 1ère classe (médecin de pôle d'insertion) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin de pôle d'insertion

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe, médecin de 1ère classe et médecin hors classe

- missions : conseiller technique santé auprès du pôle d'insertion et auprès des partenaires de l'insertion du territoire chargé de participer à l'animation du réseau des partenaires de l'insertion, au développement et au suivi des actions d'insertion par la santé : conseiller le directeur du pôle sur les problèmes d'insertion par la santé, participer à la validation des contrats d'engagement réciproque portant sur des problématiques médicales, recevoir des allocataires dont la problématique de santé le requiert, participer aux diagnostics et aux études du territoire, participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du PDI (plan départemental d'insertion) sur le territoire, favoriser l'émergence d'offres d'insertion nouvelles en matière de santé, assurer le suivi des actions existantes, participer à l'animation du réseau des partenaires de l'insertion sur le territoire du pôle d'insertion.

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'Etat de docteur en médecine, professionnel de la santé ayant une très grande expérience dans le secteur de la précarité, sens du travail en équipe

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des médecins et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 89

OBJET: Modification d'un emploi de médecin de 1ère classe (médecin de PMI de territoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°7e du 30 octobre 2015 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 1ère classe (médecin de PMI de territoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin de PMI de territoire

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe, médecin de 1ère classe et médecin hors classe

- missions : intervient sur l'ensemble de la MDS (maison de la solidarité). Peut être amené à exercer son activité sur une ou des MDS en proximité. Participer aux actions de santé de PMI et collaborer aux missions de promotion de la santé, au sein de l'équipe pluridisciplinaire de la MDS. Peut être sollicité pour contribuer à l'encadrement technique du personnel paramédical et assurer la gestion de dossiers spécifiques ou d'actions partenariales de santé, selon l'organisation en place sur le territoire. Temps de travail majoritairement consacré aux activités cliniques. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'Etat de docteur en médecine, très expérimenté, aptitude à l'encadrement et l'animation d'équipes. Mobilité géographique.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des médecins et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°90

OBJET: Modification d'un emploi de médecin de 1ère classe (médecin de PMI de territoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°7g du 30 octobre 2015 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 1ère classe (médecin de PMI de territoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin de PMI de territoire

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2ème classe, médecin de 1^{ère} classe et médecin hors classe

- missions : intervient sur l'ensemble de la MDS (maison de la solidarité). Peut être amené à exercer son activité sur une ou des MDS en proximité. Participer aux actions de santé de PMI et collaborer aux missions de promotion de la santé, au sein de l'équipe pluridisciplinaire de la MDS. Peut être sollicité pour contribuer à l'encadrement technique du personnel paramédical et assurer la gestion de dossiers spécifiques ou d'actions partenariales de santé, selon l'organisation en place sur le territoire. Temps de travail majoritairement consacré aux activités cliniques. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'Etat de docteur en médecine, très expérimenté, aptitude à l'encadrement et l'animation d'équipes. Mobilité géographique.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des médecins et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 91

OBJET: Modification d'un emploi de médecin hors classe (médecin référent protection enfance à 60% ETP) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°430 du 15 décembre 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin hors classe (médecin référent protection enfance à 60% ETP) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin référent protection enfance à 60% ETP

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2ème classe, médecin de 1^{ère} classe et médecin hors classe

- missions : Intervenir au sein de la CRIP (cellule de recueil des informations préoccupantes) en apportant un regard médical dans l'analyse et le traitement des situations spécifiques et/ou difficiles, être l'interlocuteur privilégié des professionnels de santé confrontés à des situations d'enfants en danger ou en risque de danger : échanges, préconisations, démarches (réponses aux questions des professionnels en cas de doute face à une situation, recherches complémentaires dans le cadre d'informations entrantes incomplètes...). Organiser les modalités de travail régulier et les coordinations nécessaires entre les services départementaux et la CRIP d'une part, et les médecins libéraux et hospitaliers ainsi que les médecins de santé scolaire du département, d'autre part (réunions d'information et de sensibilisation sur la protection de l'enfance, d'échanges sur les pratiques et les procédures ou de formations relatives à la protection de l'enfance en danger). Contribuer au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être (y compris le repérage prénatal), à l'information sur les conduites à tenir dans ces situations. Contribuer également à l'acquisition des connaissances partagées sur la protection de l'enfance entre ces différents acteurs. En lien avec la direction enfance famille, participer aux actions de préventions périnatales et de soutien à la parentalité, contribuer à une meilleure prise en compte de la santé physique et psychique des enfants accompagnés de l'aide sociale à l'enfance. Dans le cadre de ses missions, être amené à collaborer étroitement avec les services d'accueil familial (séminaire santé, participation aux commissions d'attribution indemnité de sujétion), le service de l'adoption et de la recherche des origines en tant que conseiller technique (élaboration de protocoles, avis sur des situations, liens avec les maternités pour les naissances sous le secret...), le service projet, tarification et contrôle des établissements. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'Etat de médecin, compétences dans le domaine pédiatrique, bonne connaissance des dispositifs de la protection de l'enfance et du cadre réglementaire, capacités managériales et relationnelles.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des médecins et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°92

OBJET: Modification d'un emploi de médecin de 1^{ère} classe (médecin de pôle d'insertion) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°42ad du 31 mars 2017 et conformément aux dispositions de l'article n°3-3-2 de la loi n 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 1^{ère} classe (médecin de pôle d'insertion) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n°3-3-2 de la loi n 84-53 du 26 janvier 1984.

- emploi : médecin de pôle d'insertion

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe, médecin de 1^{ère} classe, médecin hors classe

- missions : conseiller technique santé auprès du pôle d'insertion et auprès des partenaires de l'insertion du territoire chargé de participer à l'animation du réseau des partenaires de l'insertion, au développement et au suivi des actions d'insertion par la santé : conseiller le directeur du pôle sur les problèmes d'insertion par la santé, participer à la validation des contrats d'engagement réciproque portant sur des problématiques médicales, recevoir des allocataires dont la problématique de santé le requiert, participer aux diagnostics et aux études du territoire, participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du PDI (programme départemental d'insertion) sur le territoire, favoriser l'émergence d'offres d'insertion nouvelles en matière de santé, assurer le suivi des actions existantes, participer à l'animation du réseau des partenaires de l'insertion sur le territoire du pôle d'insertion.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'Etat de docteur en médecine, très expérimenté, très grande expérience dans le secteur de la précarité, sens du travail en équipe.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des médecins et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 93

OBJET: Modification d'un emploi de médecin de 1ère classe (médecin responsable de CeGIDD) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°7e du 30 juin 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 1ère classe (médecin responsable de CeGIDD) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin responsable de CeGIDD

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe, médecin de 1ère classe et médecin hors classe

- missions : Dans le cadre des activités du service de prévention et de dépistage du VIH, des hépatites virales B et C et de la prise en charge des IST (infections sexuellement transmissibles), assurer en fonction des besoins du service, des consultations dans les CeGIDD, participer aux actions hors les murs du service et éventuellement à des actions de santé publique en fonction des besoins. Sa zone d'intervention habituelle peut être modulée en fonction des besoins de remplacement. Assurer l'encadrement d'une équipe pluridisciplinaire. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emploi et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'Etat de docteur en médecine, très expérimenté, intéressé par l'approche sociale de la santé ayant des compétences techniques pluridisciplinaires : vénéréologie, santé publique, tuberculose et infectiologie. Capacités techniques relationnelles et managériales, disponibilité, mobilité géographique. Maîtrise de l'outil informatique.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des médecins et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 94

OBJET : Modification d'un emploi de médecin de 1ère classe (médecin de pôle d'insertion) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°42ac du 31 mars 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 1ère classe (médecin de pôle d'insertion) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin de pôle d'insertion

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe, médecin de 1ère classe et médecin hors classe

- missions : conseiller technique santé auprès du pôle d'insertion et auprès des partenaires de l'insertion du territoire chargé de participer à l'animation du réseau des partenaires de l'insertion, au développement et au suivi des actions d'insertion par la santé : conseiller le directeur du pôle sur les problèmes d'insertion par la santé, participer à la validation des contrats d'engagement réciproque portant sur des problématiques médicales, recevoir des allocataires dont la problématique de santé le requiert, participer aux diagnostics et aux études du territoire, participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan départemental d'insertion (PDI) sur le territoire, favoriser l'émergence d'offres d'insertion nouvelles en matière de santé, assurer le suivi des actions existantes, participer à l'animation du réseau des partenaires de l'insertion sur le territoire du pôle d'insertion.
Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'Etat de docteur en médecine, professionnel de la santé, très grande expérience dans le secteur de la précarité, sens du travail en équipe

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des médecins et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 95

OBJET: Modification d'un emploi de médecin de 1ère classe (médecin de PMI de territoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°7f du 30 octobre 2015 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 1ère classe (médecin de PMI de territoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin de PMI de territoire

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2ème classe, médecin de 1^{ère} classe et médecin hors classe

- missions : intervient sur l'ensemble de la MDS (maison de la solidarité). Peut être amené à exercer son activité sur une ou des MDS en proximité. Participer aux actions de santé de PMI et collaborer aux missions de promotion de la santé, au sein de l'équipe pluridisciplinaire de la MDS. Peut être sollicité pour contribuer à l'encadrement technique du personnel paramédical et assurer la gestion de dossiers spécifiques ou d'actions partenariales de santé, selon l'organisation en place sur le territoire. Temps de travail majoritairement consacré aux activités cliniques. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'Etat de médecin, très expérimenté, aptitude à l'encadrement et l'animation d'équipes. Mobilité géographique.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des médecins et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°96

OBJET: Modification d'un emploi de médecin de 1ère classe (médecin gynécologue) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°7f du 30 juin 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 1ère classe (médecin gynécologue) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin gynécologue

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe, médecin de 1ère classe et médecin hors classe

- missions : participer aux actions de santé de PMI et contribuer aux missions de promotion de la santé. Peut être sollicité pour participer à l'encadrement technique du personnel paramédical et pour assurer la gestion de dossiers spécifiques ou d'actions partenariales de santé, selon l'organisation en place sur le territoire. Temps de travail majoritairement consacré aux activités cliniques. Sa zone d'intervention habituelle peut être modulée en fonction des besoins de remplacement. Assurer un temps clinique au sein d'un ou de plusieurs CPEF et peut être directeur d'un centre d'éducation et de planification familiale. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'Etat de médecine, très expérimenté. Expérience en gynécologie obstétrique ou gynécologie médicale en particulier dans le cadre de l'activité territoriale de protection maternelle. Connaissance des missions sanitaires et médico-sociales exercées par le département, de l'organisation du système des soins, de la réglementation s'appliquant aux domaines sanitaire et social, de l'outil informatique et bureautique. Management et animation d'équipes. Disponibilité, esprit d'initiative et sens des responsabilités.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des médecins et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 97

OBJET: Modification d'un emploi de médecin de 1ère classe (médecin de PMI de territoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°42f du 25 mars 2016 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 1ère classe (médecin de PMI de territoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin de PMI de territoire

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2ème classe, médecin de 1^{ère} classe et médecin hors classe

- missions : intervient sur l'ensemble de la MDS (maison de la solidarité). Peut être amené à exercer son activité sur une ou des MDS en proximité. Participer aux actions de santé de PMI et collaborer aux missions de promotion de la santé, au sein de l'équipe pluridisciplinaire de la MDS. Peut être sollicité pour contribuer à l'encadrement technique du personnel paramédical et assurer la gestion de dossiers spécifiques ou d'actions partenariales de santé, selon l'organisation en place sur le territoire. Temps de travail majoritairement consacré aux activités cliniques. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'Etat de docteur en médecine, très expérimenté, aptitude à l'encadrement et l'animation d'équipes. Mobilité géographique.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des médecins et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 98

OBJET: Modification d'un emploi de médecin de 1ère classe (médecin de PMI de territoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°42e du 25 mars 2016 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 1ère classe (médecin de PMI de territoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin de PMI de territoire

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe, médecin de 1ère classe, médecin hors classe

- missions : intervient sur l'ensemble de la MDS (maison de la solidarité). Peut être amené à exercer son activité sur une ou des MDS en proximité. Participer aux actions de santé de PMI et collaborer aux missions de promotion de la santé, au sein de l'équipe pluridisciplinaire de la MDS. Peut être sollicité pour contribuer à l'encadrement technique du personnel paramédical et assurer la gestion de dossiers spécifiques ou d'actions partenariales de santé, selon l'organisation en place sur le territoire. Temps de travail majoritairement consacré aux activités cliniques. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'Etat de docteur en médecine, très expérimenté, aptitude à l'encadrement et l'animation d'équipes. Mobilité géographique.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des médecins et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 99

OBJET: Modification d'un emploi de médecin de 2ème classe (médecin de PMI de territoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°70 du 30 juin 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 2ème classe (médecin de PMI de territoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin de PMI de territoire

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2ème classe, médecin de 1^{ère} classe et médecin hors classe

- missions : intervient sur l'ensemble de la MDS (maison de la solidarité). Peut être amené à exercer son activité sur une ou des MDS en proximité. Participer aux actions de santé de PMI et collaborer aux missions de promotion de la santé, au sein de l'équipe pluridisciplinaire de la MDS. Peut être sollicité pour contribuer à l'encadrement technique du personnel paramédical et assurer la gestion de dossiers spécifiques ou d'actions partenariales de santé, selon l'organisation en place sur le territoire. Temps de travail majoritairement consacré aux activités cliniques. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'Etat de docteur en médecine, très expérimenté, aptitude à l'encadrement et l'animation d'équipes. Connaissance de l'outil informatique et bureautique. Mobilité géographique.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des médecins et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°100

OBJET: Modification d'un emploi de médecin de 2ème classe (médecin de PMI de territoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°7g du 30 juin 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 2ème classe (médecin de PMI de territoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin de PMI de territoire

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2ème classe, médecin de 1^{ère} classe et médecin hors classe

- missions : intervient sur l'ensemble de la MDS (maison de la solidarité). Peut être amené à exercer son activité sur une ou des MDS en proximité. Participer aux actions de santé de PMI et collaborer aux missions de promotion de la santé, au sein de l'équipe pluridisciplinaire de la MDS. Peut être sollicité pour contribuer à l'encadrement technique du personnel paramédical et assurer la gestion de dossiers spécifiques ou d'actions partenariales de santé, selon l'organisation en place sur le territoire. Temps de travail majoritairement consacré aux activités cliniques. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'Etat de docteur en médecine, très expérimenté, aptitude à l'encadrement et l'animation d'équipes. Connaissance de l'outil informatique et bureautique. Mobilité géographique.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des médecins et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°101

OBJET: Modification d'un emploi de médecin de 1ère classe (médecin de PMI de territoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°5e du 17 octobre 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 1ère classe (médecin de PMI de territoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin de PMI de territoire

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe, médecin de 1^{ère} classe, médecin hors classe

- missions : intervient sur l'ensemble de la MDS (maison de la solidarité). Peut être amené à exercer son activité sur une ou des MDS en proximité. Participer aux actions de santé de PMI et collaborer aux missions de promotion de la santé, au sein de l'équipe pluridisciplinaire de la MDS. Peut être sollicité pour contribuer à l'encadrement technique du personnel paramédical et assurer la gestion de dossiers spécifiques ou d'actions partenariales de santé, selon l'organisation en place sur le territoire. Temps de travail majoritairement consacré aux activités cliniques. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'Etat de docteur en médecine, très expérimenté, aptitude à l'encadrement et l'animation d'équipes. Connaissance de l'outil informatique et bureautique. Mobilité géographique.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des médecins et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 102

OBJET: Modification d'un emploi de médecin de 1ère classe (médecin de PMI de territoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°13b du 30 juin 2016 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 1ère classe (médecin de PMI de territoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin de PMI de territoire

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe, médecin de 1ère classe et médecin hors classe

- missions : intervient sur l'ensemble de la MDS (maison de la solidarité). Peut être amené à exercer son activité sur une ou des MDS en proximité. Participer aux actions de santé de PMI et collaborer aux missions de promotion de la santé, au sein de l'équipe pluridisciplinaire de la MDS. Peut être sollicité pour contribuer à l'encadrement technique du personnel paramédical et assurer la gestion de dossiers spécifiques ou d'actions partenariales de santé, selon l'organisation en place sur le territoire. Temps de travail majoritairement consacré aux activités cliniques. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'Etat de docteur en médecine, très expérimenté, aptitude à l'encadrement et l'animation d'équipes. Connaissance de l'outil informatique et bureautique. Mobilité géographique.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des médecins et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°103

OBJET: Modification d'un emploi de médecin de 2ème classe (médecin de PMI de territoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°4k du 30 mars 2018 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 2ème classe (médecin de PMI de territoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin de PMI

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe, médecin de 1^{ère} classe et médecin hors classe

- missions : Sous l'autorité du médecin référent PMI Santé, participer aux actions de santé de PMI et contribuer aux missions promotion de la santé, enfance-famille, et cohésion sociale au sein d'une équipe pluridisciplinaire, peut être sollicité pour contribuer à l'encadrement technique du personnel paramédical et pour assurer la gestion de dossiers spécifiques ou d'actions partenariales de santé, selon l'organisation en place sur le territoire, temps de travail est majoritairement consacré aux activités cliniques. Ses missions PMI sont : consultations infantiles, bilans de santé en écoles maternelles, actions de soutien à la parentalité, actions en faveur de la périnatalité (liaisons, rencontres avec les équipes hospitalières et de maternités), actions de promotion à la santé, participation aux dispositifs mis en œuvre en cas de crises sanitaires, actions de santé dans les crèches et multi-accueils. Ses missions Enfance- Famille sont : actions de prévention de la maltraitance, participation au traitement des informations préoccupantes, suivi médical des enfants placés. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement : diplômé d'état de Docteur en médecine, très expérimenté, aptitude à l'encadrement et l'animation d'équipes, mobilité. Connaissance des missions sanitaires et médico-sociales exercées par le département, de l'organisation du système de soins, de la réglementation s'appliquant au domaine sanitaire et social, des systèmes d'information et d'évaluation de santé, de l'outil informatique et bureautique. Expérience en médecine pédiatrique en particulier dans le cadre de l'activité territoriale de protection infantile, management et animation d'équipe, utilisation des systèmes d'information, disponibilité, esprit d'initiative et sens des responsabilités.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des médecins et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°104

OBJET: Modification d'un emploi d'attaché territorial (adjoint au chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°7j du 30 octobre 2015 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (adjoint au chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : adjoint au chef de service

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : assurer le maintien en bon état des équipements, du matériel du patrimoine immobilier dont le conseil départemental fait usage dans le cadre de ses différentes politiques publiques, à l'exception des collèges et de l'Hôtel du département. Assiste le chef de service pour la gestion de l'équipe composée de 30 agents (responsables de maintenance, agents d'encadrement et agents d'intervention) et pour l'organisation du plan de charge des agents. Etablissement, mise au point et suivi des procédures nécessaires à l'activité des ateliers et des prestations urgentes. Gestion RH avec l'aide d'un secrétariat, congés, chronotique, primes travaux dangereux, reliquats, astreintes, stages habilitations, entretiens annuels, saisie HR. Assure le rôle de préventeur ainsi que le suivi du document unique et les astreintes de décision. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : Bonne expérience dans le domaine de l'encadrement d'une équipe. Qualités relationnelles, diplomatie. Autonomie, rigueur et aptitude à mener des négociations. Maîtrise des outils informatiques dédiés au service. Notions techniques et opérationnelles dans le domaine de la maintenance des bâtiments publics tous types, ERP et IHG. Notions dans le domaine des procédures de maîtrise d'ouvrage publique et des marchés publics. Notions des procédures et réglementations dans le domaine du bâtiment. Permis VL.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°105

OBJET: Modification d'un emploi d'ingénieur principal (chef du service exploitation) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°7k du 30 juin 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (chef du service exploitation) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef du service exploitation

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Sous l'autorité du directeur, le chef de service est chargé de mettre en œuvre la politique de la Direction en fonction des objectifs définis par la collectivité, exploiter et/ou améliorer les équipements du patrimoine immobilier représentant 400 sites pour une superficie de 400.000 m², et assurer l'encadrement de 18 agents répartis sur deux pôles techniques (exploitation grands sites, exploitation par thématique et réglementaire), et un pôle administratif et comptabilité. Management du personnel, gestion des moyens humains et matériels. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : Ingénieur confirmé en gestion opérationnelle technique et d'exploitation des bâtiments, maîtrise des procédures de maîtrise d'ouvrage publique et des marchés publics de travaux et de prestations intellectuelles, analyse comptable et connaissance des protocoles administratifs, connaissance des procédures juridiques, connaissances des procédures et réglementations dans le domaine du bâtiment, capacité d'utilisation d'outils de gestion comptable, administratif, bureautique, sens des responsabilités et de l'organisation, expérience dans le domaine de l'encadrement d'une équipe, qualités relationnelles, rédactionnelle, réactivité, polyvalence. Etre titulaire du permis de conduire.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des ingénieurs et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 106

OBJET: Modification d'un emploi d'attaché territorial (chargé d'études) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°42d du 31 mars 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chargé d'études) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé d'études

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

-missions : Mettre en œuvre la politique foncière du département : mise en œuvre des opérations d'acquisitions, de prises à bail de biens immobiliers et sécurisation juridique des actes en effectuant des recherches si nécessaires. Gestion et suivi intégral des dossiers d'acquisition, de vente ou de location. Rédaction des actes juridiques relatifs aux missions confiées. Rédaction des notes, courriers, rapports et délibérations. Saisine de France Domaine et suivi des dossiers qui leur sont transmis. Relations permanente avec les syndics de copropriété, les informer de la nécessité de convoquer des AG au vu du projet et assister aux AG. Relations en collaboration avec les notaires, du projet d'acte à la signature de l'acte authentique. Relations avec les propriétaires privés, négociations et rédactions des contrats. Interlocuteur privilégié des communes, les aide à s'assurer de la faisabilité du projet envisagé de leur côté, et rédaction des contrats. Réalisation des états des lieux d'entrée. Déplacements sur site dans le cadre des visites. Tenue de tableaux, fiches...Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme supérieur en droit, très bonnes connaissances en droit privé (DSN), très bonnes connaissances en droit de l'urbanisme, très bonnes connaissances en droit de l'immobilier, bonnes connaissances en droit public en cours d'approfondissement. Maîtrise de Word, Excel, Gédélib. Qualités relationnelles et rédactionnelles. Organisation et rigueur. Permis de Conduire B.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 107

OBJET: Modification d'un emploi d'ingénieur territorial principal (chef de projet bâtiment) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°42e du 31 mars 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial principal (chef de projet bâtiment) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de projet bâtiment

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Etudier, organiser, mener à terme les activités de montage d'opérations de construction, d'extension, de réhabilitation totale ou partielle de collèges, y compris pendant l'année de parfait achèvement : appréciation des études de programmation et des dossiers fonciers de demande d'agrément. Définition, lancement, attribution et pilotage des marchés d'études préalables et de prestations intellectuelles. Elaboration du dossier de consultation des concepteurs. Définition du calendrier et des coûts prévisionnels. Pilotage des études de conception. Suivi des dossiers et consultations relatifs aux diverses autorisations administratives. Validation des avant-projets définitifs. Lancement, attribution et pilotage des marchés de travaux dirigés par le maître d'œuvre (préparation, chantier, réception). Pilotage de la mise en service et de la GPA. Contrôle du respect des programmes, des délais et des coûts. Gestion administrative, technique et budgétaire des opérations. Conduire la phase programmation des opérations confiées en mandat, par l'élaboration des programmes constructifs afférents. Actions collectives et transversales : participation à la définition, l'amélioration, l'actualisation d'outils communs utiles à l'activité du service. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : Formation initiale d'ingénieur ou d'architecte comptant au moins 5 ans d'expérience professionnelle. Bonne connaissance des règles d'urbanisme, de la construction et des processus de décision des collectivités territoriales et des services de l'Etat. Très bonnes connaissances en matière de marchés publics, de la loi MOP et de CCAG (travaux et prestations intellectuelles). Maîtrise de la conduite des projets et maîtrise des outils informatiques. Qualités relationnelles, esprit de synthèse, méthode et rigueur. Sens des responsabilités. Maîtrise des outils informatiques.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des ingénieurs et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 108

OBJET: Modification d'un emploi d'ingénieur en chef hors classe (directeur de l'architecture et de la construction) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°5v du 17 octobre 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur en chef hors classe (directeur de l'architecture et de la construction) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : directeur de l'architecture et de la construction
- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur en chef et ingénieur en chef hors classe
- missions : Propose et impulse l'évolution structurelle de la direction, établit et suit les plannings d'activité des cadres, assure la bonne exécution du budget, prend en charge les missions transversales spécifiques (normes d'hygiène, sécurité incendie, économies d'énergies,..), représente la direction en commissions d'appels d'offres, comité d'hygiène et de sécurité, commissions permanentes. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention
- niveau de recrutement et motif invoqué : architecte DPLG possédant de parfaites connaissances techniques et opérationnelles dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage public en matière de construction, réhabilitation et rénovation de bâtiments et infrastructures sous maîtrise d'ouvrage directe ou sous convention de mandat, des procédures et réglementations dans le domaine du bâtiment et de l'urbanisme, une expérience de plusieurs années sur des fonctions similaires.
- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des ingénieurs en chef et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 109

OBJET: Modification d'un emploi d'attaché principal (chargé de mission à Bruxelles) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°5m du 17 octobre 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché principal (chargé de mission à Bruxelles) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé de mission à Bruxelles

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Au sein de la représentation régionale PACA à Bruxelles, être le relais des intérêts et des projets du CD13 ainsi que des acteurs du territoire des Bouches-du-Rhône. Etre également l'interface entre, d'une part, les institutions européennes et, d'autre part, le CD13 et les acteurs du territoire des Bouches-du-Rhône. Contribuer à la définition de la mise en œuvre de projets stratégiques européens, veiller sur les réglementations, les politiques et les programmes européens. Accompagner la collectivité et les acteurs du département au montage de projets européens et dans l'obtention de co-financements européens. Accueillir les délégations politiques et techniques venues du territoire départemental et travailler en lien permanent avec la direction des relations internationales et des affaires européennes. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'études supérieures, expérience très confirmée concernant les mécanismes européens et possédant une pratique similaire dans ce domaine hors de la collectivité. Sens de l'analyse, de l'organisation et du travail en équipe. Maîtrise de plusieurs langues étrangères. Excellentes connaissances de la collectivité, des différents niveaux européens, de l'environnement socio-économique et politique des partenaires (associations, réseaux, partenaires publics et semi-publics). Parfaite maîtrise des programmes, dispositifs et réseaux européens. Etre en capacité de rechercher des financements au niveau européens, de communiquer et faire de la pédagogie sur les dispositifs et programmes européens, de développer et mobiliser un réseau institutionnel, élaborer des documents de cadrage des projets et d'actions. Maîtrise de la méthodologie d'ingénierie et de conduite de projets ainsi que des outils d'évaluation de projets.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 110

OBJET : Apprentissage

Le contrat d'apprentissage constitue une forme d'éducation alternée qui permet de bénéficier d'une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique du second degré ou du supérieur. Dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire 2020-2021, 40 contrats d'apprentissage pourront être proposés pour des métiers correspondant aux activités du département. Les diplômes accessibles par apprentissage vont du niveau V (CAP) au niveau I (Bac+5 et Ecoles Ingénieurs) et la durée du contrat peut varier de 1 à 3 ans en fonction du diplôme visé. La rémunération des apprentis sera calculée selon les taux applicables au secteur public, et figurant au tableau ci-dessous :

Niveau V			Niveau IV			Niveau III et +			
Age	Année du contrat		Année du contrat		Année du contrat		Année du contrat		
	1ère	2ème	3ème	1ère	2ème	3ème	1ère	2ème	3ème
16-17	25% du SMIC	37% du SMIC	53% du SMIC	35% du SMIC	47% du SMIC	63% du SMIC	45% du SMIC	57% du SMIC	73% du SMIC
18-20	41% du SMIC	49% du SMIC	65% du SMIC	51% du SMIC	59% du SMIC	75% du SMIC	61% du SMIC	69% du SMIC	85% du SMIC
21 et +	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC	63% du SMIC	71% du SMIC	88% du SMIC	73% du SMIC	81% du SMIC	98% du SMIC

Les dispositions de l'article L6227-6 du code du travail prévoient que les personnes morales mentionnées à l'article L. 6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent. A cet effet, elles concluent une convention avec ces centres pour définir les conditions de cette prise en charge.

Considérant à l'avis donné par le comité technique du 21 juin 2018, portant sur bilan et le renouvellement de la mise en œuvre de l'apprentissage.

Il est proposé d'autoriser le recours au contrat d'apprentissage pour des métiers correspondant aux activités du Département et d'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions à conclure avec les centres de formation d'apprentis.

OBJET : SERVICE CIVIQUE

→ reconduction du dispositif de service civique 2020/2021 avec l'engagement de 150 volontaires.

Depuis 2016, la collectivité a mis en place un véritable service civique de Provence avec l'engagement de plus de 150 volontaires sur des missions prioritaires identifiées dans les domaines de compétence suivants : environnement, culture, solidarité, sports, jeunesse, éducation, santé, insertion, personnes handicapées/personnes âgées, enfance/famille, ports et routes.

Chaque volontaire a été accompagné par un tuteur ayant bénéficié d'une formation spécifique.

Les jeunes ont suivi un parcours de formation sur mesure : une formation civique et citoyenne théorique assortie d'une formation pratique aux Premiers Secours (PSC1), des ateliers d'accompagnement à leurs projets d'avenir ainsi que la proposition d'intégrer la Réserve Citoyenne de Provence.

Créée à l'issue des Etats Généraux de Provence, la Réserve Citoyenne de Provence a pour objectif de sensibiliser les jeunes aux valeurs de la République en les incitant à se rendre utiles occasionnellement et bénévolement. Elle permet aussi de leur faire connaître les métiers des secteurs concernés (Police, Armées, etc.) et de les valoriser.

Aussi, au regard du bilan positif des promotions successives, la collectivité a prévu la poursuite de l'engagement des volontaires de service civique sur la période 2020/2021.

Ce dispositif permet en effet de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement et d'apprentissage de la citoyenneté tout en leur permettant d'acquérir une expérience professionnelle et de vivre une expérience de mixité sociale.

La mission confiée doit permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population ou de renforcer la qualité du service déjà rendu. Elle doit répondre à l'exigence de neutralité et de laïcité. Elle doit être complémentaire de l'activité des salariés, sans s'y substituer, et ne doit pas consister en des tâches administratives et logistiques liées au fonctionnement courant de l'organisme d'accueil. Elle ne doit pas avoir été exercée par un agent public de l'organisme d'accueil moins d'un an avant la signature du contrat de Service Civique.

La collectivité procède au recensement des nouvelles missions pouvant être proposées aux volontaires de service civique notamment dans les domaines suivants : la culture, le sport, la jeunesse, l'environnement, la solidarité et l'éducation.

Dès la finalisation des fiches de missions, la collectivité pourra solliciter auprès de la Direction Régionale et Départementale PACA, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, un avenant à l'agrément afin de publier les offres et faire appel à candidatures.

Ainsi, le Conseil départemental envisage donc d'engager de nouveau 150 jeunes pour lesquels la durée de chaque mission et le rythme de travail sont en cours de définition et seront adaptés aux contraintes des services d'accueil et au parcours des jeunes (en interne au sein de la collectivité ou auprès de personnes morales de droit public par voie de mise à disposition).

ANNEXE N° 112

OBJET : emplois saisonniers pour la période estivale

→ Création de 250 emplois saisonniers pour la période estivale

Le département des Bouches-du-Rhône accueille chaque année lors de la période estivale des emplois saisonniers afin de permettre aux services de fonctionner de manière satisfaisante.

250 emplois saisonniers sont créés pour la période estivale, recrutés pour un mois, sur la période du 1er au 31 juillet et du 1er au 31 août. La clôture des inscriptions a été fixée au 13 mars dernier délai pour la période du 1er juillet au 31 août.

ANNEXE N° 113

OBJET : RECOURS A DES AGENTS CONTRACTUELS POUR UNE DUREE PONCTUELLE (ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE) : EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 3,I,1° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE :

→ 3 emplois d'agent contractuel de catégorie A - attaché (rémunération équivalente au 1er échelon du grade + régime indemnitaire correspondant) durée : 12 mois chacun

→ 1 emploi d'agent contractuel de catégorie B - technicien (rémunération équivalente au 1er échelon du grade + régime indemnitaire correspondant) durée : 12 mois

→ 1 emploi d'agent contractuel de catégorie B - technicien (rémunération équivalente au 1er échelon du grade + régime indemnitaire correspondant) durée : 12 mois

→ 1 emploi d'agent contractuel de catégorie C - adjoint administratif (rémunération équivalente au 1er échelon du grade + régime indemnitaire correspondant) durée : 10 mois

→ 1 emploi d'agent contractuel de catégorie C - adjoint du patrimoine (rémunération équivalente au 1er échelon du grade + régime indemnitaire correspondant) durée : 12 mois

OBJET : GROUPES D'ELUS

Le 4^{ème} alinéa de l'article 3121-4 du Code Général des Collectivités prévoit que :

« Le président du conseil départemental peut, dans les conditions fixées par le conseil départemental et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes d'élus une ou plusieurs personnes. Le conseil départemental ouvre au budget du département sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 30% du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du conseil départemental. »

Le nombre de postes et les supports budgétaires correspondants sont répartis de la manière suivante :

- Groupe communistes et partenaires : 1 emploi à temps complet de catégorie A (cadre d'emplois de référence des attachés territoriaux) ;
- Groupe Indépendants : 1 emploi à temps complet de catégorie B, (cadre d'emplois de référence des rédacteurs territoriaux) ;
- Groupe un Département gagnant UMP-UDI et indépendants de droite :
4 emplois à temps complet de catégorie A (cadre d'emplois de référence des attachés territoriaux) et 2 emplois à temps complet de catégorie C (cadre d'emplois de référence des adjoints administratifs territoriaux) ;
- Groupe socialistes et républicains : 1 emploi à temps complet de catégorie A (cadre d'emplois de référence des attachés territoriaux) ;
- Groupe socialistes et écologistes : 1 emploi à temps non complet de catégorie A (cadre d'emplois de référence des attachés territoriaux) et 1 emploi à temps complet de catégorie B (cadre d'emplois de référence des rédacteurs territoriaux).

Les personnels seront recrutés par le Département sur le fondement de l'article 110-1 de la loi du 26 janvier 1984 et conformément aux dispositions du décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Leur rémunération sera déterminée en fonction des grilles indiciaires des cadres d'emplois de référence ainsi que du régime indemnitaire applicable y afférent.

ANNEXE N° 115

OBJET : VACATIONS

→ création de vacations d'infirmier en soins généraux à hauteur de 40 heures mensuelles maximum (taux horaire brut : 15.70 €) pour la direction de la protection maternelle et infantile et de la santé publique

ANNEXE N° 116

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de psychologue de classe normale (psychologue) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : psychologue

- grades de la fonction publique territoriale : psychologue de classe normale et psychologue hors classe

- missions : Prendre en charge des enfants orientés vers le CMPP (centre médico-psycho-pédagogique), en diagnostic et traitement. Une activité hebdomadaire de 37 actes est attendue. Passer des bilans de développement cognitif et des tests psychométriques et projectives. Conduire des thérapies cognitivo-comportementales, des thérapies développementales en approche structurée, entretiens familiaux de guidance éducative. Participer à la réunion de synthèse hebdomadaire de l'équipe pluridisciplinaire. Thérapies de groupe enfants et adolescents Possibilité de travailler en co-consultation. Missions spécifiques : consultations de thérapies familiales. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de psychologue, maîtrise des outils WISC, Vineland, échelle d'évaluation SNAP IV. Aptitude à la communication alternative, à la conduite d'entretiens familiaux et au travail en équipe. Capacité à intégrer des stagiaires et à participer à des activités d'enseignement et de recherche. Connaissance et mise en application de la théorie de l'attachement.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des psychologues et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°117

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de psychologue de classe normale (psychologue) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : psychologue

- grades de la fonction publique territoriale : psychologue de classe normale et psychologue hors classe

- missions : Prendre en charge des enfants orientés vers le CMPP (centre médico-psychopédagogique), en diagnostic et traitement. Une activité hebdomadaire de 37 actes est attendue : passation de bilans de développement cognitif, passation de tests psychométriques et projectifs, conduite de thérapie cognitivo-comportementale, de thérapie développementale en approche structurée, entretiens familiaux de guidance éducative, participation à la réunion de synthèse hebdomadaire de l'équipe pluri-disciplinaire, assurer des activités avec des petits groupes d'enfants, possibilité de travail en co-consultations, coordination du service avec les partenaires, développement d'outils pour la prévention du décrochage scolaire et des conduites à risques. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de psychologue, maîtrise des outils WISC, Vineland, échelle d'évaluation SNAP IV. Aptitude à la communication alternative, à la conduite d'entretiens familiaux et au travail en équipe. Capacité à intégrer des stagiaires et à participer à des activités d'enseignement et de recherche.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des psychologues et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°118

OBJET: Transformation d'un emploi de médecin de 1^{ère} classe (médecin pédopsychiatre à 50 % ETP) en vertu de la délibération n°2aza du 27 juin 2019 en un emploi de médecin de 1^{ère} classe à 60 % ETP (médecin pédopsychiatre à 60 % ETP) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 1^{ère} classe (médecin pédopsychiatre à 60 % ETP) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin pédopsychiatre à 60 % ETP

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe, médecin de 1^{ère} classe et médecin hors classe

- missions : Responsabilité médicale d'une équipe de soins thérapeutiques, consultations auprès d'enfants et de leurs familles sur les sites du CMPP et de la MDA. Au sein du CMPP : consultations ambulatoires d'enfants de 0 à 20 ans en souffrance psychique ou en difficulté de développement, d'apprentissage ou de comportements. Coordination médicale d'une équipe composée de psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, enseignants spécialisés, secrétaires. Animation de la réunion de synthèse hebdomadaire. Mise en place du nouveau projet institutionnel du CMPPD. Au sein de la MDA : Consultations d'adolescents de 11 à 18 ans et de leur famille en souffrance psychique, mal être et troubles du comportement. Animation de la réunion médicale et des synthèses pour les adolescents à parcours complexes. Participation aux projets de prévention. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Titulaire du diplôme d'Etat de médecin et du diplôme d'études spécialisées en psychiatrie. Sens du travail en équipe, qualités relationnelles (animation d'une équipe de soins).

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des médecins et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°119

OBJET: Modification d'un emploi de médecin hors classe (médecin pédopsychiatre à 50 % ETP) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°7v du 30 juin 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin hors classe (médecin pédopsychiatre à 50 % ETP) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin pédopsychiatre à 50 % ETP

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe, médecin de 1^{ère} classe, médecin hors classe

- missions : Responsabilité médicale d'une équipe de soins thérapeutiques, consultations auprès d'enfants et de leurs familles. Consultations ambulatoires d'enfants de 0 à 20 ans en souffrance psychique ou en difficulté de développement, d'apprentissage ou de comportements. Coordination médicale d'une équipe composée de psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, enseignants spécialisés, secrétaires. Animation de la réunion de synthèse hebdomadaire. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Titulaire du diplôme d'Etat de médecin et du diplôme d'études spécialisées en psychiatrie. Sens du travail en équipe, qualités relationnelles (animation d'une équipe de soins).

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des médecins et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 120

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de technicien (technicien de laboratoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

-nature des fonctions : technicien de laboratoire

- grades de la fonction publique territoriale: technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe

-missions : Assurer la fonction de technicien dans l'unité végétal avec l'équipe de techniciens habilités : réaliser la réception et la préparation des échantillons de végétaux, la préparation de réactifs et milieux de culture, les analyses sur végétaux (virologie, bactériologie, mycologie, nématologie), la réalisation des contrôles qualité liés à l'activité, la participation à la mise au point de nouvelles techniques, la validation technique des résultats et le suivi qualité, l'application des exigences d'assurance qualité, la gestion des stocks de consommables et de réactifs, la rédaction de documents qualité. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

-niveau de recrutement et motif invoqué: Niveau BTS scientifique ou diplôme scientifique supérieur, connaissances voire maîtrise des techniques de laboratoire en phytopathologie seraient un plus. Connaissances théoriques, voire pratiques, en assurance qualité (idéalement NF EN ISO 17025). Compétence en informatique nécessaire (Word, Excel à minima). Réactivité, précision et rigueur dans le travail. Vigilance et respect des règles d'hygiène et sécurité notamment dans les zones de quarantaine végétale. Sens de l'organisation, du travail et des responsabilités. Dynamisme et esprit d'équipe. Disponible et volontaire pour partir en formation.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 121

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de technicien principal de 1^{ère} classe (technicien de laboratoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

-nature des fonctions : technicien de laboratoire

- grades de la fonction publique territoriale: technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe

-missions : Sous la responsabilité du chef de service du laboratoire de biologie médicale, assurer la fonction de technicien en biologie médicale en collaboration avec l'équipe : réaliser les prélèvements de biologie médicale, réceptionner les échantillons et créer les dossiers informatiques, réaliser les analyses de biologie médicale (bactériologie, biochimie, immunosérologie, hématologie, biologie moléculaire...) et la validation technique des résultats, intégrer dans la mise sous assurance qualité du service, gérer les stocks de consommables et réactifs. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

-niveau de recrutement et motif invoqué: BTS d'analyses de biologie médicale ou diplôme de biologie médicale équivalent. Certificat de préleveur médical obligatoire. Titulaire du niveau 2 AFGSU obligatoire. Expérience dans un laboratoire de biologie médicale. Connaissances théoriques et pratiques en assurance qualité (norme NF EN ISO 15189). Compétence en informatique nécessaire. Compétence dans l'utilisation d'automates d'analyses (DXI, VITEK, AU...). Maîtrise parfaite des techniques de laboratoire. Précision et rigueur dans le travail. Sens de l'organisation du travail et des responsabilités. Dynamisme et esprit d'équipe.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 122

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de technicien (technicien de laboratoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

-nature des fonctions : technicien de laboratoire

- grades de la fonction publique territoriale : technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe

-missions : Assurer la fonction de technicien en biologie vétérinaire en collaboration avec l'équipe : réceptionner les échantillons, procéder à la saisie informatique des échantillons dans le LIMS du laboratoire, réaliser les analyses d'immuno-sérologie animale (EAT, FC, ELISA...) et de diagnostic vétérinaire (microbiologie, parasitologie, mycologie), aider à la réalisation d'autopsies sur animaux et procéder à la validation technique des résultats, intégrer dans la mise sous assurance qualité du service (LAB GTA 27, 36 et BIO MOL SA du COFRAC), gérer les stocks de consommables et de réactifs. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

-niveau de recrutement et motif invoqué: BTS scientifique ou tout diplôme équivalent, expérience dans un laboratoire d'analyses (immuno-sérologie, microbiologie...), connaissances théoriques et pratiques en assurance qualité (norme NF EN ISO/IEC 17025), compétence en informatique nécessaire (Word, Excel), connaissance théoriques et pratiques des méthodes d'analyses, maîtrise des techniques de laboratoire, précision et rigueur dans le travail, sens de l'organisation du travail et des responsabilités, dynamisme et esprit d'équipe.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 123

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi de technicien (technicien de laboratoire) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

-nature des fonctions : technicien de laboratoire

- grades de la fonction publique territoriale: technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe

-missions : Assurer la fonction de technicien dans l'unité de chimie – chromatographie en collaboration avec l'équipe : réaliser des analyses de chimie alimentaire et de l'eau (histamine, biotoxines marines, métaux, anions/cations...), réaliser des analyses d'expérimentation animale, réaliser des contrôles qualité liés à l'activité, participer à la mise au point de nouvelles techniques, procéder à la validation technique des résultats et le suivi qualité, gérer les stocks de consommables et de réactifs, procéder à l'intégration dans l'assurance qualité du LDA (programmes COFRAC). Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

-niveau de recrutement et motif invoqué: Niveau Bac+2 ou Bac+3 scientifique, formation en chromatographie liquide et ionique, ICP-MS, LC-MSMS, expérience(s) pratique(s) obligatoires en analyses chimiques notamment sur les techniques chromatographiques (LC, LC-MSMS, ICP-MS, ...). Bonne maîtrise des techniques de laboratoire. Connaissances théoriques et pratiques en assurance qualité (NF EN ISO 17025). Notions de métrologie et de statistique. Compétence en informatique nécessaire. Réactivité, précision et rigueur dans le travail. Savoir travailler en équipe. Respect des règles d'hygiène et sécurité. Avoir le sens de l'organisation du travail et des responsabilités.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°124

OBJET : RECOURS A DES AGENTS CONTRACTUELS POUR UNE DUREE PONCTUELLE (ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE) : EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 3,I,1° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE :

→ 7 emplois d'agent contractuel de catégorie C - adjoint technique (rémunération équivalente au 1er échelon du grade + régime indemnitaire correspondant) durée : 12 mois chacun

→ 1 emploi d'agent contractuel de catégorie B - technicien (rémunération équivalente au 1er échelon du grade + régime indemnitaire correspondant) durée : 12 mois

ANNEXE N° 125

OBJET : vacataires LDA

→ 15 emplois d'adjoint technique (taux horaire de la vacation : 11,51 €brut)

La durée des vacances est prévue entre 3 et 4 mois maximum (dès le mois de mai) à 80 % ou 100 % selon planning